



MRC Les Basques

**PLAN DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2016-2020**

**ADOPTÉ LE 31 AOÛT 2016
ENTRÉ EN VIGUEUR LE 31 DÉCEMBRE 2016**

DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)

M^{me} Sophie Vachon, conseillère en gestion environnementale, Co-éco
M^{me} Anne-Marie Beaudoin, conseillère en gestion environnementale, Co-éco

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

M. Bertin Denis, préfet de la MRC
M^{me} Brigitte Pelletier, directrice générale adjointe, MRC des Basques
M^{me} Marie-Josée Bérubé, directrice de Récupération des Basques
M. Jean-Pierre Rioux, maire de Trois-Pistoles
M. Mario St-Louis, maire de Saint-Éloi
M. Daniel Dufour, directeur général, municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

LES MAIRES DE LA MRC DES BASQUES (2013-2017)

M. Michel Colpron, préfet suppléant et maire de Sainte-Rita
M. Jean-Pierre Rioux, maire de Trois-Pistoles
M. André Leblond, maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Éric Blanchard, maire de Saint-Clément
M. Alain Bélanger, maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Jean-Noël Bolduc, maire de Saint-Guy
M. Louis-Philippe Sirois, maire de Saint-Médard
M. Jean-Yves Belzile, maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis, maire de Saint-Éloi
M. Yvon Ouellet, maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage, maire de Saint-Simon

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DES BASQUES

Document principal

Chapitres 1 à 6

Chapitre 1	Portrait du territoire
Chapitre 2	Gestion actuelle des matières résiduelles
Chapitre 3	Inventaire des matières résiduelles
Chapitre 4	Diagnostic territorial, orientations et objectifs
Chapitre 5	Plan d'action 2016-2020
Chapitre 6	Suivi et surveillance de la mise en œuvre

Annexes au document principal

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	ix
INTRODUCTION	1
1. PORTRAIT DU TERRITOIRE.....	3
1.1. Géographie	3
1.2. Population et démographie.....	8
1.3. Caractéristiques socioéconomiques.....	10
2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	13
2.1. Municipalités visées, compétences, ententes et règlements.....	13
2.2. Générateurs de matières résiduelles	15
2.2.1. Secteur résidentiel.....	15
2.2.2. Secteur institutions, commerces, industries	15
2.2.3. Secteur construction, rénovation, démolition	18
2.3. Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	19
2.4. Recensement des installations de traitement sur le territoire	25
2.4.1. Centre de tri de la MRC des Basques	27
2.4.2. Écocentre.....	27
2.4.3. Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup.....	27
2.4.4. Usine de biométhanisation.....	30
2.4.5. Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup	31
2.4.6. Sites de traitement des boues	31
2.5. Collectes et services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC	33
2.5.1. Collecte porte-à-porte de matières recyclables et des déchets.....	33
2.5.2. Matières organiques triées à la source	36
2.5.3. Valorisation et élimination sécuritaire par l'écocentre	38
2.5.4. Initiatives de réemploi.....	39
2.5.5. Construction, rénovation et démolition.....	40
2.5.6. Boues municipales et d'installations septiques.....	40
2.6. Information, sensibilisation et éducation	43
3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	45

3.1.	Méthodologie	45
3.2.	Matières recyclables	47
3.2.1.	Matières recyclables du secteur résidentiel.....	47
3.2.2.	Matières recyclables des industries, commerces et institutions.....	48
3.3.	Matières organiques	49
3.3.1.	Matières organiques du secteur résidentiel	49
3.3.2.	Matières organiques des ICI	52
3.4.	Résidus de construction, rénovation et démolition	54
3.5.	Encombrants et autres résidus	54
3.5.2.	Encombrants et autres résidus des ICI.....	56
3.6.	Matières résiduelles éliminées	57
3.6.1.	Matières éliminées du secteur résidentiel	58
3.6.2.	Matières éliminées des industries, commerces et institutions	58
3.6.3.	Matières enfouies du secteur CRD	60
3.7.	Tableaux récapitulatifs	61
4.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	63
4.1.	Diagnostic territorial	63
4.1.1.	Bilan PGMR 2003-2008	63
4.1.2.	Problématiques et enjeux régionaux	64
4.2.	Orientations et objectifs	67
4.2.1.	Orientations et objectifs nationaux	67
4.2.2.	Orientations régionales	69
4.2.3.	Objectifs régionaux	69
5.	PLAN D’ACTION 2016-2020	73
5.1.	Présentation des mesures prévues	73
5.2.	Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles.....	76
6.	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE	79
	CONCLUSION.....	81
	ANNEXES	83
	Annexe A – Liste des abréviations	83

Annexe B – Fiches descriptives des mesures proposées	85
Annexe C – Liste des points de dépôt des programmes de récupération.....	127
Annexe D — Rapport annuel 2015 de suivi de la mise en œuvre du PGMR.....	129

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

CARTES

Carte 1.1.1 : Localisation de la MRC des Basques.....	3
Carte 1.1.2 : Territoire d’application du PGMR de la MRC des Basques.....	5
Carte 1.1.3 : Grande Terre Publique et terres publiques municipales	6
Carte 2.4.1 : Localisation des infrastructures de traitement des matières résiduelles.....	26

TABLEAUX

Tableau 1.2.1 Informations générales, municipalités de la MRC des Basques	8
Tableau 1.2.2 Unité d’occupation dans la MRC des Basques	9
Tableau 1.2.3 Prévisions du nombre de ménages, 2006-2031.....	10
Tableau 1.3.1 Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent, 2006	11
Tableau 2.2.1 Nombre d’ICI de cinq employés et plus	16
Tableau 2.3.1 Organismes d’information, de sensibilisation et d’éducation.....	19
Tableau 2.3.2 Organismes et entreprises de réduction et de réemploi.....	19
Tableau 2.3.3 Organismes et entreprises de transport	20
Tableau 2.4.1 Matières résiduelles et boues enfouies au LET.....	28
Tableau 2.4.2 Quantités totales enfouies au LET en 2013.....	29
Tableau 2.5.1 Type et fréquence des collectes municipales selon le secteur	34
Tableau 2.5.2 Autres services municipaux de gestion des matières recyclables et des ordures.....	35
Tableau 2.5.3 Services municipaux de gestion des MOTS	36
Tableau 2.5.4 Matières acceptées à l’écocentre de la MRC des Basques et modes de valorisation.....	38
Tableau 2.5.5 Tonnage traité à l’écocentre en 2013 par matières	39
Tableau 2.5.6 Informations générales sur les fosses septiques.....	40
Tableau 2.5.7 Informations générales sur les stations municipales	42
Tableau 4.1.1 Quantités de matières résiduelles enfouies en 2013 par les MRC voisines	66
Tableau 4.1.2 Estimations des matières résiduelles résidentielles et ICI générées, éliminées et valorisées en provenance la MRC des Basques en 2026.....	66
Tableau 4.2.1 Objectifs nationaux et régionaux par type de matières	71
Tableau 5.2.1 Sommaire des revenus et des dépenses pour l’année 2015 et suivantes....	77

Tableau 5.2.2 Coûts totaux des mesures du PGMR 2016-2020 par catégorie et par année	78
---	----

FIGURES

Figure 1.2.1 Prévisions démographiques, 2006-2031.....	9
Figure 3.6.1 Matières éliminées en 2013	58
Figure 3.7.1 Matières éliminées estimées par l’outil d’inventaire.....	62
Figure 3.7.2 Matières éliminées indiquées par les billets de pesée	62

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Description du territoire

La MRC des Basques est un territoire à caractère rural composé de 11 municipalités et d'un territoire non organisé. En termes de superficie, c'est la plus petite MRC de la région du Bas-Saint-Laurent. C'est également la moins peuplée avec 9 184 habitants. Les secteurs économiques dominants sont l'agriculture, la foresterie et le tourisme.

Gestion actuelle

La gestion des matières résiduelles fait l'objet d'un partage de compétences entre les municipalités et la MRC. La collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Tandis que les déchets et les matières organiques sont acheminés dans la MRC voisine de Rivière-du-Loup, les matières recyclables sont triées à Trois-Pistoles. La MRC dispose d'un écocentre qui récupère notamment les résidus domestiques dangereux et les produits électroniques. Finalement, la gestion des boues est faite par les municipalités.

Inventaire des matières résiduelles

Les données disponibles pour 2013 indiquent que 11 403 tonnes métriques de matières résiduelles ont été générées sur le territoire, dont 51 % ont été valorisées. La quantité moyenne de matières enfouies pour la même année est de 604 kg/habitant.

Objectifs régionaux, diagnostic et plan d'action

La MRC a pour objectif d'atteindre un taux de récupération de 70 % des matières recyclables, contre 56 % aujourd'hui. À la suite des cinq premières années de collecte des matières organiques, elle vise la participation de 60 % des résidences et des ICI, et de 35 % des multilogements. Concernant les boues, 60 % devront être valorisées en 2020. Pour ce faire, un suivi complet de la gestion des boues sera nécessaire. Dans l'ensemble, 60 % de la matière organique devra être recyclée en 2020. Les résidus de construction, rénovation et démolition ont théoriquement un taux de récupération de 88 %, mais des données plus précises seront demandées aux récupérateurs privés pour le confirmer. L'objectif est de maximiser le taux de récupération en sensibilisant les ICI aux services d'écocentres et en étudiant la possibilité de mettre en place un second écocentre. D'ici 2020, 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte devront également être recyclés. Afin d'enfouir moins de 450 kg/an/habitant de matières résiduelles, 42 actions seront mises en place de 2016 à 2020. Ces actions concernent notamment l'acquisition de données, le développement de services, la sensibilisation, la tarification incitative ou la règlementation.

INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 est un exercice réalisé par la MRC des Basques afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les 11 municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs régionaux de récupération ou de mise en valeur. Par la suite, un diagnostic est posé pour chaque secteur, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées. Pour chacune des actions, les moyens de mise en œuvre, les échéances et les estimations budgétaires sont précisées en annexe. Finalement, le PGMR précise également les moyens qui seront déployés par la MRC pour assurer sa mise en œuvre.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC des Basques en vigueur depuis 2003. Plusieurs actions de ce premier plan ont été réalisées avec succès tel que de nombreuses activités de sensibilisation, la mise en place de cinq projets pilotes de compostage et l'ouverture d'un écocentre. En 2010, la MRC a également déclaré sa compétence pour la gestion des matières résiduelles. En parallèle, une démarche de réflexion a été menée entre plusieurs MRC pour la mise en service d'un lieu de traitement des matières organiques à portée régionale. Ainsi, depuis juin 2015, les matières organiques sont collectées dans toutes les municipalités (sauf Saint-Guy et Sainte-Rita) pour être acheminées à l'usine de biométhanisation de la région de Rivière-du-Loup.

La MRC des Basques a amorcé en 2014 la révision de son PGMR, conformément aux nouvelles lignes directrices du gouvernement publiées en 2013. Les travaux de révision ont été suivis tout au long du processus par les sept membres du Comité de révision du PGMR.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réaliser le PGMR de la MRC des Basques. Cette organisation avait également produit le PGMR en 2003 et mené à bien sa mise en œuvre depuis ce temps, en collaboration avec la MRC. Depuis 20 ans, Co-éco offre son expertise en gestion des matières résiduelles au monde municipal. Elle a entre autres produit quatre PGMR en 2003-2004 et en fait maintenant autant pour la deuxième édition des PGMR. Sa clientèle s'étend à six MRC de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

1. PORTRAIT DU TERRITOIRE

La section suivante décrit brièvement la géographie, la population et l'économie du territoire de la MRC des Basques. Cette section a été élaborée avec les données tirées du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Basques. Actuellement, le document en vigueur est le schéma d'aménagement d'origine, qui date de 1987 et qui a subi plusieurs modifications, dont la dernière remonte à 2008. En 2001, la MRC a adopté un premier projet de schéma d'aménagement révisé¹. Bien que ce ne soit pas le document qui ait cours légal à la MRC, les données qu'il contient sont réputées être à jour.

1.1. Géographie

La MRC des Basques se situe sur la rive sud du fleuve et elle appartient au groupe des huit MRC qui composent la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Elle a pour voisines les MRC de Rivière-du-Loup à l'ouest, de Rimouski-Neigette à l'est, de Témiscouata au sud et, de l'autre côté du fleuve, celle de la Haute-Côte-Nord.

Carte 1.1.1 : Localisation de la MRC des Basques



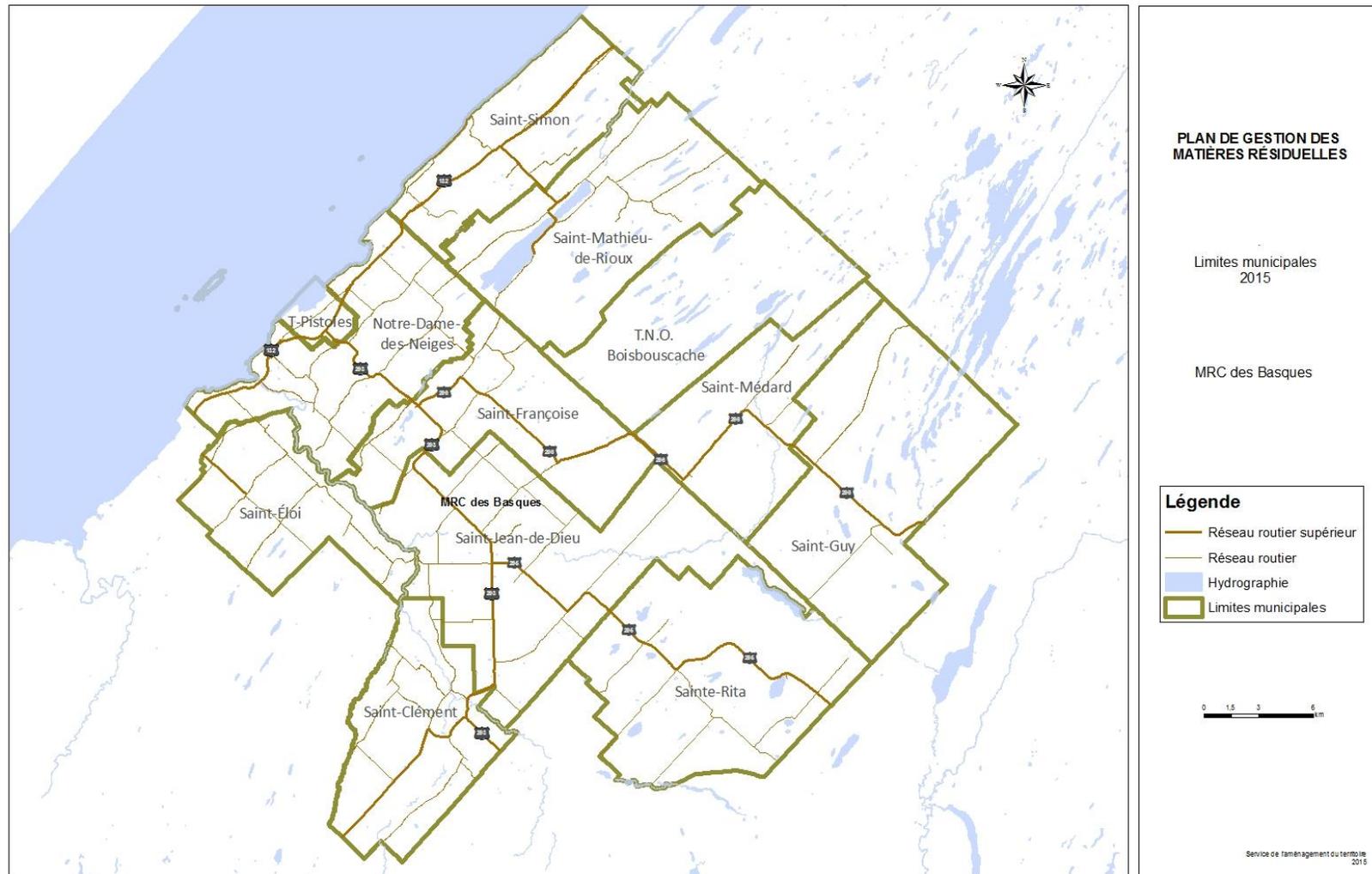
¹ MRC des Basques, Premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR-1), 2001.

La région des Basques est facilement accessible par la route nationale 132, par des routes régionales qui sillonnent tout le territoire et par un chemin de fer. Les liaisons maritimes sur l'estuaire du Saint-Laurent sont assurées par l'entremise d'une traverse saisonnière entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, localisée sur la rive nord du fleuve.

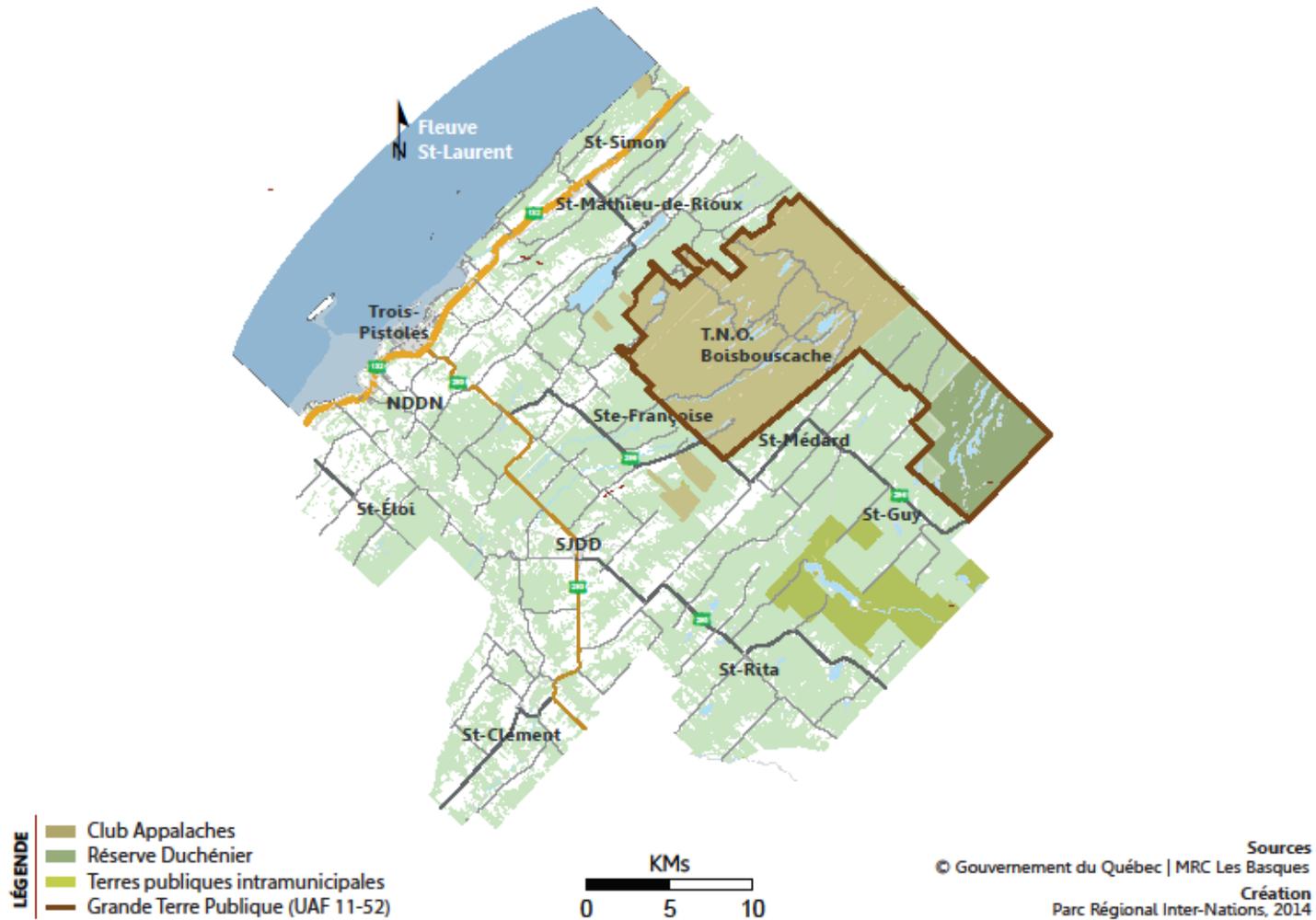
Tel que présenté à la carte 1.1.2, le territoire de la MRC est composé de onze municipalités et d'un territoire non organisé (TNO). La totalité est partagée entre 75 % de terres forestières, de 23 % de terres agricoles incluant une zone urbaine et de 2 % de lacs et de rivières pour une superficie totale de 1 123 kilomètres carrés. En termes d'étendue, elle est la plus petite MRC du Bas-Saint-Laurent.

Trois-Pistoles est la principale agglomération urbaine des Basques tandis que l'ensemble du territoire conserve un caractère rural. La ville dessert l'ensemble de la population du territoire de la MRC des Basques pour plusieurs services d'envergure régionale.

Carte 1.1.2 : Territoire d'application du PGMR de la MRC des Basques



Carte 1.1.3 : Grande Terre Publique et terres publiques municipales
 Représentation du territoire public faisant l'objet de droits exclusifs de chasse et de pêche
 par le club privé des Appalaches, juillet 2015.



On retrouve à l'est de la MRC une grande terre publique de 215,61 km² qui couvre une partie des municipalités de Saint-Mathieu-de-Rioux, de Saint-Médard et de Saint-Guy, ainsi que la presque totalité du TNO des Basques. Quelques chalets de chasse et pêche, ainsi que quelques érablières se retrouvent sur ce territoire. La grande terre publique est en partie occupée par Le Club Appalaches, un club privé qui jouit des droits de chasse et pêche, et par une portion de la Réserve faunique Duchénier.

Quant aux terres publiques intramunicipales déléguées (TPI), elles sont situées dans les municipalités de Saint-Simon, Saint-Mathieu-de-Rioux, Sainte-Françoise, Sainte-Rita, Saint-Médard et Saint-Guy. Les TPI ont une superficie totale de 47,25 km² et on y retrouve quelques chalets et érablières.

La MRC compte également un parc régional, soit le Parc du Mont Saint-Mathieu qui comprend une station de ski alpin.

Quelques îles à statut particulier dans le fleuve Saint-Laurent viennent compléter le portrait du territoire. À la hauteur de Notre-Dame-des-Neiges, l'île aux Basques a le statut de Lieu historique national du Canada. Cette île est un sanctuaire d'oiseaux migrateurs géré et protégé par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et compte quelques unités d'hébergement pour les visiteurs. L'île La Razade d'en Haut, dans le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, et l'île La Razade d'en Bas, dans le territoire de la municipalité de Saint-Simon, sont quant à elles de petites îles sanctuaires d'oiseaux migrateurs également gérées et protégées par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada. En raison de leur fragilité écologique, le public ne peut y avoir accès.

La gestion des matières résiduelles est traitée au paragraphe 10.2 du premier projet de schéma d'aménagement de la MRC². Le document datant de 2001, il contient très peu d'éléments en lien avec les matières résiduelles. Il renvoie principalement à la politique provinciale sur les matières résiduelles, précise qu'il n'entend pas permettre la venue d'un nouveau lieu d'enfouissement sur son territoire et suggère que la réglementation municipale interdise les puits d'eau potable à proximité des sites de dépôt en tranchée. Aucun zonage spécifique dédié aux activités de gestion des matières résiduelles n'est prévu.

² MRC des Basques, Premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR-1), 2001.

1.2. Population et démographie

La MRC des Basques compte une population totale de 9 184 habitants répartis dans les onze municipalités locales. Elle est la moins peuplée des MRC bas-laurentiennes et représente environ 4 % de la population régionale. La population de chaque municipalité est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1.2.1 Informations générales, municipalités de la MRC des Basques

Désignation	Municipalité	Superficie ³ (km ²)	Population ⁴
Municipalité	Notre-Dame-des-Neiges	93,54	1124
Paroisse	Saint-Clément	80,07	498
Paroisse	Sainte-Françoise	89,34	397
Paroisse	Saint-Éloi	65,87	326
Municipalité	Sainte-Rita	128,65	301
Municipalité	Saint-Guy	139,17	91
Municipalité	Saint-Jean-de-Dieu	152,15	1637
Paroisse	Saint-Mathieu-de-Rioux	109,67	666
Municipalité	Saint-Médard	75,37	227
Paroisse	Saint-Simon	74,64	451
Ville	Trois-Pistoles	7,62	3466
TNO	Lac-Boisbouscache	98,37	0
Total		1039,09	9184

Tel que présenté dans le tableau 1.2.2, le type d'unité d'occupation le plus fréquent dans la MRC est le logement résidentiel unifamilial qui représente 50 % de toutes les unités d'occupation du territoire. Le secteur ICI, quant à lui, comprend 23 % des unités d'occupation, tandis que les unités résidentielles saisonnières représentent 15 % des unités d'occupation. La population saisonnière se concentre dans certains secteurs, principalement le long du fleuve Saint-Laurent et au bord du lac Saint-Mathieu et du lac Saint-Jean. On remarque une tendance à convertir les résidences saisonnières en résidences habitables à l'année, particulièrement à Saint-Mathieu-de-Rioux, à Trois-Pistoles et à Notre-Dame-des-Neiges, le long du fleuve Saint-Laurent.

³ MAMOT, *Répertoire des municipalités*, 2013.

⁴ MAMOT, *Décret de la population*, 2013.

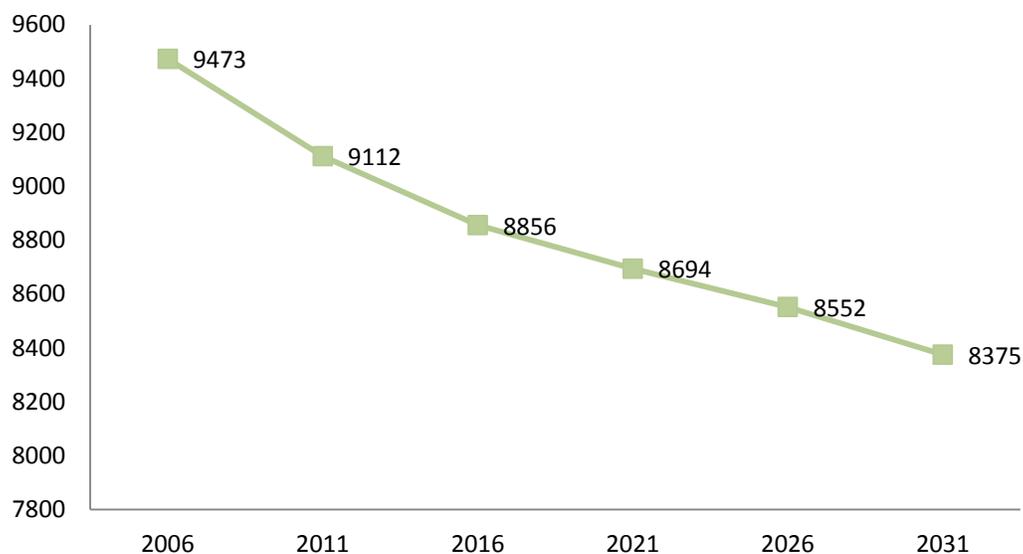
Tableau 1.2.2 Unité d'occupation dans la MRC des Basques

Type d'unité d'occupation	Nombre
Résidentiel unifamilial	2934
Résidentiel petit logement (2 logements)	462
Résidentiel multi-logement (3 logements et plus)	304
Saisonnier	917
ICI	1345
Total	5962

La MRC des Basques, avec un âge médian de 51,8 ans, se retrouve au premier rang des MRC les plus vieillissantes du Québec⁵. En 2006, la MRC arrive même en tête pour la proportion d'aînés la plus grande, soit 21,3 %. Les prévisions démographiques indiquent que le vieillissement de la population de la MRC des Basques se poursuivra. D'ici 2031, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus dans la MRC des Basques aura doublé, passant de 21,3 % à 44,8 %. La MRC restera donc en tête des MRC dont la population est la plus vieillissante au Québec.

La décroissance démographique est une autre réalité bien présente sur le territoire, en effet, l'Institut de la statistique du Québec prévoit une baisse de 11,6 % de la population de la MRC entre 2006 et 2031. Il s'agit de la décroissance démographique la plus importante de tout le Bas-Saint-Laurent.

Figure 1.2.1 Prévisions démographiques, 2006-2031



⁵ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*, publié en 2006.

On remarque que malgré la décroissance de la population, une augmentation du nombre de ménages est prévue, donc le nombre de personnes par ménage diminuera. Compte tenu de la baisse démographique et du vieillissement de la population, la quantité de matières résiduelles générées par le secteur municipal devrait avoir tendance à diminuer légèrement au cours des prochaines années.

Tableau 1.2.3 Prévisions du nombre de ménages, 2006-2031

	2006	2011	2016	2021	2026	2031
Ménages privés	4 087	4 120	4 201	4 275	4 315	4 272
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0

1.3. Caractéristiques socioéconomiques

La MRC des Basques est l'un des territoires les plus dévitalisés au Bas-Saint-Laurent sur le plan socioéconomique. En 2010, le revenu médian des familles était de 42 510 \$ comparativement à 51 842 \$ pour la moyenne québécoise⁶. Cela place la MRC des Basques au 96^e rang sur les 99 MRC et agglomérations urbaines⁷.

Le rapport de dépendance économique se définit comme l'ensemble des transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région. En 2006, la MRC recevait 50,19 \$ d'aides gouvernementales diverses pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi. Cette statistique place la MRC au premier rang des MRC du Bas-Saint-Laurent et au cinquième rang à l'échelle provinciale. Toutefois, une amélioration pour certains indicateurs comme le revenu médian et le revenu personnel a été observée dans les dernières années.

Concernant le niveau de scolarisation, le tableau ci-dessous montre que 30 % de la population du Bas-Saint-Laurent ne possédait aucun diplôme en 2006, 20 % avait validé un diplôme d'études secondaires, 35 % détenait un diplôme d'une école de métiers ou collégial et 15 % avait un certificat ou un diplôme universitaire⁸.

⁶ Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, produit numéro 99-014-X2011047 au catalogue de Statistique Canada, 2011.

⁷ CLD des Basques, *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2010-2020*, 2010.

⁸ Institut de la statistique du Québec, *Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, le sexe et le groupe d'âge au Bas-Saint-Laurent*, publié en 2006.

Tableau 1.3.1 Répartition de la population de 15 ans et plus selon le niveau de scolarité, Bas-Saint-Laurent, 2006

Niveau de scolarité	Nombre de personnes
Aucun diplôme d'études secondaires	50 795
Diplôme d'études secondaires	34 595
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	31 325
Certificat ou diplôme collégial	26 055
Certificat ou diplôme universitaire	23 650
Total	166 445

Près de 700 entreprises sont présentes sur le territoire de la MRC des Basques. La plupart, soit 79 %, embauchent quatre employés et moins. La main d'œuvre est répartie à 33 % dans le secteur primaire, à 12 % dans les secteurs manufacturiers et de la construction et à 56 % dans le secteur tertiaire⁹. L'agriculture, la foresterie et le tourisme sont les secteurs économiques dominants de la région et offrent le plus d'emploi. On compte 200 entreprises agricoles sur le territoire¹⁰. Les entreprises forestières œuvrent principalement à des activités de récoltes, d'aménagement forestier, de débardage et de transport du bois; il n'y a cependant aucune scierie dans la MRC. Le Centre de santé et de services sociaux des Basques et la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs sont également d'importants pourvoyeurs d'emplois dans le milieu de la santé et de l'éducation.

⁹ MRC des Basques, *Politique familiale de la MRC Des Basques*, 2001.

¹⁰ MAPAQ, *Portrait agroalimentaire de la MRC des Basques*, 2007.

2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1. Municipalités visées, compétences, ententes et règlements

L'ensemble des onze municipalités locales de la MRC des Basques sont visées par le plan de gestion des matières résiduelles. Suite à l'adoption d'un règlement de déclaration de compétence à l'égard de chacune des municipalités locales en 2010, la MRC est responsable de la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Le règlement n° 186 relatif à la collecte des matières résiduelles de la MRC a été adopté en 2011. Il encadre la gestion des déchets, matières recyclables et matières organiques sur l'ensemble de son territoire. Celui-ci a été modifié à deux reprises (en 2011 et 2013) par les règlements n° 188 et 203.

Pour l'ensemble de la MRC, le lieu de traitement des déchets est le lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup. Une entente d'une durée d'un an est renouvelée annuellement avec le LET.

En ce qui concerne la collecte et le transport des déchets, des matières organiques et des encombrants, un contrat a été signé entre la MRC et Services sanitaires A. Deschênes (SSAD) suite à un processus d'appel d'offres. Celui-ci a débuté le 15 juin 2015. Il est d'une durée de 36 mois (avec une option de 24 mois additionnels). La collecte des déchets et des encombrants est effectuée par SSAD pour toutes les municipalités, sauf Saint-Guy, qui procède elle-même à ce type de collecte. Concernant la collecte porte-à-porte des matières organiques, seules 9 municipalités sur 11 sont collectées puisque Saint-Guy et Sainte-Rita poursuivent le compostage suite à la mise en place de projets – pilotes.

Les matières recyclables de tout le territoire sont collectées par Récupération des Basques et traitées au centre de tri de la MRC. Suite au processus d'appel d'offres, une entente de 5 ans a été conclue entre Récupération des Basques et la MRC pour l'opération du centre de tri et de l'écocentre, ainsi que la collecte des matières recyclables. Le contrat a débuté le 1^{er} janvier 2015.

La MRC a également la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement¹¹.

Il n'y a aucune entente ni délégation de compétence en ce qui concerne les boues municipales et d'installations septiques. Les municipalités locales ont la responsabilité

¹¹ MDDELCC (Site Internet) : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm.

pour la gestion de ces matières. Seul Saint-Mathieu-de-Rioux a une réglementation spécifiquement sur les boues d'installations septiques, exigeant la vidange aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires¹².

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges fait mention des fosses dans son Règlement de construction numéro 188 et la municipalité de Sainte-Françoise favorise l'application du Règlement Q-2, r.22 (anciennement Q-2, r.8) sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Il en va de même pour la Ville de Trois-Pistoles qui fait mention des fosses dans son Règlement de construction numéro 592 à l'article 3.3.7 (celui-ci renvoie également au règlement provincial) et pour la municipalité de Saint-Médard qui fait mention de l'obligation de conformité des fosses septiques à la Loi sur la qualité de l'environnement dans son Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage de lotissement et de construction numéro 131.

¹² Règlement sur la gestion des boues de fosses septiques et puisards 05-04.

2.2. Générateurs de matières résiduelles

2.2.1. Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel est le premier générateur de matières résiduelles du territoire. Les principaux types de matières de ce secteur sont les matières recyclables, les matières organiques (MO), les encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus ultimes. On retrouve aussi d'autres types de matières en moindre quantité comme le textile et les contenants consignés. Les boues municipales et d'installations septiques font également partie des matières résiduelles du secteur résidentiel. Pour chaque type de matières, le système de gestion en place et les services offerts aux citoyens sont présentés à la section 2.5, alors que les quantités générées et valorisées sont décrites dans le chapitre inventaire.

Notons que le caractère touristique de certaines municipalités entraîne un défi pour la gestion des matières résiduelles générées par la population touristique et les résidents saisonniers. Ces derniers génèrent une quantité importante de matières résiduelles durant la saison estivale. De plus, le tri à la source est rarement réalisé adéquatement par les touristes et les ICI qui les accueillent (comme les sites touristiques, les campings et les restaurateurs), ce qui diminue le taux de mise en valeur.

Soulignons également la difficulté de desservir les chemins privés et les résidences saisonnières qui s'y trouvent par un service de collecte porte-à-porte. En effet, la difficulté d'accès pour les camions de collecte aux chemins privés nécessite la mise en place de solutions alternatives comme des contenants collectifs ou des points de dépôt pour la collecte des matières résiduelles de certains résidents saisonniers.

2.2.2. Secteur institutions, commerces, industries

Les services municipaux de gestion des matières résiduelles desservent également la presque totalité du secteur institutions, commerces, industries (ICI). En effet, les commerces et entreprises sont majoritairement inclus à même les collectes municipales et leurs matières se distinguent peu de celles du secteur résidentiel.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale répertorie l'ensemble des entreprises de cinq employés et plus par secteur d'activité. Le tableau suivant présente la compilation pour le territoire de la MRC et présente le nombre d'entreprises par secteur et par municipalité sans regard à leur génération de matières résiduelles ni aux services dont ils disposent.

Tableau 2.2.1 Nombre d'ICI de cinq employés et plus

Catégorie (code SCIAN)	Municipalités											
	Notre-Dame-des-Neiges	Saint-Clément	Sainte-Françoise	Saint-Éloi	Sainte-Rita	Saint-Guy	Saint-Jean-de-Dieu	Saint-Mathieu-de-Rieux	Saint-Médard	Saint-Simon	Trois-Pistoles	Total MRC
Administration publique (91)	2	1	1	0	1	0	1	1	2	2	6	17
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	3	0	1	3	5	0	7	2	1	1	2	25
Arts, spectacles et loisirs (71)	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	3	6
Autres services — sauf les administrations publiques (81)	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	4	8
Commerce de détail (44-45)	2	1	1	0	0	0	3	0	1	1	20	29
Commerce de gros (41)	1	0	0	1	0	0	3	0	0	0	3	8
Construction (23)	4	0	1	1	0	0	3	1	1	1	7	19
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Fabrication (31-33)	3	1	1	2	0	0	2	1	0	1	3	14
Finance et assurances (52)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3	4
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hébergement et services de restauration (72)	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	10	14
Industrie de l'information et industrie culturelle (51)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement (56)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	6
Services d'enseignement (61)	1	1	1	1	1	0	2	0	0	1	8	16
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	3
Services publics (22)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins de santé et assistance sociale (62)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11
Transport et entreposage (48-49)	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	4	8
Total	22	6	6	9	7	0	29	7	5	9	91	191

Sur le total de 191 ICI recensées, 91 se retrouvent à Trois-Pistoles, 29 à Saint-Jean-de-Dieu et 22 à Notre-Dame-des-Neiges. Les entreprises de cinq employés et plus sont donc concentrées dans ces trois municipalités et près de la moitié se trouvent à Trois-Pistoles. Le reste des entreprises est dispersé dans les autres municipalités du territoire, à l'exception de Saint-Guy qui n'en compte aucune.

Les entreprises les plus fréquentes sur le territoire sont celles du secteur de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, puis celles du commerce au détail.

Notons que, sans nécessairement être représentés en grands nombres, certains secteurs d'entreprises présents sur le territoire de la MRC ont des matières résiduelles particulières ou en quantités plus importantes. Ces derniers sont décrits ci-dessous.

Agriculture : Le secteur agricole est non négligeable en raison de son importance dans l'économie de la région et du nombre d'entreprises présentes sur le territoire. La majorité des entreprises agricoles sont desservies par la collecte municipale porte-à-porte. Les plastiques d'origine agricole et les tubulures d'érablière sont les principales matières problématiques de ce secteur.

Santé et éducation : Les institutions de santé et d'éducation sont toutes intégrées à la collecte municipale et sont d'importants générateurs de matières résiduelles. Bien que les acteurs de ce secteur soient souvent sensibilisés et sensibles aux impacts sociaux et environnementaux reliés à la gestion des matières résiduelles, l'organisation interne pour favoriser le tri à la source est souvent déficiente. La participation peut varier d'une institution à l'autre en fonction de la motivation des gestionnaires et employés à agir en ce sens. De plus, il est difficile pour les municipalités de mettre en place des incitatifs pour ce secteur puisqu'il bénéficie d'un paiement tenant lieu de taxes.

Municipalités : La gestion des boues des stations de traitement des eaux usées municipales se révèle être un défi pour bien des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont souvent inconnues des municipalités. De plus, le traitement par recyclage n'est pas toujours accessible, que ce soit pour des raisons de coût, de disponibilité d'équipements, ou d'accessibilité à un système de traitement. De façon générale, la gestion des boues des résidences isolées est quant à elle laissée à la discrétion des propriétaires.

ICI hors collecte municipale : Quelques ICI du territoire ont des contrats de collecte privés, que ce soit pour l'ensemble de leurs matières résiduelles ou occasionnellement pour gérer des surplus. C'est le cas de quelques entrepreneurs en construction situés à Saint-Jean-de-Dieu, Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles, mais aussi de Fibres de verre Rioux à Sainte-Françoise et de Pêcherie H. Dionne à Notre-Dame-des-Neiges. Soulignons également que la Fromagerie des Basques possède un centre de biométhanisation pour le traitement du lactosérum et des eaux de lavage (CA 400916946). Les résidus de traitement sont valorisés comme matières résiduelles fertilisantes.

2.2.3. Secteur construction, rénovation, démolition

Plusieurs entreprises acheminent des résidus de matériaux de construction en provenance du territoire de la MRC des Basques au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup chaque année. Toutefois, les données du LET ne précisent pas le type de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) dont il s'agit. Les générateurs de ce secteur ont des activités variées, que ce soit en bâtiment ou en transport. On peut donc supposer qu'il y a plusieurs types de matières dans cette catégorie (résidus de béton, asphalte, gypse, bois, métaux, déchets, etc.). De plus, les proportions peuvent varier significativement d'une année à l'autre en fonction des chantiers en cours. Plus d'informations sont indiqués au tableau 3.6.4.

La gestion des matières résiduelles de ce secteur est souvent difficile, car le tri à la source sur les chantiers représente un défi de taille, sans oublier que le coût de traitement et de transport pour la valorisation n'est pas avantageux par rapport à celui de l'élimination. L'amélioration de la gestion des résidus de CRD représente un défi important et implique tous les acteurs de cette industrie.

2.3. Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

En plus des municipalités qui sont les acteurs de premier plan, plusieurs organismes et entreprises sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. Ces derniers interviennent tant au niveau de l'information et la sensibilisation, qu'au niveau de la réduction et du réemploi. Sans oublier le transport et l'entreposage, le recyclage, la valorisation et l'élimination. Ces organismes et entreprises sont situés directement sur le territoire de la MRC, dans les MRC voisines, ou ailleurs au Québec. Sans être exhaustifs, les tableaux suivants présentent les principaux intervenants susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre du PGMR ou la gestion des matières résiduelles de la MRC des Basques par secteur d'activité.

Tableau 2.3.1 Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation

Nom et (type)	Coordonnées et (territoire)	Principales activités et matières visées
Mandaterre (OBNL)	15, rue Notre-Dame Est Suite 6, Trois-Pistoles 418 857-3248 (B)	Promouvoir le développement durable et responsable, activités de sensibilisation, organisation de l'Échofête
Co-éco (OBNL)	1650, rue de la Ferme, Sainte-Anne-de-La- Pocatière 418 856-2628 (KRB)	Information, sensibilisation et éducation environnementale et 3RV, accompagnement et assistance technique en GMR, plan de gestion intégré et développement de partenariat
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent (OBNL)	88, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski 418 721-5711 (Bas-Saint-Laurent)	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles. Promotion du programme ICI ON RECYCLE!

Tableau 2.3.2 Organismes et entreprises de réduction et de réemploi

Nom et (type)	Coordonnées et (territoire)	Principales activités et matières visées
Maison Le Puits (OBNL)	276, rue Langlais, Trois-Pistoles 418 851-1895 (B)	Réemploi de vêtements et petits articles pour la maison
Co-éco Entrepôt des matériaux patrimoniaux (OBNL)	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-La-Pocatière 418 856-2628 (KRB)	Récupération et vente de matériaux patrimoniaux de rénovation
Moisson Rimouski-Neigette (OBNL)	99, Rue de l'Évêché Est Rimouski 418 722-0016 (Est du Bas-Saint-Laurent)	Banque alimentaire interrégionale

Tableau 2.3.3 Organismes et entreprises de transport

Nom et (type)	Coordonnées et (territoire)	Principales activités et matières visées
Services Sanitaires A. Deschênes Inc. (Entreprise privée)	3, route à Cœur, Trois-Pistoles 418 851-2388 (KRTB)	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs
Conteneurs Bedo (Raymond d'Auteuil) (Entreprise privée)	41, rue D'Auteuil, Saint-Jean-de-Dieu 418 963-3205 (B)	Collecte des matières résiduelles et location de conteneurs
Récupération des Basques (OBNL)	2, Route à Cœur, Trois-Pistoles 418 851-1366 (B)	Collecte des matières recyclables
Gaudreau environnement Inc. (Entreprise privée)	110, rue des Équipements, Rivière-du-Loup 418 750-8886 (Province de Québec)	Collecte et transport des matières résiduelles, conditionnement, recyclage, valorisation et élimination, vidange de fosses septiques, vente et location de conteneurs
Conteneurs KRT (Entreprise privée)	118, rue des Équipements, C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309 (KRTB)	Vente et location de conteneurs Transport des matières résiduelles, centre de tri des rebuts de construction et de démolition, broyage de rebuts de bois et matériaux secs
Sani-bac G P inc. (Entreprise privée)	87, rue Saint-Germain E, Rimouski 418 722-9232 (MRC Rimouski-Neigette et territoire à proximité)	Vente et location de conteneurs, collecte d'encombrants
Équipements Sanitaires GG Ltée (Entreprise privée)	343, 2E Rue E., Rimouski 418 723-2313 (MRC Rimouski-Neigette et territoire à proximité)	Vente et location de conteneurs, collecte d'encombrants
Campor (Entreprise privée)	98, des Équipements, Rivière-du-Loup 418 867-8577 (Est du Québec)	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues

Tableau 2.3.4 Sites d'entreposage de résidus de béton, asphalte et brique détenant un CA du MDDELCC¹³

Nom du titulaire	Localisation	Numéro de CA	Objet du CA	Date de délivrance
Les Carrières Bérubé Inc.	Notre-Dame-des-Neiges Paroisse de, Rang 1, 345-P	401 053 871	Exploitation d'un centre permanent d'entreposage et de conditionnement de résidus de béton et d'asphalte	2013-07-19
Ministère des Transports	Notre-Dame-des-Neiges, Paroisse de, 1, 345-P	401 049 362	Exploitation d'un centre d'entreposage et de concassage de béton bitumineux	2013-07-08
9110-9991 Québec Inc.	Notre-Dame-des-Neiges, Paroisse de, 326 P, 328 P	400 663 621	Établissement et exploitation d'un centre d'entreposage et de conditionnement de matières résiduelles (béton, brique et asphalte)	2009-11-26
		400 636 496 Révoque le document 40052 5 564	Établissement et exploitation d'un centre d'entreposage de matières résiduelles de type béton, brique et asphalte	2009-11-26

¹³ MDDELCC, *Registres publics (Loi sur la qualité de l'environnement)*, disponible en ligne : <http://www.registres.mddefp.gouv.qc.ca/>.

Tableau 2.3.5 Programmes de récupération et de recyclage particuliers

Association ou programme	Matières visées
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec http://recyclermeselectroniques.ca/qc/	Association responsable de la mise en œuvre du programme de récupération et de recyclage des produits électroniques suite de l'entrée en vigueur de la REP sur les TIC
La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) http://www.soghu.com/fr	Organisme responsable de la mise en œuvre de la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluides et des filtres usagés
Éco-Peinture http://www.eco-peinture.com	Organisme responsable d'assurer la récupération des résidus de peinture architecturale et de leurs contenants.
Appel à Recycler ^{MD} http://www.appelarecycler.ca	Programme de récupération des piles aux États-Unis et au Canada qui collecte et recycle gratuitement les piles et les téléphones cellulaires au Canada
Je recycle pour MIRA et pour ma planète http://www.mira.ca/fr/	Programme de récupération de cartouches d'encre et de cellulaires de la Fondation MIRA
RecycFluo http://www.recycfluo.ca/fr	Programme visant à recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure pour les citoyens et les ICI
Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage Géré par RECYC-QUÉBEC	Programme assurant un service de récupération gratuit de tous les pneus hors d'usage au Québec
Mini-collecte Géré par Co-éco	Points de dépôt dans la majorité des écoles primaires et secondaires de la MRC pour récupérer les CD et DVD, les lunettes usagées, les cartouches d'encre, les goupilles de canettes, les attaches à pain et les piles
Les Diabétiques-Amis du K.R.T.B.	Cueillette de vêtements et d'articles usagés. Sur demande 418 862-7428 da-krtb@bellnet.ca
Dépôt de RDD Laurentide Re-Sources	Recyclage de peinture, teinture et vernis, récupération d'ampoules fluocompactes, de piles, d'huiles et de RDD.

Les listes exhaustives des points de dépôt présents sur le territoire sont disponibles à l'annexe C et sur les sites Internet des différents programmes. Également, certaines entreprises ont mis sur pied un programme individuel pour les produits qu'elles mettent sur le marché et qui sont visés par la REP¹⁴.

¹⁴ La liste de ces entreprises et de leurs programmes peut être consultée au <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/rep-programmes-individuels.asp>.

Tableau 2.3.6 Organismes et entreprises de récupération, entreposage, recyclage et valorisation

Nom et type	Coordonnées et territoire	Principales activités et matières visées
Matières diverses		
Récupération des Basques (Entreprise d'économie sociale)	2, route à Cœur, Trois-Pistoles 418 851-1366 (B)	Collecte, conditionnement et valorisation des matières recyclables, résidus CRD, RDD, matériels informatiques, résidus verts, valorisation du bois en granules, centre de tri et écocentre de Trois-Pistoles
Campor Environnement inc. (Entreprise privée)	98, des Équipements, Rivière-du-Loup 418 867-8577 (Est du Québec)	Collecte et traitement de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires, collecte et traitement de déchets dangereux et d'huiles usées
Matières organiques triées à la source		
Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (Sémer) (SEM)	1000, chemin du Dépotoir Cacouna 418 605-3331 (KRB)	Traitement des matières organiques par l'usine de biométhanisation
Construction, rénovation, démolition (CRD)		
Conteneurs KRT (Entreprise privée)	118, rue des Équipements, C. P. 724, Rivière-du-Loup 418 862-0309 (KRTB)	Centre de tri des rebuts de construction et de démolition, broyage de rebuts de bois, fournisseur d'équipement, transport des matières résiduelles
Métaux		
J.M. Bastille (Entreprise privée)	396, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup 418 862-3346 (KRTB)	Récupération et recyclage de métaux, rebuts non ferreux et ferreux
Acier Martin Bastille inc. (Entreprise privée)	227, route de l'Anse-au-Persil, Rivière-du-Loup 418 862-1705 (R)	Récupération et recyclage de métaux, rebuts métalliques
Groupe Bouffard (Entreprise privée)	75, rue Savard, C. P. 114 Matane 418 562-5116 (Est du Québec)	Collectes, récupération et recyclage de métaux, rebuts non-ferreux et ferreux
Boues		
Sani Lang Inc. (division de Campor environnement) (Entreprise privée)	32, route Transcanadienne Nord, Témiscouata-sur-le-Lac 418 854-1797 (Est du Québec)	Collecte, conditionnement et traitement de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires

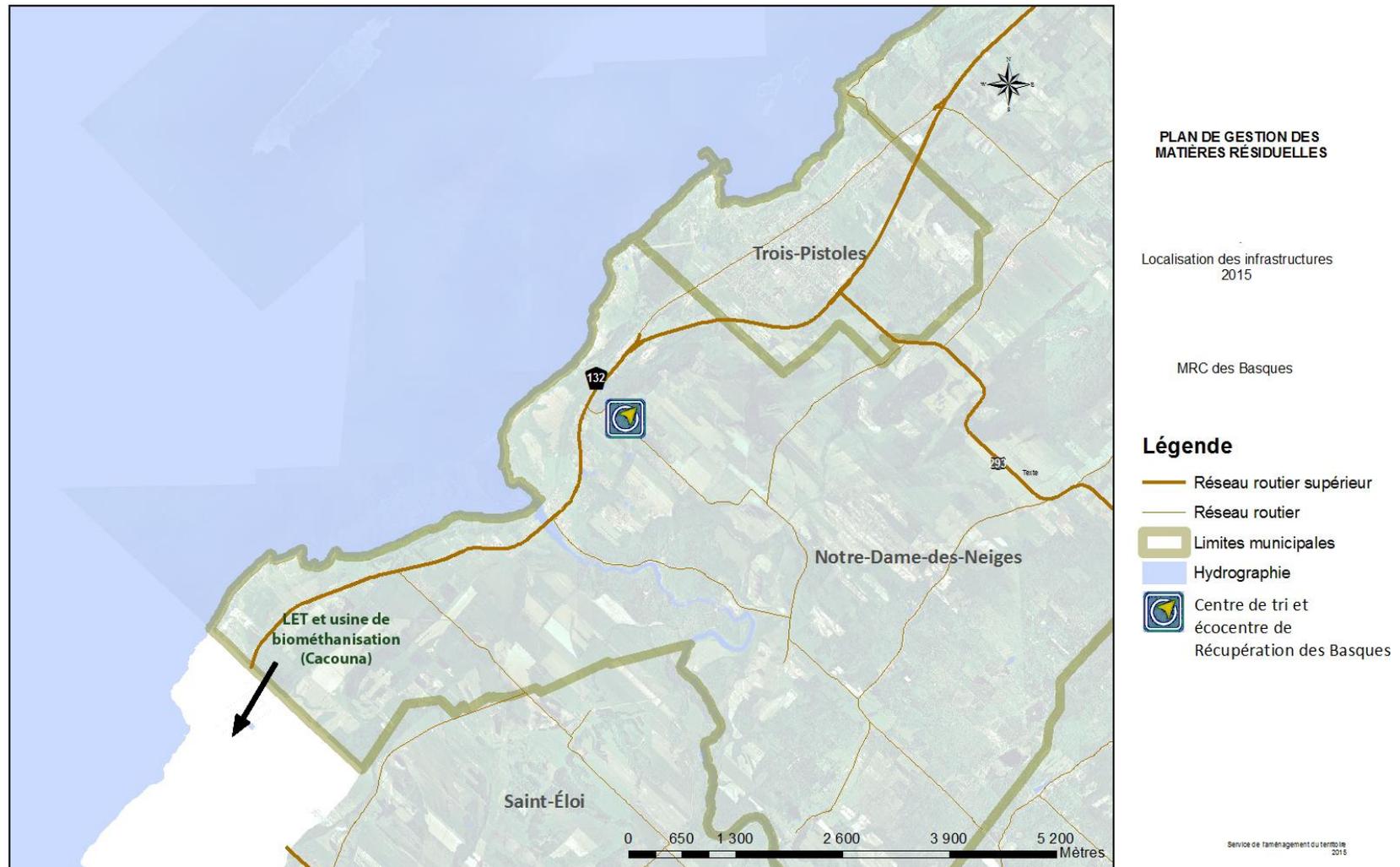
Nom et type	Coordonnées et territoire	Principales activités et matières visées
Groupe Pousse-vert (OBNL)	49, rue de l'Église, bureau 301, Saint-Arsène (Québec) 418 867-5678 (KRTB)	Groupe-conseil agricole, recyclage des matières résiduelles, principalement les boues et les cendres, comme MRF
Les Consultants Jean-Marc Paquet (filiale d'Activa environnement) (Entreprise privée)	431, rue des Artisans, bureau 200, Rimouski (Québec) 418 725-7997 (Est du Québec)	Entreprise de services-conseils en agronomie, recyclage de boues comme MRF
Écosphère Inc. (Entreprise privée)	C.P.1392, Rimouski 418 725-7500 (Est du Québec)	Expert-conseil en gestion des matières résiduelles liquides et solides dans les secteurs industriel, agricole et municipal, recyclage de boues comme MRF
Véhicules hors d'usages (VHU)		
G.R.D. pièces d'autos inc. (Entreprise privée)	1111, rue du Patrimoine, Cacouna 418 862-5477 (RB)	Entreprise de récupération et revente de pièces et de véhicules, centre de recyclage automobile
Ti-Coeur Pièces d'Autos inc. (Entreprise privée)	258, Route 291 Nord, Saint- Hubert-de-Rivière-du-Loup 418 497-2553 (KRTB)	Entreprise de récupération et revente de pièces et de véhicules, centre de recyclage automobile
Garage Julien Lebel (Entreprise privée)	119, Grande Ligne Sud, Saint- Cyprien 418 963-2495 (RTB)	Garage et récupération et revente de pièces automobiles usagées

2.4. Recensement des installations de traitement sur le territoire

La seule installation de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Basques est le centre de tri, dont la description détaillée est présentée ci-dessous. Les autres sites de traitement utilisés pour la gestion des matières résiduelles générées sur le territoire sont situés dans les MRC ou régions voisines. En effet, les déchets sont enfouis au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup tandis que les matières organiques sont valorisées à l'usine de biométhanisation opérée par la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) située sur le même site que le LET. Le centre de tri de matériaux secs est également situé à Rivière-du-Loup. Finalement, plusieurs sites de gestion des boues se situent dans les MRC voisines.

La MRC dispose également d'un écocentre dont les services sont détaillés au paragraphe 2.5.3.

Carte 2.4.1 : Localisation des infrastructures de traitement des matières résiduelles



2.4.1. Centre de tri de la MRC des Basques

Le centre de tri est situé à Trois-Pistoles (2, route à Cœur) dans un bâtiment appartenant à la MRC des Basques, construit en 2013 après qu'un incendie ait dévasté les anciennes installations. Pendant la reconstruction, les matières recyclables reçues ont été transportées et triées au centre de tri de Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska. Le centre a repris ses activités depuis décembre 2013 et est opéré par Récupération des Basques. Le centre de tri reçoit les matières recyclables provenant de la collecte sélective de la MRC des Basques qui couvre autant le secteur résidentiel que les ICI. Le centre de tri est équipé d'une ligne de tri et d'une presse horizontale. Un écocentre, accessible pour les citoyens de toute la MRC, est connexe au centre de tri.

Le centre de tri de la MRC des Basques reçoit et trie en moyenne 850 tm de matières recyclables par année. Une fois triées, les matières sont mises en ballot puis vendues. La capacité de traitement de l'installation est évaluée à 1200 t/an. La capacité du centre de tri n'étant exploité qu'à 70 %, l'installation actuelle est jugée suffisante pour les besoins des 5 prochaines années.

Aucune matière n'est transférée à d'autres lieux de traitement. Les rejets sont très faibles et sont éliminés au LET de la Ville de Rivière-du-Loup. Deux types de matières, soit le verre et le carton mixte (cartons plats et ondulés mélangés), sont considérés comme les plus problématiques pour le centre de tri en raison du manque de débouchés sur le marché pour ces matières.

2.4.2. Écocentre

Plus amples information sont disponibles au paragraphe 2.5.3.

2.4.3. Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est situé à Cacouna au 1707, route du Patrimoine. La Ville de Rivière-du-Loup en est le propriétaire et l'opérateur. En 2013, le LET recevait les déchets des secteurs résidentiels et ICI des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques et de la Haute-Gaspésie. Depuis 2015, les MRC de la Mitis et de la Matapédia y acheminent également leurs déchets puisqu'elles sont devenues clientes de l'usine de biométhanisation. En effet, la Ville favorise la desserte des clients du LET qui acheminent aussi leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation, une avenue qui n'a pas été choisie par la MRC de la Haute-Gaspésie, cette dernière n'est donc plus cliente du LET depuis ce temps.

En plus des infrastructures du lieu d'enfouissement, composées principalement des cellules d'enfouissement, d'un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des puits de captage des biogaz et d'une torchère, on retrouve sur le site du LET un dépôt de matériaux de CRD et l'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER. Rassembler plusieurs services de gestion des matières résiduelles sur ce site permet d'optimiser l'utilisation de divers équipements, notamment de la balance.

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est divisé en deux zones : la zone A dont l'exploitation a cessé en 2005 et la zone B, exploitée depuis sous le certificat d'autorisation 7522-01-01 — 0000206. Le volume total autorisé du lieu est de 2 340 000 m³. En 2013, le volume utilisé était de 64 321 m³ et le volume résiduel autorisé de 884 109 m³ pour une durée de vie estimée à 13 ans à partir de 2013.

En plus du volume maximal autorisé, il y a une limite annuelle de 50 000 tonnes pour les matières enfouies. En 2013, 46 897 tonnes de matières résiduelles (incluant les boues) ont été enfouies en provenance de quatre MRC (tableau ci-dessous). Cette quantité devrait diminuer suite à la mise en place de la collecte des matières organiques en 2015. C'est ce qui permet l'ajout de deux nouveaux clients au lieu d'enfouissement pour la même année.

Tableau 2.4.1 Matières résiduelles et boues enfouies au LET¹⁵

Provenance des matières	Quantités réelles 2013 (tonnes)	Quantités prévues 2015 (tonnes)
MRC de Rivière-du-Loup	26 615	21 795
MRC de Kamouraska	11 888	9 980
MRC des Basques	5 337	4 869
MRC de La Haute-Gaspésie	3 055	663
MRC de La Mitis	0	5 350
MRC de La Matapédia	0	4 720
Total	46 897	47 377

Le matériel de recouvrement quotidien du LET est principalement constitué de matériaux granulaires. Des rejets broyés du centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup sont aussi utilisés dans une moindre proportion. Ils comprennent notamment du bardeau d'asphalte, de la porcelaine, du masonite et de la mélamine. L'utilisation des matériaux secs est limitée par le fait que la limite annuelle de 50 000 tonnes s'applique à ces matières. En effet, ces derniers sont considérés comme des déchets par le MDDELCC.

La proportion de matériel de recouvrement par rapport aux déchets a été inhabituellement élevée en 2013 en raison d'important travaux effectué au LET (tableau ci-dessous).

¹⁵ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014.*

Tableau 2.4.2 Quantités totales enfouies au LET en 2013¹⁶

Type de matières	Quantité (tonnes)	Proportion (%)
Matières résiduelles enfouies	45 546	69 %
Boues	1 352	2 %
Recouvrement quotidien (matériaux secs)	1 723	3 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	17 554	26 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	101	<1 %
Sous total	66 276	100 %
Recouvrement final	50 811	
Grand total	117 087	

Aucun chargement de matières résiduelles n'a été refusé en 2013. Toutefois, lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de construction, rénovation et démolition sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 1 023 tonnes de matières ont été valorisées en 2013. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible, notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

Des boues d'abattoir et des boues municipales dont le contenu en eau est élevé sont parfois reçues au LET. Ainsi, lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. Lors de ces situations, un avertissement est envoyé au client.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. Des barrières mobiles sont déplacées quotidiennement autour de la zone de déchargement des camions pour limiter la quantité de matières qui s'envolent. De plus, de grands filets fixes sont installés en aval du vent pour bloquer les résidus qui ne sont pas retenus par les barrières. Malgré ces mesures, le personnel de la ville doit effectuer une cueillette manuelle des matières qui s'échappent continuellement, dont une majorité de sacs de plastique.

Précisons qu'avant la mise en application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) en janvier 2009, Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges acheminaient déjà leurs déchets au LET de la Ville de Rivière-du-Loup, alors que les autres municipalités éliminaient leurs déchets dans les cinq dépôts en

¹⁶ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014.*

tranchée que comptait la MRC à Sainte-Françoise, Saint-Jean-de-Dieu, Sainte-Rita, Saint-Clément et Saint-Médard.

2.4.4. Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation gérée par la SÉMER (Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup) se situe sur le même site que le lieu d'enfouissement de Rivière-des-Vases à Cacouna. Les installations de biométhanisation combinent sur le même site des équipements de captation de gaz de site d'enfouissement, de réception de matières organiques, de digestion anaérobie, de purification du biogaz et de liquéfaction du biométhane.

La société d'économie mixte est détenue par 3 actionnaires : la MRC de Rivière-du-Loup (40 %), la Ville de Rivière-du-Loup (40 %) et Terix-Envirogaz (20 %). À terme, 2 autres MRC détiendront également des actions : la MRC de Kamouraska (3 %) et la MRC des Basques (3 %).

Cinq MRC acheminent leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation : la MRC de Kamouraska, la MRC de Rivière-du-Loup, la MRC des Basques, la MRC de la Mitis et la MRC de la Matapédia.

2 types de matières y sont biométhanisées :

- les matières organiques traitées à la source (MOTS);
- les boues d'abattoirs.

Les résidus de jardinage, les fleurs, les plantes et le gazon sont les seuls résidus verts acceptés à l'usine. Le gazon est cependant indiqué dans la liste des matières refusées des outils de sensibilisation en vue de favoriser l'herbicyclage et de respecter la hiérarchie des 3 RV.

L'usine est dimensionnée pour recevoir annuellement 25 000 tonnes de matières organiques (dont 17 000 tonnes de MOTS et 8 000 tonnes de boues d'abattoirs) et produire 3 millions de mètres cubes de biométhane.

La biométhanisation est un procédé naturel basé sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation aboutit à la production d'un digestat valorisé en amendement agricole et de biogaz transformé notamment en biocarburant pour les camions. Le projet permet ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 35 000 tonnes équivalent CO₂ par année grâce à la valorisation des matières organiques et à la transformation des gaz émis au lieu d'enfouissement technique en biométhane.

Plus d'informations sur le démarrage de la collecte des matières organiques, la fréquence des collectes et les types de contenants utilisés sont données au paragraphe 2.5.2.

2.4.5. Centre de tri de matériaux secs de Rivière-du-Loup

Il n'y a aucun centre de tri de matériaux secs sur le territoire de la MRC des Basques. Les citoyens et les ICI peuvent cependant faire appel au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup situé au 118, rue des Équipements. Il est opéré par Conteneur KRT inc. depuis 2007, une entreprise qui fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin de servir à divers usages, avec un taux de récupération de 85 à 90 %. Les activités incluent entre autres le broyage¹⁷ et le tamisage¹⁸ des matières résiduelles. Une partie des matériaux valorisés est utilisée comme matériaux de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique.

Bien que les capacités actuelles et futures du centre de tri ne soient pas connues, Conteneurs KRT a réalisé plusieurs travaux d'agrandissement majeurs en 2015. On suppose donc que ses capacités de traitement des 5 prochaines années seront suffisantes pour recevoir, trier et valoriser les résidus de CRD.

2.4.6. Sites de traitement des boues

Aucun site de traitement des boues n'est présent sur le territoire de la MRC. Cependant, deux centres de gestion et de déshydratation des boues opérés par Campor environnement sont situés à Rivière-du-Loup et à l'Islet :

- Le centre de gestion et de déshydratation des boues de Rivière-du-Loup détient le certificat d'autorisation n°401012043 valide jusqu'en mars 2018¹⁹.
- Les installations de L'Islet comprennent des étangs de décantation et une presse à filtre pour déshydrater les boues. La phase solide est compostée dans les installations de l'entreprise à Témiscouata-sur-le-Lac. La phase liquide, quant à elle, est traitée par les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité de L'Islet. Ce centre a été opéré de façon saisonnière à partir de 2004

¹⁷ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400539878.

¹⁸ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400912396.

¹⁹ MDDELCC, registres publics, 2015.

et est maintenant fonctionnel à l'année depuis 2009. La capacité autorisée est de 10 000 mètres cubes par an.

Très peu d'informations relatives à ses installations, ses activités et sa clientèle ont été obtenu de la part de l'entreprise Campor environnement. Il en va de même pour les quantités annuelles de matières reçues, traitées et rejetées en provenance de la MRC des Basques ainsi que la capacité de traitement de chacun de ses sites. On sait toutefois que les boues ne sont pas enfouies au lieu d'enfouissement de Rivière-du-Loup²⁰.

Campor possède également un 3^{ème} site situé sur l'avenue du Port à Cacouna. C'est un centre d'entreposage et de compostage de résidus de papetières et de scieries²¹. Des boues²² et des cendres²³ y sont aussi entreposées en vue de leur valorisation. Depuis 1994, Campor inc. a obtenu plusieurs certificats d'autorisation associés à ce deuxième site, pour la valorisation agricole de diverses matières résiduelles fertilisantes, dont des résidus de papetières et de scieries, des boues chaulées, des boues d'abattoir, des boues de fosses septiques et des boues de stations d'épuration.

Enfin, Campor a fusionné en mars 2014 avec l'entreprise Sani Lang situé à Témiscouata-sur-le-Lac. Celle-ci comprend plusieurs installations de traitement des boues usées. En 2015, Sani Lang a obtenu plusieurs certificats d'autorisation pour la valorisation agricole de diverses matières résiduelles fertilisantes.

²⁰ Ville de Rivière-du-Loup, billets de pesée du LET, 2013.

²¹ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 300169339 (2004) et no 300196195 (2005).

²² Certificat d'autorisation du MDDELCC no 011150207 (1998).

²³ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 011149676 (1997).

2.5. Collectes et services en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC

Les détails sur la gestion actuelle des matières résiduelles et les services offerts aux citoyens et ICI de la MRC des Basques sont présentés dans la section suivante.

2.5.1. Collecte porte-à-porte de matières recyclables et des déchets

L'ensemble des municipalités du territoire offre la collecte porte-à-porte à leurs citoyens et ICI pour les déchets et les matières recyclables. Le bac unique d'un volume maximal de 360 litres a été adopté sur l'entièreté du territoire pour la collecte des déchets. Les ICI et les regroupements de chalets sont autorisés à utiliser un maximum de deux bacs roulants et doivent utiliser un conteneur si leur besoin dépasse cette quantité. De plus, il y a obligation de participer à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques pour faire partie de la collecte municipale. Les matières recyclables doivent être déposées dans des sacs ou des boîtes pour être collectées. En plus des catégories habituelles de matières soit le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal, les cartouches d'encre et les textiles sont acceptés dans la collecte sélective de la MRC des Basques.

Le tableau suivant présente le mode et la fréquence de collecte des déchets et des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités locales.

Tableau 2.5.1 Type et fréquence des collectes municipales selon le secteur²⁴

Municipalités	Secteurs	Collecte des déchets		Collecte des matières recyclables	
		Types/volume	n ^{bre} /an	Types/volume	n ^{bre} /an
Notre-Dame-des-Neiges (secteur Rivière-Trois Pistoles)	R	B — max 360 l	36	Sac ou boîte	52
	ICI — M	B — max 360 l	36	Sac ou boîte	52
		C	52		
	S	B — max 360 l	20	Sac ou boîte	13
Notre-Dame-des-Neiges	R	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	26
	ICI — M	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	26
		C	52 ou 26		
	S	B — max 360 l	13	Sac ou boîte	13
Saint-Clément	R — M	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	26
	ICI	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
Sainte-Françoise	R — ICI — M	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	26
	R — M	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
Saint-Éloi	ICI	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
		C	52		
Sainte-Rita	R — ICI — M	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
	S	B — max 360 l	12	Sac ou boîte	12
	R — ICI — M	Sac	26	Sac ou boîte	26
Saint-Guy	R	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	26
	ICI — M	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
		C	52 ou 32		
Saint-Mathieu-de-Rioux	R — ICI — M	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	26
	S	B — max 360 l	20	Sac ou boîte	23
Saint-Médard	R — ICI — M	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
	R — M	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
Saint-Simon	ICI	B — max 360 l	26	Sac ou boîte	26
		C	52		
	R	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	52
Trois-Pistoles	ICI — M	B — max 360 l	32	Sac ou boîte	52
		C	52		

²⁴ Secteur : R = résidentiel, M = multi logement, S = saisonnier, ICI = institutions, commerces, industrie.
Type contenant : B = bac roulant, C = conteneur.

D'autres services municipaux sont offerts aux citoyens pour les encombrants et certaines autres matières, que ce soit par des collectes ou des points de dépôt.

Tableau 2.5.2 Autres services municipaux de gestion des matières recyclables et des ordures

Municipalités	Autre service, dépôt ou incitatif
Ensemble de la MRC	1 collecte d'encombrants/an 7 collectes de plastiques agricoles/an
Saint-Jean-de-Dieu	2 collectes d'encombrants/an
Saint-Mathieu-de-Rioux	2 collectes d'encombrants/an Dépôt peinture, huile, pneus et bombonnes propane
Saint-Médard	1 collecte d'encombrants/an
Saint-Simon	1 collecte d'encombrants/an
Trois-Pistoles	2 collectes d'encombrants/an
Sainte-Françoise	1 collecte d'encombrants/an
Saint-Guy	1 collecte d'encombrants/an
Sainte-Rita	1 collecte d'encombrants/an
Saint-Clément	1 collecte d'encombrants/an
Saint-Éloi	1 collecte d'encombrants/an
Notre-Dame-des-Neiges	1 collecte d'encombrants/an

La majorité des aires publiques et des événements sont desservis par la collecte municipale autant pour les déchets que les matières recyclables. Les citoyens étant aux prises avec un surplus de déchets ou d'encombrants peuvent aller les porter directement au LET de la Ville de Rivière-du-Loup, et ce, sans frais. La quantité maximale acceptée est fixée à une remorque de 3 m³.

Concernant la gestion des déchets du territoire non organisé (TNO) de Boisbouscache, aucun secteur n'a été identifié comme problématique par les municipalités voisines. Le TNO est desservi par les collectes municipales grâce à des conteneurs en bordure de chemin collectés durant toute l'année ou de façon saisonnière. Les conteneurs du Club Appalaches font partie de la collecte de Saint-Mathieu-de-Rioux. Le Club Sirois, quelques érablières et certains chalets sont également vidés avec la collecte de Saint-Médard. Il arrive qu'occasionnellement, quelques érablières déposent des déchets pour la collecte de la municipalité de Saint-Guy.

2.5.2. Matières organiques triées à la source

Les matières organiques (MO) sont généralement divisées en trois catégories : les résidus alimentaires (restants de préparation de cuisine, restes de table, résidus de l'industrie alimentaire), les résidus verts et les boues. La présente section traite des MOTS, formées des deux premières catégories de MO, alors que les boues municipales et d'installations septiques seront abordées plus loin.

Résidus verts

En ce qui concerne les résidus verts, des services de collecte ou de dépôt volontaire sont offerts dans certaines municipalités. Il est à noter que les résidus verts provenant des citoyens sont également acceptés à l'écocentre.

Tableau 2.5.3 Services municipaux de gestion des MOTS

Municipalité	Collecte/dépôt MOTS
Notre-Dame-des-Neiges	Collecte de sapins 1/an
Saint-Clément	Dépôt résidus verts
Saint-Éloi	Dépôt résidus verts
Saint-Jean-de-Dieu	Dépôt résidus verts
Saint-Mathieu-de-Rieux	Dépôt résidus verts
Saint-Simon	Dépôt résidus verts
Trois-Pistoles	1 collecte de sapins/an 4 collectes de feuilles/an

Projet pilote de traitement des matières organiques dans la MRC des Basques

En 2010, l'annonce d'un projet d'implantation d'une usine de biométhanisation dans la MRC voisine a amené les municipalités du territoire de la MRC des Basques à se questionner sur la gestion de ses matières organiques, à court et long terme. Certaines municipalités faiblement densifiées et éloignées du site ont signifié leur volonté de gérer localement les matières organiques plutôt que de payer pour des collectes porte-à-porte supplémentaires. Le mode de gestion préconisé pour le projet pilote a été le compostage domestique, combiné au compostage communautaire par apport volontaire.

Cet essai terrain, d'une durée de 18 mois, portait sur la faisabilité technique et économique de gérer localement les matières organiques triées à la source par une combinaison de diverses méthodes. Le compostage domestique et le compostage communautaire par apport volontaire ont été mis à l'essai, et ce, en testant divers équipements. L'évaluation de la participation des citoyens et du taux de diversion des matières organiques faisait partie des objectifs recherchés, de même que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La gestion locale des matières organiques a été implantée dans cinq municipalités, selon cinq modes de gestion différents. À **Saint-Guy** (70 habitants), le compostage domestique était obligatoire. Le Comité de développement local a financé l'acquisition de composteurs pour chaque foyer qui n'en possédaient pas. À **Saint-Médard** (219 habitants), les citoyens avaient le choix de composter à domicile ou d'apporter leurs matières au lieu de dépôt municipal. À **Sainte-Françoise** (398 habitants), les résidents du village avaient le choix de composter à domicile ou d'apporter leurs matières au lieu de dépôt municipal, tandis que les résidents des rangs avaient l'obligation de composter à domicile. À **Sainte-Rita** (304 habitants), tous les citoyens ont été fortement incités à participer au compostage communautaire en venant porter leurs matières au lieu de dépôt municipal, mais ceux qui désiraient composter à domicile étaient libres de le faire. À **Saint-Clément** (498 habitants), tous les citoyens ont été fortement incités à participer au compostage communautaire par collecte porte-à-porte. Bien que n'étant pas financée dans le cadre de cet essai terrain, la municipalité a pris l'initiative d'implanter ce type de collecte et d'équiper les citoyens de petits bacs roulants. Les citoyens ont été fortement incités à utiliser la collecte plutôt que de composter à domicile. Aucun apport volontaire n'était permis.

Le projet pilote a permis de constater que le compostage domestique demeure la solution la plus simple et économique pour gérer les matières organiques du secteur résidentiel. Il est cependant difficile de contrôler la mise aux déchets des matières organiques et une grande proportion de citoyens abandonne cette pratique pendant l'hiver.

C'est pourquoi, au printemps 2015, des bacs bruns de 120 litres ont été distribués aux citoyens de Saint-Clément, de même qu'à ceux de Saint-Médard et Sainte-Françoise afin de débiter la collecte porte-à-porte des matières organiques dans toute la MRC. Seules les municipalités de Saint-Guy et Sainte-Rita poursuivent leurs projets pilotes en raison de leur éloignement de l'usine de biométhanisation. Un accompagnement récurrent des citoyens et la mise en place d'un moyen de contrôle sont suggérés pour atteindre de bons résultats.

Collecte porte-à-porte des matières organiques

La collecte porte-à-porte des matières organiques a démarré le 15 juin 2015 dans toute la MRC à l'exception des municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita. 9 municipalités sur 11 sont desservies soit près de 96 % de la population. Des bacs bruns de 120 litres ont été distribués à la population et aux ICI du territoire. La collecte a lieu aux deux semaines du 1^{er} avril au 30 novembre et une fois par mois du 1^{er} décembre au 31 mars. Les matières organiques collectées sont transportées à l'usine de biométhanisation à Cacouna pour être valorisées en biocarburant et en amendement agricole.

2.5.3. Valorisation et élimination sécuritaire par l'écocentre

Les écocentres sont des sites de dépôts volontaires et transitoires pour certains résidus domestiques pouvant être valorisés ou éliminés de façon sécuritaire. La MRC compte sur la présence d'un écocentre situé au 2, Route à Cœur, à Trois-Pistoles, accolé au centre de tri et qui est, tout comme ce dernier, opéré par Récupération des Basques.

L'écocentre est ouvert à partir de la mi-avril jusqu'à la mi-novembre, du mercredi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Il permet de détourner diverses matières de l'enfouissement, particulièrement le bois et les matériaux secs.

Tableau 2.5.4 Matières acceptées à l'écocentre de la MRC des Basques et modes de valorisation

Catégorie	Matières acceptées (non exhaustif)	Modes de valorisation
Matériaux secs et CRD	Bardeaux d'asphalte (frais de 1 \$ du pied cube), gypse, verre plat, porcelaine, etc.	Valorisation matière
Bois	Contaminé et non contaminé	Recyclage et valorisation énergétique
Métal	Métaux ferreux et non-ferreux	Recyclage
Résidus verts	Feuilles, branches, herbe coupée, résidus de jardin	Branches : valorisation énergétique Feuilles, herbe, résidus de jardin : valorisation matière en tourbière
Encombrants	Sofas, poêles, réfrigérateurs, tables, etc.	Matelas, sommier : élimination Mobilier réutilisable : réemploi
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Peinture et solvants, huiles usées, filtres et antigel, piles et batteries, fluorescents et fluocompactes, produits domestiques inflammables, corrosifs, poisons ou explosifs, etc.	Peintures : recyclage Huiles usées : recyclage Piles : recyclage et élimination Fluorescents : recyclage Produits dangereux : recyclage
Produits électroniques	Ordinateurs, téléviseurs, etc.	Recyclage
Matières recyclables	Plastiques agricoles	Recyclage
Pneus	Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces)	Recyclage et valorisation énergétique

Les tonnages de matières reçues en 2013 à l'écocentre sont les suivants :

Tableau 2.5.5 Tonnage traité à l'écocentre en 2013 par matières

Matières	Tonnage annuel (tm)
Bois	107,91
Matériaux secs	76,95
Ferraille	29,92
Huile	1,818
Pneus	6,43
Résidus verts	75
Résidus domestiques dangereux	4,131
Plastiques agricoles	44,99
Total	347,15

Chaque année, une analyse des débouchés, des coûts et des impacts environnementaux du traitement des matières est réalisée afin de s'assurer d'avoir les meilleures solutions de traitement ou de valorisation. Les solutions locales nécessitant peu de transport sont privilégiées. Certaines matières requièrent une gestion particulière notamment les appareils de réfrigération en raison des gaz réfrigérants. La réutilisation est favorisée lorsque les encombrants apportés à l'écocentre sont encore en bon état. Récupération des Basques a d'ailleurs lancé un nouveau service gratuit de petites annonces de dons de biens réutilisables sur son site Internet appelé Récupdon.

L'écocentre est accessible aux ICI, mais très peu l'utilisent. La contrainte de trier les matières étant trop forte, la grande majorité des entrepreneurs en construction préfèrent se départir de leurs matières directement au LET. Des frais de 1 \$ du pied cube sont exigés pour les matériaux de construction en provenance des ICI.

L'écocentre n'étant pas à son plein potentiel, cela laisse à penser que les infrastructures en place seront suffisantes pour les besoins d'ici 2020.

Notons finalement que les citoyens ont également accès aux points de dépôts et aux programmes provinciaux de récupération de certaines matières spécifiques énumérés dans le tableau 2.3.5.

2.5.4. Initiatives de réemploi

Plusieurs initiatives de réemploi émergent d'organismes communautaires ou d'entreprises privées, pensons notamment aux comptoirs d'aide, aux friperies et autres magasins d'articles usagés comme la Maison Le Puits située rue Langlais à Trois-Pistoles. De plus, l'accessibilité à Internet crée de nouvelles opportunités de réemploi pour les citoyens et les ICI. En effet, il est dorénavant facile d'accéder en ligne à des sites Internet et des

pages sur les réseaux sociaux qui présentent des petites annonces pour la vente et l'échange de biens. D'autres initiatives peuvent également émaner d'initiatives municipales, comme à Trois-Pistoles où l'on dédie quatre fins de semaine aux ventes de garage.

2.5.5. Construction, rénovation et démolition

Outre l'écocentre qui accepte certains CRD des secteurs résidentiel et ICI, aucun service municipal n'est offert aux citoyens et ICI de la MRC. Ils peuvent toutefois valoriser ces matériaux en faisant appel à l'entreprise Conteneurs KRT à Rivière-du-Loup ou à tout autre récupérateur privé de résidus de CRD.

2.5.6. Boues municipales et d'installations septiques

La section suivante présente les informations générales sur les boues pour chacune des municipalités du territoire, autant les boues des systèmes de traitement municipaux que celles des installations septiques des résidences isolées. En ce qui concerne les boues d'installations septiques (tableau 2.5.6), leur gestion est laissée à la responsabilité des propriétaires, sauf à Saint-Mathieu-de-Rieux où la municipalité organise les vidanges.

Tableau 2.5.6 Informations générales sur les fosses septiques

Municipalité	Nombre de fosses septiques permanentes	Nombre de fosses septiques saisonnières	Responsable de la vidange
Notre-Dame-des-Neiges	≈175	≈124	Propriétaires
Saint-Clément	148	26	Propriétaires
Sainte-Françoise	51	7	Propriétaires
Saint-Éloi	170	0	Propriétaires
Sainte-Rita	32	12	Propriétaires
Saint-Guy	25	25	Regroupement volontaire des propriétaires
Saint-Jean-de-Dieu	≈205	0	Propriétaires
Saint-Mathieu-de-Rieux	≈170	≈250	Contrat octroyé à Sani Lang par la municipalité (2013)
Saint-Médard	35	11	Propriétaires
Saint-Simon	70	23	Propriétaires
Trois-Pistoles	20	72	Propriétaires

Pour ce qui est des boues municipales, neuf des onze municipalités ont des systèmes de traitement (tableau 2.5.7). Notre-Dame-des-Neiges n'en a pas, cependant certaines résidences sont connectées au réseau de la Ville de Trois-Pistoles. Saint-Éloi n'en a pas non plus, mais la mise en place d'une station est prévue pour les années à venir. En ce qui

concerne Saint-Guy et Sainte-Françoise, il s'agit de systèmes en place depuis les années 80 qui ne sont pas indiqués sur les listes et les cartes de la direction des infrastructures du MAMOT²⁵. Il est prévu que celui de Sainte-Françoise soit remplacé par des étangs aérés dans les prochaines années. Dans les autres municipalités, on retrouve des étangs aérés à l'exception de Saint-Simon qui a un système de roseau épurateur. On remarque que la vidange des étangs est plus ou moins planifiée selon les municipalités.

²⁵ MAMOT, Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux,
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement/>.

Tableau 2.5.7 Informations générales sur les stations municipales²⁶

Municipalité	Type de traitement	No. installation	Date mise en opération	u.o. desservies	Date dernière vidange	Date prévue prochaine vidange	Contrat de vidange et traitement
Notre-Dame-des-Neiges	Ville Trois-Pistoles			299			
Saint-Clément	Étangs aérés – Parois verticales	11005-1	sept-11	105	S.O.	nd	S.O.
Sainte-Françoise	Lits d'infiltration, étangs aérés à venir		années 80	97	S.O.	S.O.	
Saint-Éloi	S.O. : installation à venir						
Sainte-Rita	Étangs aérés – Parois verticales	11015-1	nov-98	84	2009	2019	S.O.
Saint-Guy	Étang aéré			17	S.O.	S.O.	
Saint-Jean-de-Dieu	Étangs aérés	11010-1	sept-10	735	S.O.	2028	S.O.
Saint-Mathieu-de-Rieux	Étangs à rétention réduite — Parois verticales	11050-1	févr-03	162	2012	2015	S.O.
Saint-Médard	Étangs aérés – Parois verticales	11025-1	juil-01	244	2013	nd	S. O.
Saint-Simon	Roseaux épurateurs	11055-1	juil-01	117	S.O.	S.O.	S.O.
Trois-Pistoles	Étangs aérés	08460-1	janv-93	5093	2015	2025 ou plus	ASDR Environnement

²⁶ Consultez le questionnaire municipal pour la révision du PGMR et le Site Internet : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement/>.

2.6. Information, sensibilisation et éducation

L'information, l'éducation relative à l'environnement et la sensibilisation auprès des citoyens sont absolument nécessaires afin d'atteindre les objectifs de valorisation des matières résiduelles. La MRC compte notamment sur la présence de trois organismes de sensibilisation à l'environnement qui œuvrent sur son territoire : Mandaterre, Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) et le Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent.

Mandaterre est une corporation à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir le développement durable et responsable à travers les gestes du quotidien. L'organisme organise annuellement un festival environnemental, *Échofête*, mais réalise également plusieurs autres activités culturelles et de sensibilisation.

Co-éco développe et offre des outils éducatifs sur divers sujets reliés à la gestion des matières résiduelles, ainsi que sur l'utilisation rationnelle de l'eau, le transport actif, l'écocitoyenneté, le réchauffement climatique, etc. Parmi les activités réalisées au cours des dernières années en lien avec les matières résiduelles, on compte les campagnes estivales de sensibilisation spécifiquement sur la collecte sélective qui ont lieu chaque année, de même que des présentations et formations. Les sujets traités sont entre autres les 3 R, le compostage domestique et la consommation responsable. D'autres mesures assurent la promotion et la diffusion des services de récupération et des alternatives à l'élimination, comme les calendriers de collectes municipaux, les parutions dans les journaux municipaux et certaines activités ponctuelles.

En 2012-2013, Co-éco a participé à une étude menée par le Cégep de Rivière-du-Loup sur les pratiques innovantes en sensibilisation au tri à la source des matières résiduelles. Les résultats démontrent que les activités ISÉ doivent être adaptées constamment afin de répondre adéquatement aux problématiques et aux enjeux changeants des diverses clientèles. De plus, ces activités ISÉ doivent être adaptées aux différents types de matières résiduelles et favoriser la réduction à la source, le remploi et le recyclage.

En plus des activités ISÉ s'adressant à l'ensemble de la population, la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! est réalisée auprès des ICI du territoire par le CRE-BSL. Ce programme vise à inciter les ICI à mettre en place un système de gestion de leurs matières résiduelles et à reconnaître les établissements qui atteignent les objectifs de mise en valeur du programme.

Tableau 2.6.1 Établissements du territoire reconnus ICI ON RECYCLE!

Niveau	Établissements certifiés
Niveau 1	Les Fibres de verre Rioux
	Centre local de développement (CLD) des Basques
Niveau 2	MRC des Basques
	SADC des Basques
	Caisse Desjardins de l'Héritage Basques

3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un inventaire des matières résiduelles gérées sur le territoire de la MRC en 2013 est présenté dans ce chapitre. Les données sont présentées en fonction des catégories de matières visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques (incluant les boues), les résidus de construction, rénovation et démolition, les encombrants et autres résidus, de même que les matières résiduelles enfouies.

3.1. Méthodologie

Les quantités fournies par les différents gestionnaires de matières résiduelles ont été utilisées en priorité lorsqu'elles étaient disponibles. Lorsque des informations étaient manquantes, les données ont été remplacées par des quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec²⁷. Les éléments suivants sont les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composteurs distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

La quantité de matières récupérées est de 5 854 tonnes. Cette quantité comprend des données fournies par les récupérateurs pour les matières recyclables et les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). Les quantités de matières organiques, d'encombrants et autres résidus comprennent surtout des estimations réalisées avec l'outil d'inventaire, amalgamées avec quelques données lorsqu'elles sont disponibles.

La quantité de matières éliminées est de 5 549 tonnes. Cette quantité comprend les données provenant du lieu d'enfouissement technique, de même que des données concernant les rejets des récupérateurs privés situés hors du territoire, ainsi que des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire. La quantité de matières éliminées a été multipliée par la proportion de chaque catégorie de matières indiquée par l'outil d'inventaire (tableau 3.1.1). La MRC souhaite réaliser une caractérisation de ses déchets lors du prochain plan de gestion des matières résiduelles, afin d'obtenir des données détaillées plus représentatives de la région.

²⁷ Chamard et associés, *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, 2014.

Tableau 3.1.1 Estimation des matières éliminées par catégorie²⁸

Type de matière	Selon l'outil d'inventaire (tonnes)		En multipliant la quantité réelle par les proportions indiquées par l'outil (tonnes)			
Matières recyclables	1 917	24 %	5 549	X	24 %	= 1 344
Matières organiques et boues	4 811	60 %	5 549	X	60 %	= 3 352
Construction, rénovation et démolition	477	6 %	5 549	X	6 %	= 334
Encombrants et autres	739	9 %	5 549	X	9 %	= 518
Total	7 945	100 %	5 549	X	100 %	= 5 549

Les quantités générées pour chaque catégorie de matières sont obtenues en additionnant les matières récupérées et les matières enfouies (tableau 3.1.2). Ainsi, les données disponibles et les estimations utilisées indiquent que 11 403 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la MRC en 2013. De ces matières, 5 854 ont été récupérées, pour un taux de récupération global de 51 %. Les taux de récupération sont indiqués par type de matières, pour tous les secteurs combinés, conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 3.1.2 Quantités pour chaque catégorie de matières²⁹

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	3 057	1 344	1 713	57 %
Matières organiques et boues	4 293	3 352	941	16 %
Construction, rénovation, démolition	2546	334	2 212	88 %
Encombrants et autres	1 506	518	987	66 %
Total	11 403	5 549	5 854	51 %

²⁹ La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

3.2. Matières recyclables

On estime que 1 713 tonnes de matières recyclables ont été récupérées en 2013, soit 56 % des matières générées pour cette catégorie (tableau 3.2.1).

Tableau 3.2.1 Matières recyclables³⁰

Secteur	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Secteur résidentiel	1 199	494	705	59%
Industries, commerces et institutions	1 858	850	1 008	54 %
Total	3 057	1 344	1 713	56 %

Les données du centre de tri expliquent une partie de cette estimation. En effet, un total de 835 tonnes de matières recyclables y a été reçu en 2013. La collecte par laquelle ces matières sont acheminées est effectuée par Récupération des Basques et dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Environ 94 % de ces matières ont été récupérées, soit 782 tonnes, considérant 53 tonnes de rejets.

La quantité de matières récupérées par des récupérateurs privés directement auprès des industries, commerces et institutions (ICI) n'est pas documentée, c'est pourquoi l'outil d'inventaire a été utilisé pour ce secteur. La proportion de chaque type de matières et la quantité de matières enfouies et générée a également été déterminée en utilisant l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, de la même façon qu'à la section 3.1.

3.2.1. Matières recyclables du secteur résidentiel

Les données disponibles indiquent que 782 tonnes de matières recyclables ont été récupérés par la collecte municipale³¹. Sur cette quantité, la part attribuée au secteur résidentiel est estimée à 705 tonnes à l'aide de l'outil d'inventaire (tableau 3.2.2). Cette quantité représente 77 kg/habitant/an, soit légèrement moins que la moyenne québécoise qui est de 82 kg/habitant/an³².

³⁰ La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

³¹ Récupération des Basques, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

³² Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec, 2012

Tableau 3.2.2 Matières recyclables du secteur résidentiel³³

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	696	220	476	68%
Métal	76	46	30	39%
Plastique	244	170	75	31%
Verre	183	59	125	68%
Total	1 199	494	705	59%

3.2.2. Matières recyclables des industries, commerces et institutions

Très peu de données sont disponibles concernant les matières recyclables récupérées directement par les industries, commerces et institutions (ICI). À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime qu'ils ont récupéré 1 008 tonnes de matières (tableau 3.2.3). Ces matières comprennent notamment le carton et le plastique récupéré à l'interne par les marchés d'alimentation ou par des récupérateurs privés.

Tableau 3.2.3 Matières recyclables des industries, commerces et institutions³⁴

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	1 291	471	820	64 %
Métal	139	64	75	54 %
Plastique	317	244	73	23 %
Verre	111	71	40	36 %
Total	1 858	850	1 008	54 %

Les plastiques agricoles sont une des matières résiduelles du secteur agricole générée en quantité importante sur le territoire. Ils sont collectés par Récupération des Basques en vue d'être recyclés. Ainsi, les données disponibles indiquent que 45 tonnes de cette matière ont été récupérées en 2013 grâce à cette collecte. Cette quantité est incluse dans le total des matières récupérées indiquée au tableau 3.2.3.

³³ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

³⁴ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

3.3. Matières organiques

On estime que 941 tonnes de matières organiques ont été récupérées en 2013, soit 22 % des matières générées pour cette catégorie. La quantité récupérée est attribuable seulement au secteur résidentiel. Toutes les matières organiques générées par les industries, commerces et institutions ont été éliminées (tableau 3.3.1).

Tableau 3.3.1 Matières organiques³⁵

Secteur	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Secteur résidentiel	2 212	1 270	941	43%
Industries, commerces et institutions	2 082	2 082	0	0%
Total	4 294	3 352	941	22 %

3.3.1. Matières organiques du secteur résidentiel

On estime que 941 tonnes de matières organiques ont été récupérées par le secteur résidentiel en 2013, soit 43 % des matières générées pour cette catégorie (tableau 3.3.2). Des données sont disponibles concernant les résidus verts et les résidus alimentaires. Toutefois, les quantités de boues de fosses septiques et de boues d'étangs aérés sont estimées en utilisant l'outil d'inventaire.

Tableau 3.3.2 Matières organiques du secteur résidentiel³⁶

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	488	403	85	17%
Résidus alimentaires	581	506	75	13%
Boues de fosses septiques	491	0	491	100%
Boues d'étangs aérés	290	0	290	100%
Autres	362	362	0	0%
Total	2 212	1 270	941	43%

3.3.1.1. Résidus verts et alimentaires du secteur résidentiel

On estime que 160 tonnes de résidus verts et de résidus alimentaires ont été récupérés par le secteur résidentiel en 2013 (tableau 3.3.2). Cette quantité représente 17 kg/habitant/an, soit légèrement moins que la moyenne québécoise qui est de 19 kg/habitant/an³⁷. Les

³⁵ La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

³⁶ La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

³⁷ Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec, 2012.

données disponibles appuient cette estimation, 122 tonnes de résidus verts et de résidus alimentaires ayant été traités par différents modes de récupération (tableau 3.3.3). Il faut souligner que les 31 tonnes de branches reçues à l'écocentre font partie des matières éliminées, puisque celles-ci sont transformées en granules pour la valorisation énergétique.

Tableau 3.3.3 Résidus verts et résidus alimentaires

Mode de récupération	Matières visées	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)
Projet-pilote cinq municipalités ³⁸	Résidus alimentaires	0	47
Dépôt au sol à l'écocentre ³⁹	Branches	31	0
Conteneur à l'écocentre ⁴⁰	Autres résidus verts	0	75
Sous-total		31	122
Compostage ⁴¹ et herbicyclage ⁴²	Résidus verts et alimentaires	0	38
Total		31	160

Un projet pilote de compostage domestique et communautaire était en cours dans cinq municipalités de la MRC durant 18 mois en 2012-2013. La quantité totale de résidus alimentaires valorisées par ce projet est d'environ 47 tonnes de résidus alimentaires par année (tableau 3.3.4). Cette estimation est basée sur la pesée des matières à Saint-Clément et sur un sondage auquel ont répondu les occupants de 60 % des résidences des quatre autres municipalités.

Tableau 3.3.4 Résidus alimentaires récupérées lors du projet-pilote

Municipalité	Population (habitants)	Mode de traitement	Récupérées (tonnes)	(kg/hab)
Saint-Guy	70	Compostage domestique obligatoire	1.78	25
Saint-Médard	219	Compostage domestique ou dépôt volontaire	6.24	28
Sainte-Françoise	398	Compostage domestique ou dépôt volontaire	12.20	31
Sainte-Rita	304	Compostage domestique ou dépôt volontaire	5.36	18
Saint-Clément	498	Collecte porte-à-porte	21.30	43
Total	1489		46.88	31

³⁸ Essai terrain de traitement des matières organiques – Rapport final, MRC des Basques, 2013.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Récupération des Basques, *Tonnages reçus en 2013 (non publié)*, 2014.

⁴¹ Estimé à l'aide de l'outil d'inventaire pour les municipalités ne participant pas au projet-pilote.

⁴² Estimé à l'aide de l'outil d'inventaire pour toutes les municipalités.

On remarque que le taux de récupération est significativement plus élevé lorsque la collecte est offerte, comme à Saint-Clément. C'est entre autres pourquoi les essais par apport volontaire n'ont pas été poursuivis. D'autres contraintes techniques et règlementaires ont également été identifiées comme des freins majeurs au compostage communautaire :

- Exigences du MDDELCC : analyses et registres quotidiens (température et humidité)
- Accompagnement constant requis : coûts et disponibilité de la main d'œuvre
- Hygiénisation du compost variable en hiver et chauffage trop coûteux
- Pas de financement gouvernemental pour les projets de moins de 100 tonnes/an
- Accès à une usine de biométhanisation régionale financée par le PTMOBC⁴³

Les quantités de résidus verts valorisées par herbicyclage sont inconnues de même que celles valorisées par le compostage domestique dans les municipalités ne participant pas au projet-pilote. Toutefois, elles sont estimées à 38 tonnes à l'aide de l'outil d'inventaire. De la sensibilisation et des formations à ce sujet ont été offertes depuis plusieurs années. Il y a également eu des distributions de composteurs à coût modique par les municipalités et à l'écocentre.

La mise en place de la collecte des matières organiques en 2015 a changé considérablement la gestion des matières organiques sur le territoire et les quantités récupérées dans les années à venir augmenteront assurément. Seules les municipalités de Saint-Guy et de Sainte-Rita continuent de miser sur le compostage domestique pour le traitement des résidus alimentaires.

3.3.1.2. Boues d'étangs aérés

On estime à l'aide de l'outil d'inventaire que 290 tonnes humides de boues d'étangs aérés ont été récupérées en 2013. Aucune donnée de la part des municipalités n'est disponible à ce sujet. Toutefois, on sait que Campor Environnement, l'entrepreneur actif dans la région, récupère 100 % des boues qui sont vidangées.

3.3.1.3. Boues de fosses septiques récupérées

On estime à l'aide de l'outil d'inventaire que 491 tonnes humides de boues de fosses septiques ont été récupérées en 2013. Les municipalités n'ont presque aucune donnée concernant la disposition des boues de fosses septiques. Seule la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux offre le service de collecte à ses citoyens. Pourtant, cette dernière ne possède pas de données sur les quantités collectées en 2013. Toutes les autres

⁴³ Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

municipalités laissent leurs citoyens procéder individuellement à l'entretien de leurs installations, mais aucune mesure de contrôle n'est en place.

On ne connaît pas la quantité de boues de fosses septiques collectées par Campor, l'entrepreneur qui est actif dans la région. On sait cependant que la presque totalité des boues collectées sont valorisées. En effet, seulement 17 tonnes de boues ont été enfouies par cette entreprise en 2013.

Une évaluation des quantités potentielles peut tout de même être réalisée à partir du nombre de fosses septiques présentes sur le territoire (tableau 3.3.5). On estime à 688 le nombre de fosses nécessitant une vidange à chaque année. Considérant un volume de 2.8 m³/fosse, on obtient environ 1 926 m³ d'eaux usées par année. Par le traitement de déshydratation de boues, Campor retire 78 % de ce volume pour obtenir des boues humides⁴⁴. Il y a donc un potentiel de 424 m³ de boues humides. Considérant une densité de 1.01 tonne humide/m³, on obtient une estimation de 428 tonnes humides.

Tableau 3.3.5. Estimation des boues de fosses septiques

Municipalité	Fosses septiques équivalentes ⁴⁵	Eaux usées ⁴⁶ (m ³ /an)	Boues humides ⁴⁷ (tonnes humides/an)
Notre-Dame-des-Neiges	119	332	74
Saint-Clément	81	225	50
Sainte-Françoise	27	76	17
Saint-Éloi	85	238	53
Sainte-Rita	19	53	12
Saint-Guy	19	53	12
Saint-Jean-de-Dieu	103	287	64
Saint-Mathieu-de-Rioux	148	413	92
Saint-Médard	20	57	13
Saint-Simon	41	114	25
Trois-Pistoles	28	78	17
Total	688	1 926	428

3.3.2. Matières organiques des ICI

Aucunes matières organiques n'ont été récupérées par les industries, commerces et institutions en 2013 (tableau 3.3.6). Les quantités de matières présentées sont toutes estimées en utilisant l'outil d'inventaire.

⁴⁴ Donnée fournie par Campor pour ses installations de L'Islet.

⁴⁵ Considérant 50 % des fosses septiques permanentes et 25 % des saisonnières pour tenir en compte la fréquence de vidange (4 ans pour les permanentes et aux 2 ans pour les saisonnières). Nombre de fosses fournies par les municipalités.

⁴⁶ Moyenne de 2.8 m³ par fosse fournie par Campor, communication personnelle, 2016.

⁴⁷ Considérant que 78 % du volume des eaux usées est retiré par le traitement de déshydratation et que la densité des boues est de 1.01 tmh/m³, informations fournies par Campor, communication personnelle 2016.

Tableau 3.3.6 Matières organiques des industries, commerces et institutions⁴⁸

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Résidus verts	62	62	0	0%
Résidus alimentaires	431	431	0	0%
Industrie transformation alimentaire	1 499	1 499	0	0%
Boues de papetières	0	0	0	0%
Autres	90	90	0	0%
Total	2 082	2 082	0	0%

3.3.2.1. Industrie de transformation agroalimentaire

On estime à l'aide de l'outil d'inventaire que 1 499 tonnes de matières organiques sont générées par l'industrie de la transformation alimentaire. Cette estimation semble élevée et mériterait d'être validée par une cueillette de données avec pesée. En effet, seulement trois entreprises de cinq employés et plus sont répertoriés sur le territoire de la MRC dans le domaine de la transformation alimentaire. Ces entreprises éliminent très peu de matières organiques à première vue.

Tableau 3.3.7 Industries de transformation alimentaire de cinq employés et plus

Municipalité	Entreprise	Employés	Principale production
Notre-Dame-des-Neiges	Fromagerie des Basques inc.	50 à 99	Fromage
Saint-Simon	Eau Limpide inc.	5 à 19	Eau déminéralisée
Saint-Mathieu-de-Rieux	Vignoble Le Domaine du Lac	5 à 19	Vin

De plus, Fromagerie des Basques inc. opère depuis 2014 des installations de biométhanisation pour le traitement du lactosérum et des eaux de lavage. Les résidus de ce procédé générés en 2014 ont été recyclés comme matières résiduelles fertilisantes, mais les données ne sont pas disponibles à ce sujet. Toutefois, aucun résidu n'ayant été généré en 2013, cette matière est exclue de l'inventaire.

Pêcherie H. Dionne Inc. et Poissonnerie du Verseau II est une entreprise qui transforme entre autres les produits suivants : crabe, buccins, turbot, produits fumés-marinés et saucisses. C'est un des principaux ICI qui achemine des matières résiduelles directement au lieu d'enfouissement technique (tableau 3.6.4). Avec la mise en place de la collecte des matières organiques, le taux de récupération de l'entreprise augmentera certainement.

⁴⁸ Toutes les quantités sont estimées à l'aide de l'outil d'inventaire.

3.4. Résidus de construction, rénovation et démolition

On estime que 2 212 tonnes de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) ont été récupérées en 2013, soit 87 % des matières générées pour cette catégorie. Une part de ces matières a été acheminée à l'écocentre (185 tonnes), et le reste directement au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup (2027 tonnes). L'outil d'inventaire ne permet pas de distinguer la part du secteur résidentiel et celle des industries, commerces et institutions. Les estimations ont été ventilées en fonction des pourcentages indiqués par l'outil d'inventaire (tableau 3.4.1).

Tableau 3.4.1 Résidus de construction, rénovation et démolition⁴⁹

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Agrégats	1 495	58	1 437	96%
Bois de construction	653	123	530	81%
Gypse	146	56	89	61%
Bardeaux d'asphalte	128	47	81	63%
Autres	125	49	75	60%
Bois de transformation industrielle	0	0	0	0%
TOTAL	2 546	334	2 212	87%

La quantité retenue de 2 212 tonnes récupérées est une estimation subjective située entre les quantités générées par l'outil d'inventaire (1 552 tonnes) et les données fournies par l'opérateur du centre de tri (4 000 tonnes)⁵⁰. L'absence de cadre réglementaire pour l'obtention des données des récupérateurs privés ne permet pas de les valider de façon plus formelle, une situation que la MRC déplore.

3.5. Encombrants et autres résidus

On estime à 987 tonnes la quantité d'encombrants et autres résidus récupérés en 2013, avec un taux de valorisation de 66 % (tableau 3.5.1). Les quantités pour cette catégorie sont un amalgame d'estimations réalisées avec l'outil d'inventaire et de données fournies par les récupérateurs.

⁴⁹ Estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

⁵⁰ Conteneurs KRT inc., *Communication privé (non publié)*, 2015.

Tableau 3.5.1 Encombrants et autres résidus⁵¹

Secteur	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Secteur résidentiel	1208	368	839	70%
Industries, commerces et institutions	297	149	148	50%
Total	1505	517	987	66%

3.5.1. Encombrants et autres résidus du secteur résidentiel

On estime à 839 tonnes la quantité d'encombrants et autres résidus récupérés par le secteur résidentiel en 2013, avec un taux de valorisation de 70 %. Les données sont détaillées plus en profondeur pour les résidus domestiques dangereux dans la sous-section suivante.

Tableau 3.5.2. Encombrants et autres résidus du secteur résidentiel⁵²

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Appareils électroniques⁵³	10	0	10	100%
Contenants consignés⁵⁴	66	12	54	82%
Encombrants métalliques	215	13	202	94%
Encombrants non-métalliques	14	14	0	0%
Pneus⁵⁵	118	0	118	100%
Rejets du centre de tri⁵⁶	37	37	0	0%
Résidus domestiques dangereux⁵⁷	5,2	2,5	2,7	52%
Résidus ultimes	15	15	0	0%
Textiles	100	70	30	30%
Véhicules hors d'usage	627	205	422	67%
Total	1208	368	839	70%

⁵¹ La source pour chacune des quantités est indiquée dans les sous-sections suivantes.

⁵² Estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire sauf si indiqué.

⁵³ ARPE – Association pour la récupération des produits électroniques, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

⁵⁴ Recyc-Québec.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Récupération des Basques, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

⁵⁷ Voir tableau 3.6.1

3.5.1.1. Résidus domestiques dangereux

Les données disponibles indiquent que 6 tonnes de résidus domestiques dangereux (RDD) ont été reçues en 2013 aux différents points de dépôt. Toutefois, l'outil d'inventaire prévoyait seulement 5 tonnes de matières générées. À défaut de meilleure estimation, on considèrera que les quantités reçues sont égales aux quantités générées.

La plupart des RDD font l'objet d'une valorisation énergétique ou d'une élimination sécuritaire. Bien qu'une part soit également récupérée, on les considère éliminés en absence de données, sauf pour la peinture qu'on considère récupérée à 100 % (tableau 3.5.3).

Tableau 3.5.3 RDD reçus aux différents points de dépôt

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Piles et batteries⁵⁸	0,37	0,37	0	0%
Peinture⁵⁹	2,73	0,00	2,73	100%
Huile⁶⁰	1,82	1,82	0	0%
Autres⁶¹ RDD⁶²	1,41	1,41	0,00	0%
Total	6,32	3,59	2,73	46%

La majorité des matières reçues ont été déposées à l'écocentre par les citoyens, soit 5.95 tonnes. En plus de l'écocentre, des points de dépôt sont présents dans quatre autres municipalités pour certains RDD spécifiques. Ces derniers sont énumérés à l'annexe C.

3.5.2. Encombrants et autres résidus des ICI

On estime à 148 tonnes la quantité d'encombrants et autres résidus récupérés par les industries, commerces et institutions en 2013, avec un taux de valorisation de 50 %. Les balayures de rues sont utilisées comme matériel de voirie ou de remblai par les municipalités, une fois qu'elles ont séché.

⁵⁸ Appel à recycler, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

⁵⁹ Éco-peinture, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

⁶⁰ Récupération des Basques, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

⁶¹ Lampes au mercure, antigels, produits corrosifs, explosifs, poisons et inflammables.

⁶² Ibid.

Tableau 3.5.4. Encombrants et autres résidus des ICI⁶³

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Balayures de rues⁶⁴	148	0	148	100%
Rejets du centre de tri⁶⁵	37	37	0	0%
Résidus ultimes	112	112	0	0%
Total	297	149	148	50%

3.6. Matières résiduelles éliminées

La quantité totale de matières éliminées est de 5 549 tonnes. Cette quantité comprend les matières provenant directement de la MRC, identifiées sur les billets de pesée du lieu d'enfouissement technique (LET). On y ajoute les rejets des installations de tri situées à l'extérieur du territoire, tel que détaillé dans les sous-sections suivantes.

Le rapport annuel du LET constitue l'ensemble de données les plus détaillées de cet inventaire, toutes matières confondues⁶⁶. La qualité et le détail des informations permettent de dresser un portrait clair de la situation. La MRC considère que les recycleurs privés et publics devraient avoir des obligations similaires d'ici à la prochaine révision du plan de gestion des matières résiduelles. Un cadre réglementaire provincial sera nécessaire pour baliser et rendre concrètes les obligations légales qu'ont les entreprises pour fournir les données à la MRC⁶⁷.

Il y a eu 1 076 entrées au LET en provenance de la MRC, dont les billets de pesée sont accessibles dans le rapport annuel produit par la Ville. La plupart des données qui suivent dans cette section proviennent de ce rapport⁶⁸. Les billets de pesée permettent de distinguer la provenance des matières résiduelles enfouies par secteurs d'activité (figure 3.6.1).

⁶³ Estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire sauf si indiqué.

⁶⁴ Municipalités.

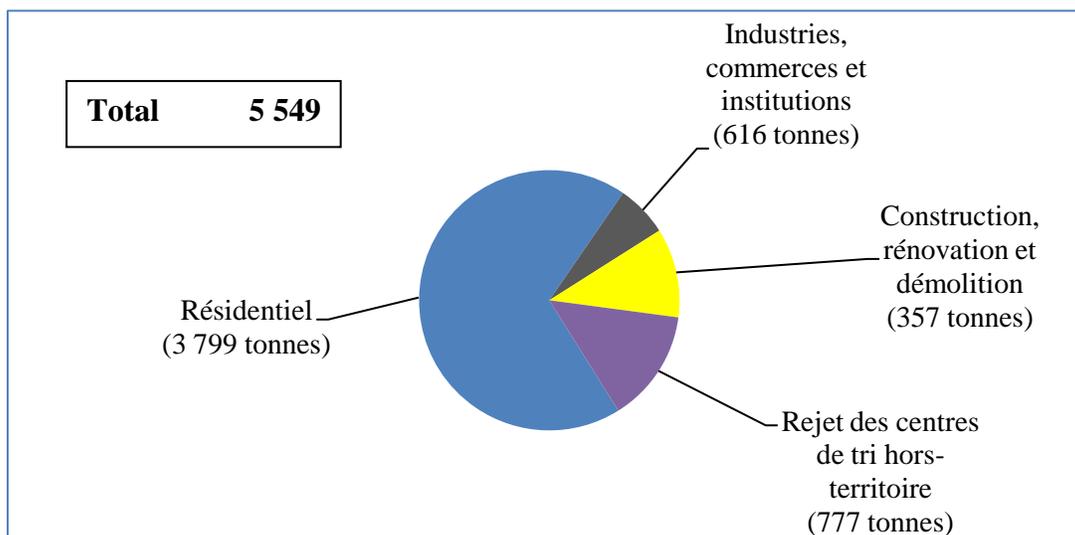
⁶⁵ Récupération des Basques, *Quantités reçues en 2013 (non publié)*, 2014.

⁶⁶ Exigence du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* – Q-2, R.19, art.

⁶⁷ Loi sur la qualité de l'environnement - LQE Q-2, art. 53.26.

⁶⁸ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013*, 2014.

Figure 3.6.1 Matières éliminées en 2013



3.6.1. Matières éliminées du secteur résidentiel

Les données disponibles indiquent qu'il y a eu 3 799 tonnes de matières éliminées provenant du secteur résidentiel, soit 414 kg/habitant (tableau 3.6.1). Cette quantité comprend les matières acheminées au LET par les différentes collectes municipales. Il n'est malheureusement pas possible de différencier l'origine des matières par municipalité pour le regroupement de collecte de la MRC. Seule la municipalité de Saint-Guy opère une collecte distincte.

Tableau 3.6.1. Matières éliminées du secteur résidentiel

Type de matière	Gestionnaire	Quantité (tonnes)
Matières acheminées directement au LET⁶⁹	Regroupement MRC des Basques	3 786
Matières acheminées directement au LET⁷⁰	Municipalité de Saint-Guy	13
Total		3 799

3.6.2. Matières éliminées des industries, commerces et institutions

On estime que 1 393 tonnes de matières ont été éliminées en provenance des industries, commerces et institutions (ICI) en 2013 (tableau 3.6.2). La moitié de cette quantité provient de données mesurées vérifiables, l'autre moitié fait l'objet d'estimations par l'outil d'inventaire ou de déclarations informelles des récupérateurs.

⁶⁹ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2013, 2014.*

⁷⁰ Ibid.

Tableau 3.6.2 Matières éliminées des ICI

Type de matière	Gestionnaire	Quantité (tonnes)
Matières acheminées directement au LET par les ICI ⁷¹	Divers	616
Rejets du centre de tri des matériaux secs ⁷²	Conteneurs KRT	477
Rejets des recycleurs de métaux (véhicules hors-d'usage) ⁷³	Divers	296
Résidus domestiques dangereux éliminés	Laurentide re/sources	4
Total		1 393

Les matières acheminées directement au LET par les ICI comprennent aussi les résidus du centre de tri des matières recyclables et de l'écocentre, de même que les animaux morts. À cette quantité, on ajoute les rejets des récupérateurs privés qui sont situés en dehors du territoire de la MRC.

Concernant la provenance des matières enfouies au LET, on observe une très grande disparité dans le taux par habitant pour chaque municipalité. Cette réalité reflète la distribution inégale des ICI entre les municipalités (tableau 3.6.3).

Tableau 3.6.3. Matières du secteur ICI éliminées au LET en 2013

Municipalités	Quantité (tonnes)	Population (habitants)	Taux (kg/hab)
Notre-Dame-des-Neiges	160	1 124	142
Saint-Clément	1	498	2
Sainte-Françoise	46	397	116
Saint-Éloi	10	326	29
Sainte-Rita	3	301	11
Saint-Guy	0	91	0
Saint-Jean-de-Dieu	76	1 637	46
Saint-Mathieu-de-Rioux	99	666	149
Saint-Médard	45	227	198
Saint-Simon	3	451	6
Trois-Pistoles	173	3 466	50
TOTAL MRC	616	9 184	67

Il y a 24 industries, commerces et institutions de la MRC qui acheminent directement leurs matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET), pour un total de 616 tonnes/an. Plus de 75 % de ces matières, soit 463 tonnes, sont éliminées par 8 de ces ICI

⁷¹ Ibid.

⁷² Conteneurs KRT inc., *Communication privé (non publié)*, 2015.

⁷³ Estimation réalisée à l'aide de l'outil d'inventaire.

(tableau 3.6.4). Chacun d'eux y achemine plus de 40 tonnes/an de matières résiduelles. Les autres 16 clients contribuent pour le 25 % restant, dont la majorité acheminant chacun moins de 5 chargements par an.

Tableau 3.6.4 ICI éliminant plus de 40 tonnes/an

ICI	Quantité (tonnes)	Type de matières
Récupération des Basques	90	Rejets de centre de tri et d'écocentre
Charbon de bois franc Basques	67	Déchets industriels
Les Fibres de verre Rioux	59	Déchets industriels
Conteneurs Bedo	55	Déchets industriels et résidus de CRD
MRC des Basques	51	Remorques domestiques principalement
Berthier Ouellet	48	Déchets industriels et résidus de CRD
Pêcherie H Dionne	48	Résidus de fruits de mer et de poisson
Construction L. Albert inc.	45	Déchets industriels et résidus de CRD
Total	463	

3.6.3. Matières enfouies du secteur CRD

Les données disponibles indiquent que le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) a acheminé 357 tonnes de matières au LET en 2013 (tableau 3.6.5). Cette quantité est plus élevée que la quantité de résidus de CRD éliminée indiquée à la section 3.4 (334 tonnes). En effet, les matières éliminées par ce secteur comprennent également des matières recyclables, des matières organiques et d'autres matières diverses.

Tableau 3.6.5 Résidus du secteur CRD acheminés directement au LET (tonnes)

Municipalité	Quantité (tonnes)	Population (habitants)	Taux (kg/habitant)
Notre-Dame-des-Neiges	61	1 124	54
Saint-Clément	5	498	10
Sainte-Françoise	7	397	16
Saint-Éloi	3	326	9
Sainte-Rita	0	301	0
Saint-Guy	0	91	0
Saint-Jean-de-Dieu	53	1 637	32
Saint-Mathieu-de-Rioux	20	666	30
Saint-Médard	5	227	22
Saint-Simon	12	451	27
Trois-Pistoles	192	3 466	55
TOTAL MRC	357	9 184	256

3.7. Tableaux récapitulatifs

Les tableaux récapitulatifs suivants présentent les données de l'inventaire par secteur d'activité. Le secteur résidentiel demeure celui avec le plus de matières générées, mais son taux de récupération plus élevé fait qu'il y a moins de matières éliminées que pour les industries, commerces et institutions (ICI).

Tableau 3.7.1 Matières résiduelles du secteur résidentiel

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	1 199	494	705	59 %
Matières organiques et boues	2 212	1 270	941	43 %
Encombrants et autres	1 208	368	839	70 %
Total	4 619	2 132	2 485	54 %

Tableau 3.7.2 Matières résiduelles des industries, commerces et institutions

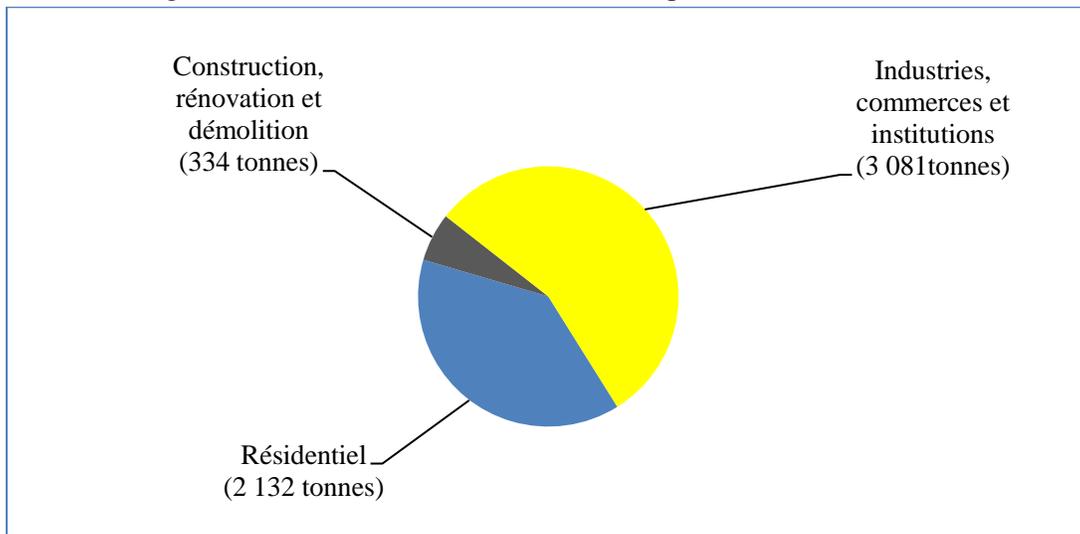
Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	1 858	850	1 008	54 %
Matières organiques et boues	2 082	2 082	0	0 %
Encombrants et autres	297	149	148	50 %
Total	4 237	3 081	1 156	27 %

Tableau 3.7.3 Résidus de construction, rénovation et démolition⁷⁴

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Construction, rénovation, démolition	2 546	334	2 212	88%

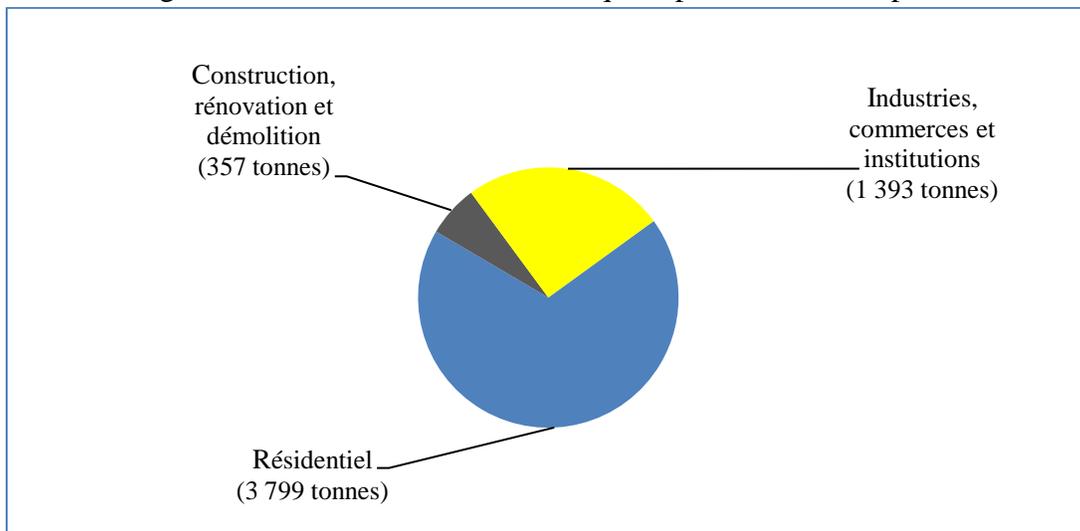
⁷⁴ Toutes les quantités estimées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Figure 3.7.1 Matières éliminées estimées par l'outil d'inventaire



Ces estimations réalisées avec l'outil d'inventaire ne sont pas cohérentes avec les données issues des billets de pesée du LET. En effet, la quantité totale de matières enfouies est la même, mais la proportion résidentiel/ICI est différente. On peut attribuer cette différence à une sous-estimation des ICI assimilables dans la collecte résidentielle.

Figure 3.7.2 Matières éliminées indiquées par les billets de pesée



4. DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

4.1. Diagnostic territorial

4.1.1. Bilan PGMR 2003-2008

Le premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Basques a été adopté en 2003. Depuis, des actions importantes ont été posées par la MRC des Basques et les municipalités de son territoire :

- la collecte sélective a été étendue à toutes les municipalités;
- un écocentre a été mis en place;
- 5 projets pilotes de compostage ont été réalisés;
- des actions d'éducation relative à l'environnement (ÉRE) ont été mises en œuvre.

L'implantation des actions du premier PGMR devait s'échelonner sur la période allant de 2003 à 2008, mais les actions mises en œuvre se sont poursuivies après 2008. Sommairement, 57 actions réparties en 11 catégories étaient planifiées et la majorité des actions ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

La fermeture des dépôts en tranchée en 2009 a été un changement majeur affectant neuf municipalités. Les déchets étant désormais enfouis à l'extérieur de la MRC. L'opération d'une collecte regroupée a été nécessaire afin d'atténuer l'augmentation des coûts de transport. En 2010, cette réflexion a amené la MRC des Basques à déclarer sa compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

Finalement, la recherche d'un mode de traitement pour les matières organiques a également été un projet d'envergure dans les dernières années. Cette réflexion a amené la MRC à faire plusieurs projets pilotes en 2012-2013. Par la suite, un partenariat a été établi avec la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) pour la biométhanisation des matières. La collecte des matières organiques permettra aux municipalités de la MRC des Basques d'atteindre l'objectif de valorisation indiqué dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

4.1.2. Problématiques et enjeux régionaux

Secteur municipal

Suite au portrait de la gestion actuelle des matières et à la mise en œuvre d'un premier PGMR sur le territoire, plusieurs problématiques et enjeux régionaux peuvent être soulevés pour le secteur municipal :

- Malgré la mise en place de la collecte sélective depuis plus de 20 ans, le taux de mise en valeur des matières recyclables résidentielles est seulement de 59 %. Plusieurs actions sont donc prévues afin d'atteindre l'objectif provincial de 70 %.
- La règlementation sur la gestion des boues de fosses septiques est inexistante dans la quasi-totalité des municipalités. Les données reliées à leur gestion sont également très peu nombreuses. Quatre actions sont donc prévues afin de régler la gestion des boues (municipales et de fosses septiques), sensibiliser les municipalités, compiler des données et valoriser cette matière.
- Les encombrants, même réutilisables, sont éliminés puisqu'ils sont collectés à même la collecte des déchets. L'un des objectifs du présent PGMR est donc de collecter les encombrants séparément de la collecte de déchets et de mettre en place une solution de réemploi ou de valorisation.
- Les dépôts sauvages sont encore fréquents sur le territoire de la MRC que ce soit dans la nature ou dans des conteneurs privés. Ces dépôts sont occasionnels et aléatoires, ils sont donc difficiles à contrôler. De plus, il y a une à deux collectes d'encombrants par année dans chacune des municipalités.
- Le règlement 186 relatif à la collecte des matières résiduelles devra être mis à jour afin de refléter les changements qui ont eu lieu dans ce domaine.
- La collecte des matières organiques sera accompagnée de nombreuses actions en sensibilisation afin de fournir aux citoyens tous les outils nécessaires pour garantir le succès du projet.

Secteurs ICI et CRD

Voici les principales problématiques et les enjeux régionaux concernant les secteurs ICI et CRD :

- La principale problématique de la MRC par rapport aux attentes gouvernementales concerne les difficultés d'obtenir des données précises, autant auprès des générateurs que des récupérateurs, recycleurs et lieux de traitement, particulièrement pour le secteur ICI et CRD. C'est pourquoi l'objectif régional n° 5 vise à recueillir des données sur les résidus CRD.
- Les mesures incitatives au recyclage ou à la valorisation des résidus CRD sont insuffisantes, voire inexistantes. Diverses actions seront réalisées afin d'augmenter le taux de résidus CRD recyclés ou valorisés.

- Même si les matières recyclables générées par les ICI du territoire sont ramassées dans la collecte municipale, celles-ci ne sont pas bien connues. Il sera nécessaire d'avoir plus d'information sur les quantités et types de matières recyclables des ICI locaux pour faire une meilleure planification de ces matières. Une meilleure collaboration avec les recycleurs privés devrait également être établie afin de mieux connaître les services offerts et les quantités traitées par ces derniers en provenance du territoire.
- Aucune estimation ou étude précise, tant au niveau local qu'au niveau provincial, n'existe sur les matières gérées et le taux de valorisation du secteur CRD. Il est donc impossible d'évaluer l'atteinte de l'objectif de mise en valeur des résidus de CRD du segment bâtiment (70 %). Concernant les résidus de béton-brique-asphalte, l'outil d'évaluation a également été utilisé. Une cueillette de données plus précise devra être réalisée pour définir des mesures plus ciblées. Pour ce faire, la mise en place d'un cadre réglementaire est un incontournable pour permettre à la MRC d'obtenir des données des récupérateurs privés.
- En ce qui concerne les CRD de la construction, le bannissement de l'élimination prévu du papier, du carton et du bois devra être pris en compte avec une attention particulière.
- La gestion des matières organiques dans les ICI est une nouveauté qui pose de grands défis de mise en œuvre. Plusieurs actions sont donc prévues dans le présent PGMR afin d'accompagner les ICI dans la mise en œuvre de la collecte des matières organiques au sein de leur organisation.
- Il n'existe pas ou peu d'incitatifs financiers au tri des matières dans les industries, commerces et institutions. Afin d'augmenter significativement la performance de tri des matières, des incitatifs financiers seront mis en place pour les ICI.

Limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC

L'article 53.9 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Dans ce cas, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR. L'ancien PGMR établissait le droit de regard suivant :

La MRC des Basques entend limiter la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur des limites de la MRC. Pour cela, seules les matières résiduelles provenant des municipalités utilisant actuellement les sites d'enfouissement seront acceptées. Les matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC seront donc refusées, à l'exception de celles provenant de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, située dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Depuis, les cinq dépôts en tranchée ont cessé leurs activités et aucun autre lieu d'élimination n'est présent sur le territoire. Malgré cette situation, la MRC souhaite se prévaloir de son droit de regard afin de limiter la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire qui seraient mises en décharge ou incinérées sur son territoire.

Ainsi la MRC entend limiter l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire à 40 000 tm/an.

Une limitation de 40 000 tm représente près de 8 fois les besoins en élimination actuels de la MRC des Basques (5 337 tm). Cette limite permettra de répondre en grande partie aux besoins d'élimination de MRC avoisinantes le cas échéant.

Tableau 4.1.1 Quantités de matières résiduelles enfouies en 2013 par les MRC voisines

Provenance des matières	Quantités réelles enfouies en 2013 (tonnes)
MRC des Basques	5 337
MRC de Rivière-du-Loup	26 615
MRC de Rimouski-Neigette	33 384 ⁷⁵
MRC de Témiscouata	9 383 ⁷⁶
Total	74 719

Soulignons qu'en 2026, la quantité de déchets à éliminer en provenance de la MRC des Basques devrait être moindre. Premièrement, les prévisions démographiques anticipent une baisse de la population de 7 % entre 2013 et 2026. Deuxièmement, la MRC devrait avoir atteint ses objectifs de détournement de l'enfouissement fixé au tableau 4.2.1. Le tableau ci-dessous montre que 3241 tm de déchets devraient être éliminés en 2026.

Tableau 4.1.2 Estimations des matières résiduelles résidentielles et ICI générées, éliminées et valorisées en provenance la MRC des Basques en 2026

Type de matière	Générées (tonnes)	Éliminées (tonnes)	Récupérées (tonnes)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	2843	853	1990	70%
Matières organiques et boues	3993	1597	2397	60%
Encombrants et autres	1400	481	918	66%
Construction, rénovation, démolition	2368	311	2057	87%
Total	10604	3241	7362	69%

⁷⁵ MDDELCC, élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC – année 2013.

⁷⁶ MDDELCC, élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC – année 2013.

La MRC se prévaut de son droit de regard de manière préventive puisque le LET de Rivière-du-Loup est d'une durée de vie estimée à 13 ans avec le volume autorisé dans le certificat d'autorisation actuel. Celui-ci reçoit les déchets des MRC de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, des Basques, de la Mitis et de la Matapédia à des fins d'élimination (voir chapitre 2 Gestion actuelle).

Au sud, la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata possède et gère son propre lieu d'enfouissement technique à Dégelis. Celui-ci reçoit l'ensemble des déchets générés au Témiscouata.

À l'est, les déchets générés dans la MRC de Rimouski-Neigette sont enfouis directement au lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

4.2. Orientations et objectifs

Les orientations servent de cadre de référence pour la définition et la compréhension des objectifs et des mesures de mise en œuvre du PGMR. La détermination des orientations repose sur la politique et le plan d'action québécois, ainsi que sur les principaux enjeux et problématiques de gestion des matières résiduelles spécifiques au territoire de planification. La présente section rappelle en premier lieu les orientations nationales et les objectifs fixés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en second lieu, la liste des orientations identifiées par la MRC des Basques et en troisième lieu, les objectifs régionaux.

4.2.1. Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015. Ces documents découlent de la LQE⁷⁷ et s'inscrivent dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013⁷⁸.

La PQGMR fixe quatre orientations :

- Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits;
- Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination;

⁷⁷ LQE, chapitre Q-2.

⁷⁸ Gouvernement du Québec, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, 2007.

- Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

L'objectif fondamental de la PQGMR est d'éliminer une seule matière résiduelle soit le résidu ultime. Pour ce faire, l'objectif quantitatif suivant a été fixé par le plan d'action 2011-2015 :

Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.

Une des orientations primordiales de la *Politique* est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelée principe des 3RV-E :

1. Réduction à la source
2. Réemploi
3. Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol
4. Toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières
5. Valorisation énergétique
6. Élimination

Afin de favoriser la réduction à la source, le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR comporte des mesures réglementaires à mettre en place par le gouvernement. Les MRC et les municipalités peuvent également y contribuer en sensibilisant la population, les ICI et les CRD.

Le réemploi est le deuxième mode de gestion des matières résiduelles préconisé par la *Politique*. Pourtant, il n'y a pas d'objectif quantitatif concernant le réemploi et peu de financement à ce sujet pour l'instant.

En vertu du principe des 3RV-E, le recyclage n'est que le troisième choix de mode de traitement des matières résiduelles. Pourtant, ce type de gestion est à l'avant-plan dans la *Politique* et fait l'objet de tous les objectifs quantitatifs qui y sont définis, soit :

1. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
2. Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
3. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
4. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

4.2.2. Orientations régionales

Les orientations de la MRC des Basques ont été déterminées par les membres du comité de révision du PGMR. Le choix des orientations repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des principaux enjeux régionaux concernant la gestion des matières résiduelles, ainsi que les enjeux et les objectifs provinciaux. Ce sont principalement les constats qui ressortent de l'inventaire et de l'analyse de la gestion actuelle du présent document et la PQGMR qui ont alimenté et guidé la réflexion sur les orientations locales à retenir.

- Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs;
- Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E, mettre en place des modes de gestion des matières résiduelles favorisant une gestion saine et durable;
- Assurer l'uniformité des services en gestion des matières résiduelles sur le territoire et leur répartition adéquate afin de répondre aux besoins de tous les usagers;
- Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale;
- Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'implantation d'un mode de tarification incitatif pour les ICI afin de favoriser les 3RV et le tri à la source;
- Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire;
- Optimiser les ressources et services en gestion des matières résiduelles afin de répondre aux responsabilités du secteur municipal tout en gardant des coûts raisonnables;
- Se prémunir du droit de regard concernant la quantité des matières résiduelles en provenance de l'extérieur de la MRC destinées à l'enfouissement.

4.2.3. Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux découlent du portrait et du diagnostic régional et permettront à la MRC d'établir un plan d'action concret afin d'améliorer la performance territoriale. Les objectifs régionaux doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tels qu'exprimés ainsi dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :

Ces objectifs {nationaux} représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. (Q-2, r. 35.1, art.6).

Certains des objectifs nationaux seront assurément atteints sur le territoire. Par exemple, l'objectif concernant l'élimination est déjà largement dépassé et plusieurs mesures sont prévues afin d'atteindre l'objectif de recycler 70 % des matières recyclables. L'atteinte de certains objectifs est plus incertaine, en particulier par le manque de données sur la performance des secteurs ICI et CRD et l'absence de territoires comparables pour la collecte des bacs bruns puisque la plupart des résidus verts sont exclus de la collecte pour la MRC des Basques, alors qu'ils sont inclus dans les autres collectes de matières organiques connues au Québec.

Tableau 4.2.1 Objectifs nationaux et régionaux par type de matières

Matières	Objectifs nationaux	#	Objectifs régionaux	Échéances
Matières recyclables	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	1	Recycler globalement 70 % du plastique, du verre et du métal, tous secteurs confondus	2020
		2	Recycler 100 % du papier carton	2020
	<i>Le gouvernement prévoit bannir l'élimination du papier et du carton</i>	3	Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD	2018
Matières organiques	Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle <i>Le gouvernement prévoit bannir l'élimination des matières organiques putrescibles en 2020</i>	4	Recycler 60 % de la matière organique résiduelle grâce aux 3 sous-objectifs suivants :	2020
		4a	Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques ou des lieux de compostage (communautaire ou domestique)	2016
		4b	Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multilogements à la collecte des matières organiques	2020
		4c	Recycler 60 % des boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques	2020
Construction rénovation démolition	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	5	Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs	2018
	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment	6	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	2020
	<i>Le gouvernement prévoit bannir l'élimination du bois</i>	7	Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées	2019
Élimination	Réduire à moins de 700 kg/personne/an les matières résiduelles éliminées	8	Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées, notamment par des mesures de réduction à la source et de réemploi	2020

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action est présenté au chapitre suivant.

5. PLAN D'ACTION 2016-2020

Ce chapitre présente les 42 mesures proposées pour l'atteinte des objectifs régionaux du Plan de gestion des matières résiduelles ainsi qu'une estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR.

5.1. Présentation des mesures prévues

Les 42 mesures sont présentées par catégorie de matières.

Dans l'ordre, cinq grands moyens d'action permettent de faire augmenter le taux de valorisation pour atteindre chacun des objectifs :

1. Acquisition de données
2. Services & infrastructures
3. Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
4. Tarification incitative
5. Administration et réglementation

Le plan d'action comporte également huit mesures de suivi qui permettront de collecter des données ou d'optimiser les services mis en place.

Tableau 5.1.1 Mesures du plan d'action 2016-2020 par type de matières

Types de matières	#	Mesures
Matières recyclables	1	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte sélective
	2	Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour toutes les activités municipales
	3	Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier
	4	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation des ICI à la collecte sélective
Matières organiques	5	Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques
	6	Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts
	7	Poursuivre les modes de compostage à Saint-Guy et Sainte-Rita suite aux projets-pilotes
	8	Mettre en place davantage de lieux de valorisation locaux pour les résidus verts
	9	Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation des ICI à la collecte des matières organiques
	10	Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales
	11	Compiler les données sur la génération et le mode de disposition des boues municipales

Résidus de construction, rénovation et démolition	12	Préconiser le recyclage des boues municipales sur des terres agricoles
	13	Mettre en place une réglementation municipale sur la collecte, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques
	14	Obtenir des données plus précises des recycleurs privés et du MDDELCC sur les résidus CRD
	15	Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-briques-asphalte auprès des municipalités locales
	16	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux
	17	Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiel, ICI et CRD
	18	Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles auprès des entreprises du secteur CRD
	19	S'assurer que les services du futur écocentre du LET de Rivière-du-Loup soient disponibles aux ICI des Basques
Élimination	20	Informers les ICI des services offerts à l'écocentre de Trois-Pistoles ou les orienter au futur écocentre du LET de Rivière-du-Loup
	21	Réaliser une campagne d'information sur le tri des matières auprès de la population
	22	Réaliser une campagne d'information sur le tri des matières auprès de la population touristique
	23	Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques et à l'écocentre dans le budget annuel de la MRC
	24	Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques
	25	Analyser les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et des déchets en vue de les indiquer sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes
	26	Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels
	27	Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire
	28	Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités
	29	Analyser la pertinence et la possibilité d'implanter un deuxième écocentre sur le territoire
	30	Modifier la réglementation des matières résiduelles de la MRC afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets
	31	Déterminer un mode de tarification incitatif des déchets pour les ICI et le mettre en place

	32	Exclure les encombrants valorisables de la collecte des déchets conditionnellement à la mise en place de débouchés de réemploi
	33	Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire
	34	Évaluer la pertinence de partager certains services en gestion des matières résiduelles avec la MRC de Rivière-du-Loup
Suivi	35	Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport
	36	Distinguer les matières résidentielles de celles des ICI des collectes municipales
	37	Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité
	38	Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et le taux de valorisation par municipalité
	39	Faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité
	40	Faire le suivi annuel des quantités de déchets éliminés par municipalité
	41	Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI
	42	Organiser une séance d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux

5.2. Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

Le tableau 5.2.1 présente les revenus et les dépenses de la MRC pour l'année 2015. Les revenus et les dépenses anticipées pour les années subséquentes (2016 à 2020) sont également précisés.

Le tableau 5.2.2 concerne uniquement le coût des mesures de mise en œuvre du PGMR de 2016 à 2020 soit les lignes « suivi du PGMR externe » et « suivi du PGMR interne » du tableau 5.2.1. Plus de la moitié des dépenses de mise œuvre du PGMR sont des dépenses en ressources humaines (55 %) suivi par les dépenses en matériel (23 %). Il faut ajouter à cela les coûts récurrents tels que les coûts de collecte et de traitement des matières, les coûts de gestion de l'écocentre ou de gestion des boues précisés au tableau 5.2.1.

Les coûts totaux par année incluent certaines dépenses municipales. Ainsi, pour l'année 2016, une dépense municipale de 10 500 \$ est prévue pour l'achat d'îlots de récupération pour les aires publiques et de composteurs domestiques à Sainte-Rita. En 2018, une somme de 10 000 \$ vise à équiper 2 conseils municipaux de matériel électronique pour les rendre sans papier ainsi qu'à augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés. D'autres dépenses sont prévues en 2019 et 2020 pour appuyer les initiatives de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités (500 \$/municipalité/an).

Finalement, des frais de révision du PGMR sont à prévoir en 2019 et 2020 pour l'entrée en vigueur du 3^{ème} PGMR 2021-2025.

Les coûts indiqués dans le tableau 5.2.2 représentent un budget prévisionnel mais ne constituent pas un engagement formel de la MRC ou des municipalités d'engager les sommes prévues. En effet, les budgets de la MRC et des municipalités sont adoptés annuellement respectivement au mois de novembre et de décembre de l'année précédente. Tel qu'indiqué dans les fiches-actions en annexe, certains programmes de subvention devront être obtenus pour mettre en œuvre plusieurs actions. À noter cependant, aucun programme n'est disponible actuellement pour la mesure la plus onéreuse du Plan, soit la caractérisation des déchets résidentiels. Si la MRC n'est pas en mesure de financer en partie cette mesure par une subvention, elle pourrait donc atténuer les coûts en réalisant une caractérisation commune avec une MRC limitrophe.

Tableau 5.2.1 Sommaire des revenus et des dépenses pour l'année 2015 et suivantes

Revenus	Revenus de la MRC en 2015	Revenus potentiels pour les prochaines années
Quotes-parts des municipalités : matières recyclables	258 784 \$	Similaire
Quotes-parts des municipalités : déchets (collecte et transport)	313 172 \$	Similaire
Quotes-parts des municipalités : déchets (enfouissement) et matières organiques (valorisation)	290 236 \$	Similaire
Quotes-parts des municipalités : matières organiques (collecte et transport)	158 998 \$	Similaire
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	72 656 \$	Similaire
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	188 495 \$	Similaire
Vente des matières recyclables au centre de tri	94 689 \$	Similaire
ACDC	-	2016 : Subvention maximale de 50 \$/ composteur domestique (subvention versée à Sainte-Rita)
Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (aires publiques municipales) ⁷⁹	-	2016 : Remboursement de 70 % du coût d'achat des îlots de tri (subvention versée aux municipalités)
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités ⁸⁰	-	À définir (selon les projets)
Totaux des revenus	1 377 030 \$	Similaire

⁷⁹ Table pour la récupération hors foyer, <http://www.programmehorsfoyer.ca/programmes/aires-publiques-municipales/>, 2015.

⁸⁰ Fédération canadienne des municipalités, <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert.htm>, 2015.

Dépenses	Dépenses de la MRC en 2015	Dépenses potentielles pour les prochaines années
Collecte et transport des déchets	301 989 \$	Similaire
Enfouissement au LET de Rivière-du-Loup	332 858 \$	En baisse
Collecte et transport des matières organiques	45 209 \$	Similaire
Valorisation des matières organiques à l'usine de biométhanisation	12 005 \$	En hausse
Collecte et transport des matières recyclables, la fourniture de la main d'œuvre pour le centre de tri et la gestion de l'écocentre	484 488 \$	Similaire
Frais d'opérations du centre de tri et assurance du bâtiment	98 888 \$	Similaire
Écocentre (frais de disposition des RDD)	2 793 \$	Similaire
Suivi du PGMR (externe)	58 819 \$	En baisse
Suivi du PGMR (interne)	8 519 \$	En hausse
Calendriers de collecte et informations diverses	3 571 \$	Similaire
Totaux des dépenses	1 349 139 \$	Similaire ou en hausse

Tableau 5.2.2 Coûts totaux des mesures du PGMR 2016-2020 par catégorie et par année

Années \ Catégories	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de CRD	Élimination	Suivi	Totaux par année
2016	9 650 \$	19 325 \$	825 \$	5 145 \$	2 475 \$	37 420 \$
2017	2 875 \$	12 483 \$	4 190 \$	8 325 \$	2 300 \$	30 173 \$
2018	10 115 \$	4 880 \$	6 125 \$	22 370 \$	3 300 \$	46 790 \$
2019	3 500 \$	4 025 \$	1 450 \$	31 375 \$	1 563 \$	41 913 \$
2020	3 600 \$	3 275 \$	0 \$	17 775 \$	5 955 \$	30 605 \$
Totaux par catégories	29 740 \$	43 988 \$	12 590 \$	84 990 \$	15 593 \$	

6. SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Cette exigence s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place par la MRC des Basques. En effet, depuis le début de la révision du PGMR, un comité de révision du PGMR formé de 7 membres a été créé. Les membres sont le préfet de la MRC, la directrice générale adjointe de la MRC, 2 maires, le directeur adjoint d'une municipalité, la directrice de Récupération des Basques et un employé de Co-éco. La MRC souhaite que ce comité poursuive ses rencontres pour assurer la mise en œuvre du Plan. Le respect des échéances, l'ajustement éventuel de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité.

La MRC publiera un plan d'action annuel sur la gestion des matières résiduelles de son territoire. Celui-ci sera composé des actions définies dans le Plan en fonction de l'échéancier prévu pour l'atteinte des objectifs.

Le PGMR définit également en annexe des indicateurs de suivi (résultats attendus) pour chacune des actions prévues. Ces indicateurs permettront à la MRC d'évaluer au plus juste la réalisation des mesures.

De plus, huit mesures de suivi du Plan sont spécifiquement prévues dans le plan d'action. Celles-ci visent notamment à faire le suivi des quantités de déchets enfouis, des matières recyclables collectées et des matières organiques valorisées chaque année. Même si ces suivis sont déjà réalisés en partie, des données plus complètes seraient parfois nécessaires. Une attention particulière sera donc portée à la collecte de données concernant les industries, commerces et institutions, le secteur de la construction, rénovation, démolition et les boues municipales.

Afin de maximiser les échanges et la concertation sur le territoire, une séance d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux sera organisée.

Pour conclure, un rapport annuel de suivi du PGMR sera également produit tel qu'exigé depuis 2014 par le MDDELCC dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Faits nouveaux, ce rapport comprendra des données municipales reliées à l'atteinte des objectifs et il sera présenté aux élus et adopté par résolution au Conseil de la MRC, en plus d'être diffusé sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessible au public.

CONCLUSION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 propose de mettre en œuvre quarante-deux actions d'ici 2020 afin d'atteindre les objectifs de récupération pour les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de construction, rénovation et démolition. Les mesures sont regroupées en cinq grands moyens d'action : l'acquisition de données, l'amélioration des services et des infrastructures, les activités de sensibilisation et d'éducation, la tarification incitative et la réglementation en place.

Afin d'atteindre les objectifs de récupération pour les matières recyclables, la participation des industries, commerces et institutions ainsi que des citoyens sera sollicitée grâce à une sensibilisation accrue et à la mise en place d'incitatifs financiers.

La collecte des matières organiques est déjà en place, bien que le territoire soit en phase de démarrage et d'ajustements. Les actions visent à atteindre des taux de participation élevés de tous les générateurs de matières organiques grâce à la sensibilisation et à des incitatifs financiers. Il s'agira également de favoriser la valorisation des boues municipales.

Des mesures sont également prévues pour valoriser davantage les résidus de construction, de rénovation et de démolition. Bien qu'à première vue les objectifs sont pratiquement atteints pour ce secteur, les données sont insuffisantes pour confirmer une performance aussi élevée. Une meilleure collaboration des entreprises privées et de l'industrie du recyclage sera sollicitée, afin de dresser un portrait plus complet.

Les actions proposées dans le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 sont ambitieuses, mais réalistes compte tenu de la capacité financière du milieu, des caractéristiques du territoire, des acteurs en gestion des matières résiduelles et des services déjà existants. La participation de tous les acteurs sera sollicitée, car elle est essentielle.

ANNEXES

ANNEXE A – LISTE DES ABRÉVIATIONS

CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
KRTB	Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et les Basques
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MOTS	Matières organiques traitées à la source (communément appelé matières organiques)
MRC	Municipalité régionale de comté
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie du producteur
RDD	Résidus domestiques dangereux
SÉMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
TMH	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
U.O.	Unité d'occupation
VHU	Véhicule hors d'usage

ANNEXE B – FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES PROPOSÉES



MESURE n° 1 Sensibiliser tous les secteurs à la collecte sélective

Objectif du PGMR

- Recycler globalement 70 % du plastique, du verre et du métal
- Recycler 100 % du papier-carton
- Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

ICI, Résidentiel, Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Résidentiel : Mettre en œuvre des moyens d'ISÉ innovateurs pour augmenter les taux de recyclage

ICI : Recueillir des données

Objet

Malgré la mise en place de la collecte sélective depuis plus de 20 ans, le taux de mise en valeur des matières recyclables est seulement de 51 %. Plusieurs actions sont donc prévues afin d'atteindre l'objectif provincial de 70 %. Concernant les ICI, les données devront être précisées, car la plupart de ceux-ci sont collectés avec la collecte résidentielle.

Moyens

Résidentiel : outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, ateliers scolaires, médias sociaux et traditionnels, concours, etc.

ICI : outils de sensibilisation, service-conseil, accompagnement dans la mise en œuvre, etc.

Municipalités : formations

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, ICI, centre de tri

Résultats

Atteinte des objectifs du PGMR

Budget

RH : 5 100 \$

Matériel d'ISÉ : 2 000 \$

Échéancier

2016 à 2020 (tous les ans)



MESURE n° 2 Équiper les lieux publics de contenants de récupération et offrir un système de tri pour toutes les activités municipales

Objectif du PGMR

- Recycler globalement 70 % du plastique, du verre et du métal tous secteurs confondus
- Recycler 100 % du papier-carton

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Assurer l'uniformité des services en gestion des matières résiduelles

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Échéance du programme de financement le 31/12/2016

Objet

Le programme de la Table de récupération hors foyer permet de financer jusqu'à 70 % du prix d'achat et d'installation des contenants de récupération dans les lieux publics. Celui-ci prenant fin le 31/12/2016, l'objectif est d'équiper tous les lieux publics nécessitant des îlots de récupération avant cette date. Les îlots de tri offre une alternative de recyclage tout en valorisant les bonnes pratiques au quotidien.

Moyens

Chaque municipalité devra :

- Identifier ses besoins en équipements pour plusieurs lieux publics;
- Choisir un modèle d'îlots de tri;
- Déposer une demande de financement auprès d'Éco entreprises Québec;
- Si la demande est acceptée, commander les îlots de tri et les installer.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC, Éco entreprises Québec, Récupération des Basques

Résultats

Équiper plusieurs lieux publics municipaux non pourvus de contenants de récupération.

Budget

Contenants : 8 000 \$

Subvention de 70 % du prix des contenants grâce à la Table de récupération hors foyer (prend fin le 31/12/2016)

RH : 1 650 \$

Échéancier

2016


MESURE n° 3 Augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E, mettre en place des modes de gestion des matières résiduelles favorisant une gestion saine et durable

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Afin de faire des municipalités des modèles qui prônent par l'exemple en matière de réduction à la source, il est prévu d'augmenter le nombre de conseils municipaux sans papier.

Moyens

Supprimer les documents format papier des conseils municipaux en équipant les élus d'ordinateurs portables ou de tablettes électroniques.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Augmentation du nombre de conseils municipaux sans papier d'ici 2020.

Budget

RH (coordination) : 115 \$

Achat du matériel électronique : 7 000 \$ soit 3 500 \$ par conseil environ (budgets municipaux)

Échéancier

2018



MESURE n° 4 Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation des ICI à la collecte sélective

Objectif du PGMR

-Recycler globalement 70 % du plastique, du verre et du métal tous secteurs confondus
 -Recycler 100 % du papier-carton
 -Connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation du PGMR

Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles et à l'implantation d'un mode de tarification incitatif pour les ICI afin de favoriser les 3RV et le tri à la source

Type(s) d'action

Tarifification incitative

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Volonté politique, acceptabilité sociale, disponibilité des municipalités

Objet

Malgré la mise en place de la collecte sélective depuis plus de 20 ans, le taux de mise en valeur des matières recyclables est seulement de 51 %. La mise en place d'incitatifs financiers pour les ICI vise à atteindre l'objectif provincial de 70 %.

Moyens

Choisir un modèle de tarification incitative via la taxation et le mettre en œuvre

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC, ICI

Résultats

Taxation incitative des ICI en place dans les 11 municipalités.
 Générer des déchets coûtera ultimement plus cher que des matières recyclables.

Budget

RH : 5 875 \$

Échéancier

2018


MESURE n° 5 Sensibiliser tous les secteurs à la collecte des matières organiques
Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques ou des lieux de compostage (communautaire ou domestique)

Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multi-logements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel et ICI

Enjeu de mise en œuvre

Résidentiel : Mettre en œuvre des moyens d'ISÉ innovateurs pour assurer une forte participation

ICI : Recueillir des données

Objet

La collecte des matières organiques a débuté en juin 2015 dans 9 municipalités. La sensibilisation au tri des matières organiques vise à assurer la participation de 60 % des résidences et ICI et 35 % des multilogements.

Moyens

Résidentiel : outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, ateliers scolaires, médias sociaux et traditionnels, concours, etc.

ICI : outils de sensibilisation, service-conseil, accompagnement dans la mise en œuvre, etc.

Municipalités : formations

Écoles : ateliers, outils de sensibilisation, visite de l'usine de biométhanisation

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, SÉMER

Résultats

Objectifs de participation atteints

Budget

RH : 15 850 \$

Matériel d'ISÉ : 8 000 \$

Échéancier

2016 à 2020 (tous les ans)


MESURE n° 6 Promouvoir l'herbicyclage, le compostage domestique et l'utilisation des points de dépôts pour les résidus verts
Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques ou des lieux de compostage (communautaire ou domestique)

Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Faire comprendre la complémentarité entre la collecte des matières organiques et l'herbicyclage ou le compostage domestique

Objet

Le gazon, les feuilles et les branches sont refusés dans la collecte des matières organiques. La promotion de l'herbicyclage, du compostage et des points de dépôts des résidus verts est donc incontournable afin de maximiser le recyclage tout en limitant les contaminants dans la 3^e voie de collecte.

Moyens

Outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, médias sociaux et traditionnels, etc.

Responsable

Municipalités et MRC

Collaborateurs
Résultats

Contamination de la 3^e voie de collecte par les résidus verts refusés inférieure à 10 %

Budget

RH : 925 \$

Matériel d'ISÉ : 1 500 \$

Échéancier

2017, 2018, 2019


MESURE n° 7 Poursuivre les modes de compostage à Saint-Guy et Sainte-Rita suite aux projets-pilotes
Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques ou des lieux de compostage (communautaire ou domestique)
Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Sainte Rita : échéance du programme de subvention de 31/12/2017

Objet

En 2011-2012, des projets pilotes de compostage ont été mis en place dans 5 municipalités. Suite aux analyses comparatives, il a été décidé que Saint-Guy et Sainte-Rita, faiblement densifiées et plus éloignées de l'usine de biométhanisation, continueraient de gérer localement leurs matières organiques.

Moyens

Saint-Guy : sensibiliser/former de nouveau les citoyens pour assurer un bon taux de participation au compostage domestique.

Sainte-Rita :

- Réaliser l'achat de composteurs domestiques (demande de subventions au programme d'Aide aux composteurs domestiques et communautaires);
- Sensibiliser/former la population.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Hausse du taux de participation au compostage domestique

Budget

RH (formations) : 825 \$

Achat des composteurs domestiques à Sainte-Rita (subvention du programme ACDC) : 2 500 \$

Échéancier

2016, 2017


MESURE n° 8 Mettre en place des lieux de valorisation locaux pour les résidus verts
Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques ou des lieux de compostage (communautaire ou domestique)

Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

ICI, résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Augmentation des coûts car service municipal supplémentaire

Objet

Le gazon, les feuilles et les branches sont refusés dans la collecte des matières organiques. Or, seulement 6 municipalités disposent de dépôts de résidus verts ou de collecte de feuilles. L'écocentre reçoit également des résidus verts mais il est fermé la moitié de l'année.

Moyens

Augmenter le nombre de dépôts verts et/ou ajouter des collectes de résidus verts

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Dépôts verts plus nombreux et/ou nombre de collecte de résidus verts plus élevé

Budget

RH (coordination) : 180 \$
Machinerie, collectes (budgets municipaux)

Échéancier

2018


MESURE n° 9 Créer des incitatifs financiers pour encourager la participation des ICI à la collecte des matières organiques
Objectif du PGMR

Desservir 100 % du territoire par la collecte des matières organiques ou des lieux de compostage (communautaire ou domestique)

Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'implantation d'un mode de tarification incitatif pour les ICI afin de favoriser les 3RV et le tri à la source

Type(s) d'action

Tarifification incitative

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé (s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Volonté politique, acceptabilité sociale, disponibilité des municipalités

Objet

Afin d'atteindre une participation élevée à la collecte des matières organiques, des actions de sensibilisation combinées à la mise en place d'une tarification incitative pour les ICI sont prévues.

Moyens

Choisir un modèle de tarification incitative des ICI via la taxation et le mettre en œuvre

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Taxation incitative des ICI en place dans les 11 municipalités.

Générer des déchets coûtera ultimement plus cher que des matières organiques.

Budget

RH : 5 875 \$

Échéancier

2017, 2018


MESURE n° 10 Diffuser un guide sur la valorisation des boues municipales
Objectif du PGMR

Recycler 60 % des boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action
ISÉ

Matière(s) visée(s)
Matières organiques

Générateur(s) visé(s)
Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

La disposition à participer
La perception des gens concernant les boues municipales
La crainte sur l'innocuité des boues et les effets sur la santé
Le changement de procédés

Objet

La gestion des boues de station de traitement municipal se révèle être un défi pour des municipalités. Les vidanges des installations ne sont pas toujours planifiées et entraînent des coûts parfois importants. Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont parfois inconnues des municipalités.

Moyens

-Étudier les bonnes pratiques de recyclage ou de valorisation des boues municipales et les adapter à la région;
-Utiliser un guide existant comme outil de sensibilisation, d'information et d'éducation;
-Préparer des réunions d'information avec les municipalités et les collaborateurs.

Responsable
MRC

Collaborateurs

Exploitations agricoles, coopératives agricoles, municipalités, organismes service-conseil

Résultats

Guide diffusé dans les municipalités

Budget
RH : 345 \$

Échéancier
2017


MESURE n° 11 Compiler les données sur la génération et le mode de disposition des boues municipales
Objectif du PGMR

Recycler 60 % des boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des municipalités

Objet

Les municipalités n'ont presque aucune donnée concernant la disposition des boues, que ce soit celles provenant d'installations septiques ou celles des stations municipales.

Moyens

- Utiliser l'outil d'information existant dans le système SOMAE (suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées);
- Compiler les informations dans un seul document géré par la MRC;
- Déterminer les moyens de recyclage ou de valorisation des boues municipales par municipalité et faire le suivi nécessaire;
- Modifier les règlements.

Responsable

Municipalités et MRC

Collaborateurs
Résultats

Compilation des données
 Nombre de municipalités participantes
 Tonnage des boues recyclées ou valorisées

Budget

RH : 1 150 \$

Échéancier

2017


MESURE n° 12 Préconiser le recyclage des boues municipales sur des terres agricoles
Objectif du PGMR

Recycler 60 % des boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Fréquence de vidange variable et difficile à prévoir

Disposition à participer

Perception des gens concernant les boues municipales

Changement de procédés

Objet

Les quantités de boues produites et les fréquences de vidange sont souvent inconnues des municipalités. De plus, le traitement par recyclage n'est pas toujours accessible, que ce soit pour des raisons de coût, d'expertise au sein des municipalités, ou d'accessibilité à un système de traitement.

Moyens

Offrir du service-conseil aux municipalités pour la planification de leurs vidanges et la recherche de débouchés de valorisation

Responsable

MRC, municipalités

Collaborateurs

Exploitations agricoles, coopératives agricoles, groupe conseil agricole, municipalités, organismes service-conseil

Résultats

Hausse du taux de récupération

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Meilleure planification financière

Partage d'expertise accru entre les municipalités

Budget

RH : 2 813 \$

Échéancier

2018, au fur et à mesure de l'échéance de vidange des étangs



MESURE n° 13 Mettre en place une réglementation municipale sur la collecte, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques

Objectif du PGMR

Recycler 60 % des boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques

Orientation du PGMR

Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidences isolées

Enjeu de mise en œuvre

Gestion municipale additionnelle

Objet

La réglementation sur la gestion des boues municipales et de fosses septiques est inexistante dans la quasi-totalité des municipalités. Les données reliées à leur gestion sont également très peu nombreuses.

Moyens

Adopter des règlements qui préconisent le recyclage ou la valorisation des boues de fosses septiques et l'accès à l'information. Proposition d'un règlement type par la MRC.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Nouvelle réglementation

Budget

RH : 4 025 \$

Échéancier

2017


MESURE n° 14 Obtenir des données plus précises des recycleurs privés et du MDDELCC sur les résidus CRD
Objectif du PGMR

Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Défi rencontré partout à l'échelle provinciale

Objet

Peu de données sont disponibles afin d'évaluer les quantités des matières acheminées au centre de tri des matériaux secs et aux autres installations de recyclage en provenance du secteur ICI. Il est difficile d'obtenir des précisions des récupérateurs privés en ce qui concerne les matières en provenance des ICI.

Moyens

-Établir une collaboration avec les récupérateurs privés afin d'obtenir des données pour faire le suivi des quantités générées et valorisées en provenance du secteur ICI;
-Réaliser des demandes auprès de Recyc-Québec et du MDDELCC pour mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées.

Responsable

MRC

Collaborateurs

MRC limitrophes
MDDELCC
Recyc-Québec

Résultats

Inventaire plus complet au prochain PGMR

Budget

RH : 1 525 \$

Échéancier

2019


MESURE n° 15 Diffuser les bonnes pratiques sur la gestion des résidus de béton-briques-asphalte auprès des municipalités locales
Objectif du PGMR

Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Synthétiser l'information et la garder à jour

Objet

Informar les municipalités des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition pour que de l'information soit transmise aux citoyens lors de l'émission de permis.

Moyens

-Utiliser un guide existant ou compiler les informations pertinentes dans un guide et le diffuser auprès des municipalités
-Offrir du service-conseil aux municipalités

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, entreprises privées, organisme de service-conseil

Résultats

Guide disponible pour les employés municipaux

Budget

RH : 625 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 16 Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que de bois dans les contrats municipaux

Objectif du PGMR

Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu de mise en œuvre

Hausse des coûts

Objet

L'écocentre est accessible aux ICI, mais très peu l'utilisent. La contrainte de trier les matières étant trop forte, la grande majorité des entrepreneurs en construction préfèrent se départir de leurs matières directement au LET. Des frais de 1 \$ du pied cube sont exigés pour les matériaux de construction en provenance des ICI.

Moyens

Intégrer une obligation de recycler ou de valoriser les résidus de bois, de béton, de brique et d'asphalte dans les contrats avec les entrepreneurs.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC, organisme de service-conseil, entreprises de CRD

Résultats

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Contribution à l'économie locale

Budget

RH : 1 200 \$

Échéancier

2018


MESURE n° 17 Distribuer du matériel d'ISÉ concernant les CRD lors de l'émission de permis aux secteurs résidentiel, ICI et CRD
Objectif du PGMR

Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs

Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Synthétiser l'information et la garder à jour

Objet

Informé tous les demandeurs de permis de construction, rénovation ou démolition des bonnes pratiques de gestion des résidus CRD.

Moyens

Produire un document d'information et le distribuer aux municipalités (inclure un rappel sur l'interdiction des dépôts sauvages).

Offrir du service-conseil aux inspecteurs municipaux.

Responsable

MRC et municipalités

Collaborateurs
Résultats

Hausse du taux de récupération

Budget

RH : 1 545 \$

Matériel d'ISÉ : 400 \$

Échéancier

2017 à 2020 (tous les ans)



MESURE n° 18 **Faire la promotion des 3RV-E et des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles auprès des entreprises du secteur CRD**

Objectif du PGMR

Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs

Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Entreprises du secteur CRD

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Le tri à la source sur les chantiers représente un défi de taille et le coût de traitement et de transport pour la valorisation n'est pas avantageux par rapport à celui pour l'élimination.

Moyens

Distribuer des outils de sensibilisation; Faire du service-conseil auprès des entrepreneurs en construction.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Organismes de service conseil, municipalités, entreprises du secteur CRD, SADC

Résultats

Hausse du taux de récupération

Budget

RH : 1 200 \$

Échéancier

2018


MESURE n° 19 S'assurer que les services du futur écocentre du LET de Rivière-du-Loup soient disponibles aux ICI des Basques
Objectif du PGMR

Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs

Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Orientation du PGMR

Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

ICI et CRD

Enjeu de mise en œuvre

Tarifs à l'écocentre inférieurs à ceux du LET

Objet

Entre 15 et 20 entreprises acheminent des résidus de matériaux de construction au LET de la Ville de Rivière-du-Loup chaque année. L'objectif est de rendre accessible aux ICI des Basques le futur écocentre situé sur le même site que le LET de Rivière-du-Loup.

Moyens

Créer une entente avec la ville de Rivière-du-Loup afin d'établir un prix pour les ICI des MRC autres que Rivière-du-Loup.

Établir un horaire de service d'écocentre adéquat pour les ICI.

Établir un tarif de disposition des matières.

Responsable

MRC

Collaborateurs

MRC de Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup, entreprises du secteur CRD, municipalités, chambre de commerce.

Résultats

Service offert par l'écocentre aux ICI

Budget

RH : 1 745 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 20 Informer les ICI des services offerts à l'écocentre de Trois-Pistoles ou les orienter au futur écocentre du LET de Rivière-du-Loup

Objectif du PGMR

Connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés et valorisés par tous les secteurs

Desservir 100 % des ICI par les écocentres, des lieux de dépôt privés ou des collectes privées

Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé (s)

ICI et CRD

Enjeu de mise en œuvre

Les coûts liés à cette mesure

Objet

L'écocentre est accessible aux ICI, mais très peu l'utilisent.

Moyens

Élaborer un plan de communication dirigé aux ICI afin de promouvoir les services offerts par les écocentres.

Communiquer aux ICI les horaires, les tarifs, les matières acceptées, etc.

Responsable

MRC et/ou écocentre (Récupération des Basques)

Collaborateurs

MRC de Rivière-du-Loup

Résultats

Hausse du taux de récupération

Budget

RH : 2 350 \$

Matériel d'ISÉ : 2 000 \$

Échéancier

2017, 2018


MESURE n° 21 Réaliser une campagne d'information sur le tri des matières auprès de la population
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Mettre en œuvre des moyens d'ISÉ innovateurs pour augmenter les taux de recyclage et de valorisation

Objet

La collecte des matières recyclables est en place depuis 1995, l'écocentre depuis 2006 et la collecte des matières organiques depuis juin 2015. Cependant, le taux de mise en valeur des matières résiduelles est seulement de 53 %.

Moyens

Outils de sensibilisation, porte-à-porte, kiosques, ateliers scolaires, médias sociaux et traditionnels, concours, etc.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, centre de tri, SÉMER, écocentre

Résultats

Atteinte des objectifs du PGMR

Budget

RH : 2 760 \$

Matériel d'ISÉ : 1 000 \$

Échéancier

2016, 2018


MESURE n° 22 Réaliser une campagne d'information sur le tri des matières auprès de la population touristique
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé (s)

Population touristique

Enjeu de mise en œuvre

Cibler les touristes grâce à des outils efficaces

Objet

Adaptation des outils de la mesure n°22 pour la population touristique.

Moyens

Outils de sensibilisation (affiches dans les lieux touristiques, dépliant d'information), kiosques, jeux, médias sociaux et traditionnels, etc.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, Tourismes Les Basques, bureaux d'information touristique, hébergements et lieux touristiques

Résultats

Atteinte des objectifs du PGMR

Budget

RH : 2 450 \$

Matériel d'ISÉ : 3 000 \$

Échéancier

2018, 2019



MESURE n° 23 Indiquer séparément les coûts reliés aux déchets, aux matières recyclables, aux matières organiques et à l'écocentre dans le budget annuel de la MRC

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Déchets, matières recyclables, matières organiques, matières acceptées à l'écocentre

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité de la MRC

Objet

Les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles sont généralement peu connus. Afin de refléter les coûts réels de chaque type de matières (déchets, matières recyclables, matières organiques, écocentre), ils seront indiqués séparément dans le budget annuel de la MRC.

Moyens

- Calculer les coûts pour chaque type de matières (collecte, transport, traitement) ainsi que pour le service d'écocentre;
-Indiquer les coûts par type de matières dans le budget annuel.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Résultats

Précisions sur les coûts des matières résiduelles dans le budget de la MRC

Budget

RH : 110 \$

Échéancier

2016


MESURE n° 24 Sensibiliser la population aux différences de coûts entre les matières recyclables, les déchets et les matières organiques
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Déchets, matières recyclables et matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Cette action nécessite que la mesure n°23 soit réalisée.

Objet

Les coûts reliés à chacune des matières étant disparates, il est nécessaire de sensibiliser les citoyens aux différences de coûts.

Moyens

Conception et distribution d'un dépliant d'information indiquant clairement les différences de coûts entre les déchets, les matières recyclables et les matières organiques (collecte, transport, traitement).

Responsable

MRC

Collaborateurs
Résultats

Diffusion du dépliant d'information sur les coûts

Budget

RH : 2 915 \$

Dépliant (conception, impression, distribution) : 4 000 \$

Échéancier

2017, 2018



MESURE n° 25 Indiquer les coûts de gestion des matières recyclables, des matières organiques et des déchets sur des lignes distinctes dans les comptes de taxes

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Déchets, matières recyclables et matières organiques

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des municipalités et de la MRC. Cette action nécessite que la mesure n°23 soit réalisée.

Objet

Faire connaître les coûts reliés à chaque type de matières (déchets, matières recyclables, matières organiques) en les indiquant sur des lignes distinctives dans les comptes de taxes.

Moyens

À partir du budget annuel ventilé de la MRC et des quotes-parts, répartir les coûts par type de matières sur les comptes de taxes.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Comptes de taxes ventilés par type de matières

Budget

RH : 1 150 \$

Échéancier

2017


MESURE n° 26 Réaliser une étude de caractérisation des déchets résidentiels
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Optimiser les ressources et les services en GMR

Type(s) d'action

Acquisition des données

Matière(s) visée(s)

Déchets

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Réaliser une caractérisation représentative du territoire avec les budgets disponibles

Objet

Obtenir un portrait plus précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel afin de faire un suivi des actions mises en œuvre et de mieux cibler les interventions, services et l'ISÉ à mettre en place (planification et financement, réalisation, diffusion des résultats).

Moyens

-Élaborer une méthodologie de caractérisation (étendue de l'échantillonnage, méthodologie...);
-Effectuer la caractérisation des déchets;
-Compiler les résultats;
-Évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et formuler des recommandations futures.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, LET (Ville de Rivière-du-Loup), entrepreneurs de collecte

Résultats

Portrait plus précis des matières résiduelles enfouies par le secteur résidentiel

Budget

Étude : 25 000 \$

Échéancier

2019-2020


MESURE n° 27 Offrir un service-conseil en gestion des matières résiduelles aux ICI du territoire
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Sensibiliser de façon soutenue les générateurs de matières résiduelles de tous les secteurs

Type(s) d'action

ISÉ

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé(s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Cibler les besoins des ICI pour offrir un service-conseil pertinent

Objet

Afin de faire connaître les services environnementaux existants et d'informer les ICI pour qu'ils puissent mieux gérer leurs matières résiduelles, du service-conseil auprès des gestionnaires est indispensable.

Moyens

- Offrir des formations
- Faire des visites dans les ICI
- Tenir des conférences

Responsable

MRC

Collaborateurs

ICI, récupérateurs, municipalités, SADC

Résultats

Hausse des taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

RH : 3 450 \$
Transport : 500 \$

Échéancier

2018


MESURE n° 28 Promouvoir et encourager la mise en place des mesures de réduction à la source et de réemploi dans les municipalités
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Promouvoir les mesures de réemploi et de réduction

Moyens

-Promouvoir les activités de réduction à la source (ex : distribution de composteurs domestiques à faible coût);
 -Organiser et/ou encourager des activités de réemploi (ex : ventes de débarras, vente de meubles aux écocentres);
 -Offrir des programmes de financement (ex : couches lavables);
 -Diffuser un répertoire des organismes assurant la récupération et le réemploi des matières en précisant les matières acceptées par ceux-ci.

Responsable

Municipalités et MRC

Collaborateurs

Entreprises d'économie sociale, groupes de citoyens

Résultats

Plus grand nombre d'activités annuelles

Budget

RH (coordination) : 950 \$
 Programmes d'aide au financement : 11 000 \$
 soit 1 000 \$ sur 2 ans pour chaque municipalité (budgets municipaux)

Échéancier

2019-2020



MESURE ° 29 Analyser la pertinence et la possibilité d'implanter un deuxième écocentre sur le territoire

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Optimiser les ressources et services en gestion des matières résiduelles

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Matières acceptées à l'écocentre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Le territoire de la MRC est desservi par un seul écocentre situé à Trois-Pistoles. Afin de mieux desservir la population, un deuxième écocentre est envisagé à Saint-Jean-de-Dieu.

Moyens

Analyser la faisabilité technique et financière d'implanter un deuxième écocentre sur le territoire de la MRC.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Récupération des Basques

Résultats

Étude de faisabilité réalisée

Budget

Étude : 5 000 \$

Échéancier

2018-2019


MESURE n° 30 Modifier le règlement des matières résiduelles de la MRC afin d'interdire certaines matières dans le bac à déchets
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la GMR

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Déchets, matières recyclables, matières organiques, matières acceptées à l'écocentre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Volonté politique

Objet

L'adoption d'une réglementation plus stricte vise à diminuer la quantité de matières valorisables qui se retrouvent dans les bacs à déchets.

Moyens

Mettre à jour le règlement de la MRC en y ajoutant les matières prohibées des bacs à déchets :

1. les résidus verts
2. le papier carton (assimilable à la collecte sélective)
3. le bois
4. les MOTS
5. les matières recyclables

Responsable

MRC

Collaborateurs
Résultats

Règlement de gestion des matières résiduelles mis à jour

Budget

RH : 1 925 \$

Échéancier

2016


MESURE n° 31 Déterminer un mode de tarification incitatif des déchets pour les ICI et le mettre en place
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Veiller à l'actualisation et à l'application des règlements en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'implantation d'un mode de tarification incitatif pour les ICI afin de favoriser les 3RV et le tri à la source

Type(s) d'action

Tarifification incitative

Matière(s) visée(s)

Déchets

Générateur(s) visé(s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des municipalités

Cette action nécessite que la mesure n°23 soit réalisée.

Objet

Beaucoup de sensibilisation a été réalisé au fil des années et il semble que son efficacité a atteint une certaine limite. Cette mesure vise donc à instaurer une tarification plus élevée pour les déchets que pour les matières recyclables ou les matières organiques dans les ICI.

Moyens

-Fixer une taxation des ICI plus élevée pour les déchets que pour les matières recyclables et les matières organiques et déterminer un mode de tarification (type d'usage, poids, volume, fréquence, nombre de levées, etc.);
-Modifier les règlements de taxation des matières résiduelles.

Responsable

Municipalités

Collaborateurs

MRC

Résultats

Taxation des déchets plus élevée que celle des matières recyclables et organiques

Budget

RH : 7 050 \$

Échéancier

Projet pilote : 2017

Extension : 2018



MESURE n° 32 Exclure les encombrants valorisables de la collecte des déchets conditionnellement à la mise en place de débouchés de réemploi

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Respecter et promouvoir la hiérarchie des 3RV-E

Optimiser les ressources et services en GMR

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Encombrants

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Éventuel coût supplémentaire pour la collecte des encombrants en camion non-tasseur.

Objet

Les encombrants sont collectés à même la collecte des déchets dans des camions-tasseurs pour être enfouis.

Moyens

-Exclure les encombrants de la collecte des déchets lors du renouvellement du contrat de collecte afin de les collecter dans un camion non-tasseur;
-Mettre en place un mode de traitement et des débouchés pour les encombrants.

Responsable

MRC et municipalités

Collaborateurs

Entrepreneurs

Résultats

Hausse du nombre d'encombrants valorisés
Diminution des tonnages de déchets résidentiels éliminés

Budget

RH : 7 800 \$

Échéancier

2020 (fin du contrat de collecte)


MESURE n° 33 Augmenter la quantité de résidus domestiques dangereux collectés sur le territoire
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Assurer l'uniformité des services en GMR sur le territoire et leur répartition adéquate afin de répondre aux besoins de tous les usagers

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

RDD

Générateur(s) visé (s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Hausse des coûts de collecte et de traitement

Objet

Peu de points de dépôts de résidus domestiques dangereux existent sur le territoire de la MRC.

Moyens

-Augmenter le nombre de points de dépôts des résidus domestiques dangereux dans les municipalités;
-Organiser une ou deux collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux par an.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, Récupération des Basques, organismes de collecte des résidus dangereux

Résultats

Hausse de la quantité de résidus domestiques dangereux collectés

Budget

RH (coordination) : 120 \$
Matériel : 3 000 \$

Échéancier

2018



MESURE n° 34 Évaluer la pertinence de partager certains services en gestion des matières résiduelles avec la MRC de Rivière-du-Loup

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité de la MRC

Objet

Lorsque c'est possible, maximiser les services en gestion des matières résiduelles en les partageants avec la MRC voisine de Rivière-du-Loup.

Moyens

Prendre entente avec la MRC de Rivière-du-Loup pour partager certains services ou infrastructures en gestion des matières résiduelles tels que la promotion du tri des matières résiduelles ou l'utilisation de l'écocentre de Rivières-des-Vases.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Résultats

Partage de services ou d'infrastructures en gestion des matières résiduelles.

Budget

RH : 1 800 \$

Échéancier

2020


MESURE n° 35 Poursuivre l'optimisation des collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts et de limiter le transport
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Optimiser les ressources et services en GMR afin de répondre aux responsabilités du secteur municipal tout en gardant des coûts raisonnables

Type(s) d'action

Services & infrastructures

Matière(s) visée(s)

Déchets, matières recyclables, matières organiques

Générateur(s) visé (s)

Municipal

Enjeu de mise en œuvre

À déterminer en fonction des pistes d'optimisation choisies

Objet

Poursuivre l'optimisation des collectes afin de réduire les coûts et de limiter le transport.

Moyens

Étudier diverses pistes d'optimisation des collectes :

- fréquence et parcours de collecte (devis de collecte);
- co-collecte (devis de collecte);
- collecte séparée d'encombrants (devis de collecte);
- facturation au nombre de levées (devis de collecte);
- etc.

Responsable

MRC

Collaborateurs
Résultats

Baisse des coûts de collecte

Budget

RH : 3 250 \$

Échéancier

2020


MESURE n° 36 Distinguer les matières résidentielles de celles des ICI dans les collectes municipales
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Déchets, matières recyclables, matières organiques

Générateur(s) visé(s)

ICI, résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Faisabilité technique

Objet

Les matières des ICI et du secteur résidentiel sont généralement mélangées dans les collectes municipales. L'objectif est d'obtenir des données plus précises sur les quantités générées par les ICI et le secteur résidentiel.

Moyens

Étudier et comparer diverses pistes de solutions qui permettraient de répartir les quantités de matières en fonction des générateurs (résidentiel/ICI) comme l'utilisation de puces électroniques sur les conteneurs.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, Entrepreneurs de collecte, LET (Ville de Rivière-du-Loup)

Résultats

Données plus détaillées sur les quantités de matières générées par les ICI et le secteur résidentiel dans les collectes municipales pour mieux orienter les actions et la sensibilisation en gestion des matières résiduelles.

Budget

RH : 1 080 \$

Échéancier

2020


MESURE n° 37 Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité
Objectif du PGMR

Assurer la participation de 60 % des résidences et des ICI, et 35 % des multilogements à la collecte des matières organiques

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Matières organiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières organiques pour chaque municipalité.

Moyens

À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Résultats

Compilation des données pour toute la durée du PGMR

Budget

RH : 3 463 \$

Échéancier

2016, 2017, 2018, 2019, 2020


MESURE n° 38 Faire le suivi annuel des quantités de boues de fosses septiques collectées et du taux de valorisation par municipalité
Objectif du PGMR

Recycler 60 % des boues municipales et industrielles, ainsi que les boues de fosses septiques

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Boues de fosses septiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu de mise en œuvre

Obtention des données

Objet

Faire le suivi mensuel des quantités collectées de boues de fosses septiques pour chaque municipalité.

Moyens

À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, entreprises de vidange des fosses

Résultats

Compilation des données pour toute la durée du PGMR

Budget

RH : 1 500 \$

Échéancier

2016, 2017, 2018, 2019, 2020


MESURE n° 39 Faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité
Objectif du PGMR

Recycler globalement 70 % du plastique, du verre et du métal tous secteurs confondus

Recycler 100 % du papier-carton

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Faire le suivi mensuel des quantités collectées de matières recyclables pour chaque municipalité.

Moyens

À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, centres de tri

Résultats

Compilation des données pour toute la durée du PGMR

Budget

RH : 1 500 \$

Échéancier

2016, 2017, 2018, 2019, 2020


MESURE n° 40 Faire le suivi annuel des quantités de déchets éliminés par municipalité
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Déchets

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel, ICI, CRD

Enjeu de mise en œuvre

Aucun

Objet

Faire le suivi mensuel des quantités collectées de déchets pour chaque municipalité.

Moyens

À partir des données, faire le suivi mensuel par municipalité d'année en année.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités, Ville de Rivière-du-Loup

Résultats

Compilation des données pour toute la durée du PGMR

Budget

RH : 1 500 \$

Échéancier

2016, 2017, 2018, 2019, 2020


MESURE n° 41 Faire le suivi annuel des quantités générées, des taux de valorisation et des coûts du secteur ICI
Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Faire le suivi des quantités et du taux de valorisation de l'ensemble des matières générées sur le territoire

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé(s)

ICI

Enjeu de mise en œuvre

Défi rencontré partout à l'échelle provinciale

Objet

Certains ICI éliminent des matières de façon autonome, entre autres les récupérateurs privés, les entrepreneurs en construction et les industriels.

Moyens

-Établir une collaboration avec les récupérateurs privés afin de faire le suivi des quantités générées et valorisées en provenance du secteur ICI
-Réaliser des demandes auprès de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC pour qu'ils réalisent et publient un bilan annuel des centres et lieux de récupération, recyclage et de valorisation des matières résiduelles

Responsable

MRC

Collaborateurs

MRC limitrophes, MDDELCC et Recyc-Québec

Résultats

Inventaire plus complet au prochain PGMR

Budget

RH : 1 500 \$

Échéancier

2016, 2017, 2018, 2019, 2020



MESURE n° 42 Organiser une séance d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux

Objectif du PGMR

Réduire à moins de 450 kg/pers/an les matières résiduelles éliminées

Orientation du PGMR

Favoriser et entretenir la concertation à l'échelle du KRTB ainsi qu'à l'échelle régionale

Type(s) d'action

Administration & réglementation

Matière(s) visée(s)

Toutes

Générateur(s) visé(s)

Municipal

Enjeu de mise en œuvre

Disponibilité des élus et des employés municipaux

Objet

Favoriser les échanges d'expertise et le partage d'information;
Trouver des solutions communes à des problématiques similaires;
Concertation.

Moyens

Organiser une séance d'échanges et d'information avec les employés et les élus municipaux.

Responsable

MRC

Collaborateurs

Municipalités

Résultats

Organisation une séance d'échanges et d'information au cours du PGMR

Budget

RH : 1 800 \$

Échéancier

2018

ANNEXE C – LISTE DES POINTS DE DÉPÔT DES PROGRAMMES DE RÉCUPÉRATION

Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec

Récupération des Basques	2, route à Cœur Trois-Pistoles (418) 851-1366
--------------------------	---

La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	6201, chemin de l'Île Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (418) 898-3451
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux	66, rue de la Montagne Saint-Mathieu-de-Rioux (418) 738-2953
Dépôt Trois-Pistoles	2, route à Coeur Trois-Pistoles (418) 851-1366
Service Berubé Ltée	600, rue Jean Rioux Trois-Pistoles (418) 851-3630

Peinture récupérée - Points de dépôt officiel

Centre de rénovation UNIMAT - Trois-Pistoles Coop Agriscar	680, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles (418) 851-2667
Récupération des Basques	2, route à Cœur Trois-Pistoles (418) 851-1366
Centre de rénovation UNIMAT - St-Jean-de-Dieu Coop Agriscar	20, rue Principale Saint-Jean-de-Dieu (418) 963-2568
Dépôt St-Mathieu-de-Rioux	66, rue de la Montagne, Saint-Mathieu-de-Rioux (418) 738-2953

Appel à Recycler^{MD} - Points de dépôt officiel

Récupération des Basques	2, route à Coeur Trois-Pistoles (418) 851-1366
BMR Groupe Dynaco	562, rue Commerciale nord Trois- Pistoles (418) 854-6705
Dépôt St-Jean-de-Dieu	32, rue Principale sud Saint-Jean-de-Dieu (418) 963-3529

RecycFluo - Point de dépôt officiel

Récupération des Basques	2, route à Coeur Trois-Pistoles (418) 851-1366
---------------------------------	--

Mini-collecte

Points de dépôt dans la majorité des écoles primaires et secondaires de la MRC pour les CD et DVD, les lunettes usagées, les cartouches d'encre, les goupilles de canettes, les attaches à pain et les piles.

ANNEXE D — RAPPORT ANNUEL 2015 DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR



Suivi de la mise en œuvre du
Plan de gestion des matières résiduelles (2003)

Rapport annuel 2015

INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Basques a été adopté en 2003. Douze années se sont écoulées depuis et la plupart des actions ont été réalisées avec succès. En plus de réaliser le PGMR, l'organisme Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a reçu le mandat d'accompagner la MRC dans sa mise en œuvre.

Ce rapport annuel présente les actions prévues au PGMR et indique l'état d'avancement de chacune d'elles en date de juin 2015. Il répond également à l'exigence de produire un rapport de suivi annuel fixée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). À noter : c'est le dernier rapport de suivi du PGMR adopté en 2003 puisque le second PGMR devrait être adopté à l'automne 2015.

FAITS SAILLANTS

Depuis la publication du dernier rapport en 2014, toutes les actions en cours ont été poursuivies. Le travail de développement a été principalement orienté vers la mise en place de la collecte porte-à-porte des matières organiques qui a débuté en juin 2015. Ce projet a fait l'objet d'un important travail de concertation entre Co-éco, la MRC des Basques et les municipalités de son territoire. Les matières des résidences et des industries, commerces et institutions sont maintenant traitées à l'usine de biométhanisation de la Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER).

Une démarche pour l'obtention d'un certificat d'autorisation a également été entamée par Récupération des Basques pour le broyage et la mise en granules des branches reçues à l'écocentre.

1. Réduction à la source						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
1.1	Information et sensibilisation	Informar et éduquer les citoyens sur leurs habitudes de consommation et de la gestion qui en découle. Faire ressortir l'importance de la réduction à la source pour l'ensemble des matières.	2003 et suivantes	MRC (Co-éco)	Réalisé (2003-2015)	Tournées annuelles d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) porte-à-porte et autres projets de sensibilisation ponctuels.
1.2	Incidatifs et outils socio-économiques	Favoriser la mise en place d'incitatifs pour valoriser l'effort des citoyens concernant leurs pratiques de gestion visant la réduction à la source et la participation aux programmes de récupération.	2004 et suivantes	Municipalités/MRC (Regroupements de collecte)	Non réalisé	
1.2	Incidatifs et outils socio-économiques	Établir, avec les organismes de développement locaux et régionaux, des incitatifs économiques pour les entreprises afin de les motiver à intégrer des pratiques visant la réduction des matières à enfouir.	2004 et suivantes	Municipalités/MRC (Regroupements de collecte)	Non réalisé	
1.3	Politique d'achat	Mettre en place au niveau de la MRC une politique d'achat à teneur environnementale.	2005	MRC	Non réalisé	

2. Actions complémentaires						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
2.1	Arrimage des contrats	Poursuivre l'arrimage entre les contrats de collecte et de transport pour l'ensemble des municipalités.	2003 et suivantes	MRC	Réalisé (2010)	Déclaration de compétence de la MRC pour la gestion des matières résiduelles.
2.2	Ententes intermunicipales et inter-MRC	Favoriser les ententes entre les municipalités et MRC pour faciliter la gestion, augmenter l'efficacité et réduire les coûts.	2003 et suivantes	MRC	Réalisé (2010)	Déclaration de compétence de la MRC pour la gestion des matières résiduelles.
2.3	Transfert des compétences	Selon le cas, effectuer le transfert des compétences municipales vers la MRC ou tout autre organisme.	2003 et suivantes	MRC	Réalisé (2010)	Déclaration de compétence de la MRC pour la gestion des matières résiduelles.
2.4	Recherche de financement	Rechercher le financement disponible (subvention, commandite, partenariat) lors de la mise en place des nouveaux services et installations.	Au besoin	MRC (Co-éco)	En continu (2003-2015)	Obtention d'une subvention de Recyc-Québec en avril 2015 pour la campagne <i>Une collecte qui carbure!</i> mise en œuvre par Co-Éco (collecte des matières organiques)

3. Matières recyclables						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
3.1	Sensibilisation	Effectuer une vaste campagne de sensibilisation pour inciter l'ensemble des citoyens à participer à la collecte sélective.	2003 et 2004	MRC (Co-éco)	En continu (2003 et suivantes)	Calendriers de collecte annuels, site internet Co-éco et Récupération des Basques, aimants promotionnels, dépliants, tournée estivale de sensibilisation porte-à-porte (ISÉ) et campagnes ponctuelles.
3.2	Contenant	Déterminer le type de contenant approprié pour optimiser les activités de collecte sélective.	2003 et 2004	MRC (Co-éco)/Municipalités	Réalisé 2009	La collecte sélective est effectuée dans des sacs de plastique avec collecte manuelle. Ceci permet que la collecte soit effectuée par Récupération des Basques et favorise l'optimisation du tri au centre de tri.
3.3	Collecte porte-à-porte	Implanter la collecte porte-à-porte des matières recyclables à l'ensemble des municipalités.	2004	MRC/Municipalités	Réalisé (2003)	
3.3	Recherche de débouchés	Rechercher des débouchés pour les plastiques de balles agricoles, les plastiques de tubulures d'érablières et le nylon des cordes et filets agricoles	2004 et suivantes	MRC (Co-éco)/Récupération des Basques	Réalisé (2006)	Collecte des plastiques agricoles sur l'ensemble du territoire.

3. Matières recyclables (suite et fin)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
3.4	Billets de courtoisie	Donner des billets de courtoisie aux citoyens qui ne participent pas à la collecte des matières recyclables, suivi d'un avis.	2004 et suivantes	MRC (Co-éco)	Réalisé (2007 et 2010)	Une tournée de vérification des sacs de matières recyclables avec billet de courtoisie était l'activité principale des compagnes estivales ISÉ
3.5	Lobbying	Inciter le gouvernement à créer un système de certification des centres de tri basé sur la qualité des services offerts.	2004	MRC (Co-éco)	Non réalisé	
3.5	Lobbying	S'assurer que le gouvernement développe des marchés au Québec pour une plus grande gamme de matières.	2004	MRC (Co-éco)	En continu	Représentations pour la recherche de débouchés et de financement pour les plastiques agricoles et les appareils électroniques.
3.6	Règlement	Adopter un règlement pour interdire la mise aux ordures et l'enfouissement des matières recyclables incluant des pénalités.	2005	MRC (Co-éco)	Réalisé (2011)	Adoption du <i>Règlement no 188 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques)</i> .

4. Matières organiques						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
4.1	Promotion du compostage domestique et de l'herbicyclage	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage à travers la poursuite des activités de formation et de distribution de composteurs domestiques.	2003 à 2006	MRC (Co-éco)	En continu (2004-2015)	Formations sur le compostage domestique, distribution de composteurs à prix réduit, campagne ISE et promotion de l'herbicyclage.
4.1	Sensibilisation	Effectuer une campagne de sensibilisation intensive portant sur les nouveaux modes de gestion des résidus organiques et l'importance de la valorisation de ces matières.	2003 à 2006	MRC (Co-éco)	En cours (2006-2015)	Veille technologique sur la collecte et le traitement des matières organiques. Rencontres d'information pour les élus et les gestionnaires municipaux. Communications avec les citoyens. Démarrage de la campagne Une collecte qui carbure! en novembre 2014. Celle-ci accompagne la mise en œuvre de la collecte porte-à-porte des matières organiques et vise différents publics : résidentiel, ICI et écoles.

4. Matières organiques (suite)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
4.2	Dépôts de résidus verts et	Implanter des dépôts permanents de résidus verts sur l'ensemble du territoire.	2003 et 2004	MRC (Co-éco)/Récupération des Basques	Réalisé (2004 à 2008)	Mise en place d'un point de dépôt pour les résidus verts à l'écocentre et dans quatre municipalités.
4.2	Lieux de traitement	Déterminer les lieux de traitement (agriculteurs, municipalités, entrepreneurs) des résidus organiques collectés.	2004 et suivantes	MRC (Co-éco)/Récupération des Basques	Réalisé (2004 et suivantes)	Broyage et mise en granules des branches à l'écocentre faisant l'objet d'une demande de certificat d'autorisation en 2015.
4.3	Collecte de feuilles d'automne et implication des organismes	Instaurer la collecte des feuilles d'automne dans l'ensemble des municipalités de la MRC.	2004	MRC (Co-éco), municipalité, Récupération des Basques	Réalisé (2004 et suivantes)	Collecte des feuilles d'automne à Trois-Pistoles. Lieux de dépôt volontaire préconisés pour les autres municipalités.
4.3	Collecte de feuilles d'automne et implication des organismes	Impliquer les organismes communautaires à travers des corvées liées à la gestion des résidus organiques.	2004	MRC (Co-éco)/Municipalités	Non réalisé	
4.3	Collecte de sapins de Noël	Instaurer la collecte des sapins de Noël dans l'ensemble des municipalités de la MRC.	2005	MRC (Co-éco)/Municipalités	Réalisé (2005 et suivantes)	Collecte des sapins dans deux municipalités. Lieux de dépôt volontaire préconisés pour les autres.

4. Matières organiques (suite)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
4.4	Règlement sur les pesticides	Adopter des règlements pour interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.	2005	Gouvernement du Québec	Réalisé (2003)	Modifications au <i>Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.</i>
4.5	Règlement sur l'enfouissement	Adopter des règlements municipaux pour interdire l'enfouissement des résidus verts.	2005	MRC (Co-éco)	Réalisé (2011)	Adoption du <i>Règlement no 188 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques).</i>
4.6	Collecte porte-à-porte des résidus verts	Réaliser une étude pour évaluer la pertinence d'implanter la collecte porte-à-porte des résidus verts.	2007	MRC (Co-éco)	Réalisé (2009-2013)	Réalisation d'un projet pilote de compostage domestique et communautaire dans cinq municipalités rurales de faible population. Les modes de gestion mis à l'essai ne sont pas retenus à cause des contraintes réglementaires et techniques, des coûts et du taux de valorisation insuffisant.

4. Matières organiques (suite et fin)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
n/a	Collecte porte-à-porte des matières organiques	Implanter la collecte porte-à-porte des matières organiques sur l'ensemble du territoire.	Nouvelle mesure	MRC (Co-éco)	Réalisé (2015)	Implantation de la collecte porte-à-porte des matières organiques en juin 2015 dans 9 municipalités de la MRC (poursuite des projets pilotes à Saint-Guy et Sainte-Rita). Partenariat financier avec la SÉMER pour le traitement des matières par biométhanisation dans la MRC de Rivière-du-Loup.

5. Résidus domestiques dangereux						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
5.1	Collecte chez les détaillants	Promouvoir les services privés de récupération déjà existants.	2003 et 2004	MRC (Co-éco)	En continu (2003-2015)	Calendriers de collecte, site internet Co-éco.
5.1	Collecte chez les détaillants	S'assurer que des points de dépôts des organismes existants (Éco-Peinture, RBRC) soient accessibles dans la MRC	2003 et 2004	MRC (Co-éco)/Municipalités	Réalisé (2003 et suivantes)	Implantation des points de dépôts selon les besoins à une partie des municipalités, chez certains détaillants et à l'écocentre.
5.2	Sensibilisation des citoyens	Sensibiliser la population sur les risques associés à une mauvaise gestion des RDD pour la santé et l'environnement et l'importance de réduire à la source en utilisant des produits alternatifs.	2004 et 2005	MRC (Co-éco)	Réalisé (2007 et 2009)	Réalisation d'outils de sensibilisation sur la gestion des RDD. Thème spécifique de la campagne d'éducation relative à l'environnement (ERE) en 2007.
5.3	Lobbying	Faire du lobbying auprès des gouvernements pour qu'ils exercent un meilleur contrôle sur les produits potentiellement dangereux mis en vente.	2004	MRC (Co-éco)	Non réalisé	
5.4	Dépôt permanent et collectes municipales	Former le personnel responsable du transport et de la gestion des RDD.	2005	Récupération des Basques	Réalisé (2006)	Personnel des écocentres formé pour la gestion des RDD.

5. Résidus domestiques dangereux (suite et fin)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
5.5	Dépôt permanent et collectes municipales	Faire une recherche de financement pour l'implantation du dépôt permanent de RDD	2004	MRC (Co-éco), Récupération des Basques	Réalisé (2007)	
5.5	Dépôt permanent et collectes municipales	Planter un dépôt permanent de résidus domestiques dangereux.	2005	Récupération des Basques	Réalisé (2006)	Dépôt de résidus domestiques dangereux à l'écocentre.
5.5	Dépôt permanent et collectes municipales	Effectuer des collectes dans les municipalités éloignées du lieu de dépôt permanent.	2005 et suivantes	MRC (Co-éco) et municipalités	Réalisé (2006 à 2008)	Dépôts de peinture dans plusieurs municipalités éloignées des écocentres.
5.6	Valorisation des huiles végétales et animales	Favoriser la valorisation des huiles usées d'origines végétale et animale.	2005 et suivantes	MRC, Récupération des Basques	Réalisé	Dépôt d'huile usée à l'écocentre.
5.7	Règlement d'élimination	Adopter un règlement pour interdire l'enfouissement des RDD.	2006	MRC (Co-éco)	Réalisé (2011)	Adoption du <i>Règlement no 188 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques)</i> .

6. Encombrants						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
6.1	Étude de projet	Faire une recherche de financement pour la réalisation de l'étude de marché.	2003	MRC/Récupération des Basques	Réalisé (2003-2004)	
6.1	Écocentre	Réaliser une étude de marché pour la mise en place d'un ou de plusieurs écocentres.	2004	MRC/Récupération des Basques	Réalisé (2004-2005)	
6.2	Inventaire	Compléter l'inventaire et promouvoir les activités des récupérateurs.	2004	MRC/Récupération des Basques	En continu (2004-2015)	
6.4	Écocentre	Rechercher du financement pour l'implantation d'un ou des écocentres.	2004	MRC/Récupération des Basques	Réalisé (2005)	
6.4	Écocentre	Planter le ou les écocentres (selon les résultats de l'étude).	2005	MRC/Récupération des Basques	Réalisé (2006)	Implantation d'un écocentre à Notre-Dame-des-Neiges par Récupération des Basques
6.3	Entente avec les récupérateurs	Établir des ententes entre les intervenants locaux de récupération et l'écocentre pour la répartition des matières reçues à l'écocentre.	2005	MRC/Récupération des Basques	En continu (2006-2015)	Ententes annuelles ou ponctuelles pour le traitement et le transport des matières par conteneur.
6.5	Collecte séparée	Effectuer une collecte des encombrants séparée de celles des ordures ménagères pour les acheminer à l'écocentre.	2005 et suivantes	MRC/Récupération des Basques	Suspendu (2006)	Essai d'une collecte distincte des encombrants et du tri à l'écocentre. Suspendu à cause de l'accumulation excessive de matières à l'écocentre.

7. Textiles						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
7.1	Réseau de concertation	Créer et soutenir un réseau de concertation régional entre les organismes œuvrant dans le domaine des textiles afin d'en optimiser la gestion et favoriser la relève.	2003 et 2004	MRC (Co-éco)	Suspendu	
7.2	Sensibilisation	Sensibiliser les citoyens sur la gestion des textiles et promouvoir les activités ayant cours dans la MRC.	2003 et suivantes	MRC (Co-éco), Récupération des Basques	En continu (2003-2015)	Promotion des organismes de réemploi et sensibilisation à la réduction à la source et au réemploi.
7.3	Collecte	Intégrer la collecte des textiles à la collecte sélective.	2005	Récupération des Basques	Réalisé	
7.4	Sacs promotionnels	Distribuer des sacs promotionnels aux résidants afin de les informer des lieux de dépôt pour disposer de leurs textiles.	2005	MRC	Non réalisé	

8. Ordures ménagères						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
8.1	Sensibilisation	Effectuer des activités de sensibilisation pour inciter la population à réduire à la source la quantité de matières résiduelles générées	2003 et suivantes	MRC (Co-éco)	En continu (2003-2015)	
8.2	Lobbying	Faire valoir auprès du gouvernement l'importance de conserver les sites de dépôt en tranchée dans la MRC des Basques.	2004 et suivantes	Municipalités	Suspendu	
8.4	Optimisation des réseaux	Analyser les réseaux de collecte et les systèmes de tarification des résidences et des ICI utilisant la collecte municipale dans le but d'optimiser les activités de collecte et de transport.	2004 et 2005	MRC (Co-éco)/Municipalités	Réalisé (2006-2012)	Études technico-économiques pour le regroupement des collectes. Regroupement et délégation de compétence.
8.3	Caractérisation	Effectuer une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la répartition des différents types de matières et mesurer l'efficacité des actions mises en place par le PGMR en partenariat avec les transporteurs.	2004, 2006 et 2008	Recyc-Québec	Réalisé (2006-2009)	Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec.

9. Boues de fosses septiques						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
9.1	Inventaire et inspection des fosses	Préciser l'inventaire des fosses septiques présentes sur le territoire et déterminer la fréquence de vidange requise.	2004 et 2005	MRC/Municipalités	En continu (2005 et suivantes)	Données sommaires recueillies lors des vidanges par les entrepreneurs et parfois directement par les employés municipaux.
9.1	Inventaire et inspection des fosses	S'assurer que les citoyens disposent de fosses septiques conformes et faire appliquer la réglementation.	2005 et suivantes	Municipalités	En cours (2005 et suivantes)	Varie selon les municipalités; mise aux normes de certaines installations ou programme d'inspection lors de problématiques.
9.2	Service municipal	Sensibiliser les citoyens sur les avantages d'un service municipal de gestion des boues de fosses septiques.	2004	Municipalités	En cours (2005-2015)	Avis postaux transmis aux citoyens par deux municipalités offrant le service.
9.3	Service municipal	Responsabiliser les municipalités pour qu'elles prennent en charge le service de vidange des boues de fosses septiques.	2005	MRC/Municipalités	En cours (2005-2015)	Service disponible à Saint-Mathieu-de-Rioux et à Sainte-Rita. Participation obligatoire pour les chalets de Saint-Mathieu-de-Rioux.
9.4	Valorisation des boues	Exiger, par le biais des devis, que les boues de fosses septiques et municipales pouvant être valorisées le soient.	2005 et suivantes	MRC/Municipalités	Non réalisé	

10. Construction, rénovation et démolition						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
10.1	Accès à l'écocentre	Évaluer la possibilité d'accepter les matières provenant du secteur privé à l'écocentre.	2004	MRC (Co-éco)/ Récupération des Basques	En cours (2007-2015)	Projet d'écocentre desservant le secteur privé sur le site du LET de Rivière-du-Loup, suite à la construction de l'usine de biométhanisation.
10.2	Programme d'information	Réaliser un programme d'information pour les entrepreneurs en construction et leurs employés.	2006	MRC (Co-éco)	Non réalisé	En attente de la disponibilité d'un écocentre desservant le secteur privé.
10.2	Lobbying	Demander des assouplissements réglementaires pour permettre la déconstruction dans le secteur résidentiel et agricole par des organismes communautaires.	2006	MRC (Co-éco)	Non réalisé	
10.2	Lobbying	Demander au gouvernement d'obliger les entrepreneurs à récupérer une certaine part de leurs résidus.	2006	Gouvernement du Québec	En cours (2011-2015)	Le <i>Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> prévoit l'interdiction de l'enfouissement du bois en 2014.

10. Construction, rénovation et démolition (suite et fin)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
10.3	Objectifs de récupération dans les permis	Étudier la possibilité d'établir, dans les permis de CRD, des objectifs de récupération sur les chantiers de construction et de rénovation.	2007	Municipalités	Non réalisé	En attente de la disponibilité d'un écocentre desservant le secteur privé.
10.4	Centre régional de tri et de conditionnement	Étudier la pertinence d'implanter un centre régional de tri et de conditionnement des matériaux secs en partenariat avec les autres MRC du KRTB.	2007	Entreprise privée	Réalisé (2008)	Traitement du bois et des matériaux secs de l'écocentre par Conteneurs KRT inc. à Rivière-du-Loup.
10.5	Projet-pilote de déconstruction sélective	Mettre en place un projet de déconstruction sélective sur les chantiers et participer à la construction du centre régional de tri et de conditionnement (conditionnel à l'implantation d'un centre régional de tri et de conditionnement des matériaux secs).	2007	Entreprise privée	Réalisé (2008)	Possibilité de location de conteneurs distincts (bois, agrégats, matériaux secs) aux entrepreneurs et traitement par Conteneurs KRT inc. à Rivière-du-Loup.

11. Industries, commerces et institutions						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
11.1	Sensibilisation	Mettre sur pied un vaste programme de sensibilisation à l'intention des ICI pour les encourager à réduire les quantités de matières résiduelles générées et éliminées et pour les inciter à participer à la collecte des matières recyclables.	2004 à 2006	MRC (Co-éco)/Municipalités	Réalisé (2006 et 2009)	Campagnes de sensibilisation <i>Opération trésor</i> et <i>3RV au travail</i> .
11.2	Inventaire	Préciser l'inventaire des matières résiduelles générées par les ICI.	2004 et suivantes	MRC (Co-éco)/Municipalités	Réalisé (2015)	Inventaire précisé dans le cadre de la révision du PGMR.
11.3	Lobbying	Exiger du gouvernement la récupération des matières recyclables dans les établissements publics et parapublics.	2004	Gouvernement du Québec	En cours (2011-2015)	Le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles prévoit la mise en place de mesures favorisant la réduction à la source et le réemploi dans le cadre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.

11. Industries, commerces et institutions (suite)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
11.3	Lobbying	S'assurer que le gouvernement adopte des règlements pour responsabiliser les entreprises et obliger les producteurs à rendre leurs produits plus facilement valorisables.	2004 et 2005	Gouvernement du Québec	En cours (2011-2015)	Adoption du <i>Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises</i> .
11.4	Réglementation sur les ICI	Adopter une réglementation pour obliger les ICI à participer à la collecte des matières recyclables.	2004	MRC (Co-éco)	Réalisé (2011)	Adoption du <i>Règlement no 188 relatif à la collecte des matières résiduelles (déchets, matières recyclables, matières organiques)</i> .
	Redistribution alimentaire	Encourager la redistribution des denrées alimentaires non périmées.	2004 et suivantes	Moisson Rimouski-Neigette	Réalisé	Sollicitation et organisation de la cueillette, du tri, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires.
11.5	Valorisation des abrasifs	Étudier la possibilité de valoriser les résidus de sables abrasifs.	2005 et suivantes		Non réalisé	

11. Industries, commerces et institutions (suite et fin)						
No	Action	Description	Échéancier	Responsable	Avancement	Commentaire
11.6	Compostage ICI	Faire le suivi des projets-pilotes de compostage des résidus organiques en provenance des ICI ayant cours dans les autres MRC du KRTB et effectuer la collecte s'il y a lieu.	2006	MRC (Co-éco)	Réalisé (2015)	Les matières organiques des ICI sont incluses dans la collecte régionale et sont traitées par biométhanisation par la SÉMER depuis juin 2015.